



Le
Folklore
Brabançon

No 196

Le
Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

DECEMBRE 1972

N° 196

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU
Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant
RUE ST-JEAN 4 — TEL. 13 07 50
1000 BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant célèbre ses cinquantes années d'existence</i> par M.-A. Duwaerts	325
<i>L'emploi du Bois pour la Réparation des Routes</i> par Daniel Rochette	337
<i>Petite Etude comparative des Prix Pierre et Bois</i> par Daniel Rochette	347
<i>Itinéraire Dekin. Un document de 1815 sur la Périphérie septentrionale de Bruxelles</i> par Maurice Deflandre	351
<i>Où faut-il placer le Berceau de Jette et de son Abbaye ?</i> par Robert Van den Haute	374
<i>Quand les marionnettes menaient au bûcher. Un curieux procès devant la haine de justice d'Eppeghem en 1601-1602</i> par Eugène Peeters	383
<i>Jacques Pasteur. Brabançon au service de l'Espagne</i> par Geneviève Steenebruggen	392
<i>Un épisode de la querelle des seigneurs d'Ittre et de Lanques en 1605 à titre</i> par Jean-Paul Cayphas	
<i>La Pierre-qui-tourne de Beurieux sur Court-St-Etienne</i> , par W. Ch. Brou	414

decembre 1972

N^o

196

PRIX : 35 F

Sur la couverture : Le Bois de Dillegem-Jette vers 1910. Au fond la butte de 33 m de hauteur. Ce lieu est devenu un parc public vers 1945.

Folklore Brabant

Le numéro 196 du

BRABANTSE FOLKLORE

contient des articles

de M.-A. Duwaerts (De Dienst voor Geschiedkundige en Folkloristische Opzoekingen van de provincie Brabant bestaat 50 jaar), du Prof. Em. Lousse (Presentatie van het bekroonde werk van de heer Frans-Maurice Thijs, laureaat van de wedstrijd voor nederlandsstalige letterkunde « Maurice Malherbe » van de provincie voor 1971), de Guy Vande Putte (Bijdrage tot de geschiedenis van een Overijsses gehucht : Tombeek : De « Heyde van Tombeek » en haar Keizer-Karellegende) et de Jos Philippen (De Brusselse Munten van Willem I)

LE SERVICE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DE BRABANT CELEBRE SES CINQUANTE ANNEES D'EXISTENCE

par M.-A. Duwaerts

Le 10 avril 1919, le Conseil Provincial du Brabant votait un crédit pour l'organisation d'un Service Historique et Folklorique, la recherche des souvenirs de la guerre, etc. Dans son rapport au Conseil provincial, Charles Gheude, alors député permanent, faisait ressortir l'utilité et l'urgence qu'il y avait à sauver de l'oubli une quantité de particularités locales et de conserver les documents recueillis à leur sujet pour le profit de nos populations actuelles et de nos descendants.

Le 8 septembre 1920, Monsieur de Béco, alors gouverneur, adressait une circulaire à tous les bourgmestres de la Province pour les informer de la création de ce Service dont le but était, à l'époque, de sauver de l'oubli tous les souvenirs du passé et toutes les particularités de la vie des communes brabançonnes. Monsieur Albert Marinus était nommé chef de ce Service et faisait bientôt sortir, en 1921, le premier numéro du « Folklore Brabançon » et « De Brabantse Folklore ». Il se mit à la tâche mais ce n'est vraiment qu'en 1922 que le Service prit son essor.

A l'époque, il s'agissait d'abord de rassembler via les administrations communales toute documentation utile pour le Service, de la classer et de la conserver en vue d'une utilisation ultérieure, notamment par des articles, échos ou informations dans la revue du Service. Pendant des années, Albert Marinus va réaliser avec dynamisme cet inventaire. Il ira de ville en commune, dans des petites bourgades, des hameaux. Il va même parcourir notre Brabant à bicyclette, armé d'un appareil photographique. Ses photos, il les fera reproduire dans « Le Folklore Brabançon ». Oeuvre de pionnier absolument remarquable qui nous laissera une série de volumes dont la collection complète vaut à l'heure actuelle son pesant d'or.

Aujourd'hui, on peut réaliser à quel point ces ouvrages sont précieux pour les chercheurs. Ils fourmillent de réponses à de grandes et petites questions sur l'histoire et les traditions populaires de nos villes, de nos communes, de nos régions du Brabant. Ils sont consultés en notre biblio-



C'était le 22 juin 1957 en la cour de la Vieille-Halle-aux-Blés !

thèque, fondée également par Albert Marinus et enrichie bien sûr depuis, par de très nombreux professeurs, étudiants ou simplement curieux et avides de savoir.

Après l'interlude de la guerre, Albert Marinus va continuer inlassablement son travail fécond, jusqu'à sa mise à la pension. Le dernier numéro, le 132, sortira encore en 1951. En mars 1957, reprenant la direction du Service, j'eus le plaisir de rendre un hommage mérité à Albert Marinus, qui avait alors 71 ans (Le Folklore Brabançon, n° 133, mars 1957, pages 9 et 10). Depuis, nous nous sommes rencontrés très souvent. Albert Marinus vit toujours ; il ne sort plus beaucoup, mais il est resté passionné par le monde et par les idées.

Si Charles Gheude fut le créateur du Service et son animateur, c'est au député permanent Edgard Spaclant que revient le mérite de sa relance en 1957. Une nouvelle orientation va lui être donnée. Sa mission principale, dès 1958, année de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles, sera de mieux faire connaître la Province de Brabant et ses activités au grand public en utilisant tous les médias possibles. Déjà pour l'inauguration du nouveau Service, une petite manifestation avait été organisée en son siège de la cour de la Vieille-Halle-aux-Blés. C'était le 22 juin 1957 et l'on célébra le 669ème anniversaire de la bataille de Woeringen, par le retour de Jean Ier entouré de groupes folkloriques. Manifestation haute en couleurs, sous un soleil généreux, où la bière coula à flots grâce à la Chevalerie du Fourquet et qui connut un beau succès, à telle enseigne qu'elle fut reprise pour l'inauguration de la Belgique Joyeuse en 1958.

Les autorités provinciales recevront de très nombreuses délégations en leur pavillon à l'Expo 58 et il en naîtra de remarquables relations d'amitié tant officielles que privées, et notamment le Jumelage du Département de la Seine avec la Province de Brabant, qui sera à l'origine de la création de l'Union des Régions Capitales de la Communauté Européenne.

Le Service sera chargé également de l'organisation de grandes expositions réalisées par la Province de Brabant. Ce sera le cas pour « Ile-de-France — Brabant », qui eut lieu du 2 juin au 31 août 1962 au Château de Sceaux en France et du 14 octobre au 17 décembre 1962 au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles ; pour « Rubens Diplomate » au château Rubens à Elewijt, en collaboration avec la Ville d'Anvers, du 1er juillet au 15 septembre 1962 ; « Pierre Bruegel et la peinture brabançonne contemporaine », en collaboration avec les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, en la Salle des Glaces du Gouvernement provincial, rue du Lombard, à Bruxelles, du 5 septembre au 11 octobre 1969 ; « Un demi-siècle



La Reine visitant les expositions « Ile de France - Brabant » (en haut) à Bruxelles et « Rubens diplomate » au château du Steen à Elewijl.

d'art en Roman pays de Brabant », organisé à l'Institut provincial des Arts et Métiers de Nivelles ; « Armes anciennes des Musées de Belgique — Collection Solvay », organisé en collaboration avec la Ville de Liège au Musée d'Art Wallon à Liège du 17 juin au 16 juillet 1972 et en la Salle des Glaces du Gouvernement provincial du Brabant, rue du Lombard à Bruxelles, du 4 août au 3 septembre 1972.

D'autres manifestations culturelles et conférences de presse furent confiées au Service, tant en Brabant qu'en province ou encore à l'étranger. Leur énumération serait vraiment fastidieuse.

En 1972, la Députation permanente, sur proposition de la Commission du Folklore Brabançon, décida de célébrer le 50^{ème} anniversaire du Service par différentes manifestations.

Au cours d'un concert au château de Steenhault, à Vollezele, au cœur du Pajottenland, à l'occasion de la deuxième année des châteaux, Monsieur Roger De Wulf, député permanent, président de la Commission du Service, rappela les grands moments de celui-ci, se réjouissant notamment de la mise en valeur du patrimoine culturel brabançon par le Service. Monsieur De Wulf remercia également le baron et la baronne Baudouin et Kint de Rondebeek qui avaient aimablement mis leur château à la disposition des autorités provinciales pour le concert donné par l'orchestre à cordes du T.R.M. conduit par le violoniste Clément Quatacker avec la collaboration du claveciniste Félix Snyers et de la basse Michel Bollen. Tous ces artistes furent vivement applaudis par un public très nombreux qui assista également au vernissage d'une exposition de trois artistes brabançons : la céramiste Tita Peeters, le peintre Milo Ghobert et le sculpteur Pierre Peeters.

Enfin, à l'occasion de l'action entreprise en faveur des handicapés et du 50^{ème} anniversaire du Service de Recherches historiques et folkloriques, la Province de Brabant avait convié à Bruxelles en septembre 1972 des délégations des provinces étrangères avec lesquelles elle a noué des liens étroits sur les plans administratif, culturel, sportif, artistique, social, de l'amitié ou dans le cadre d'une politique européenne. Ainsi, elle a accueilli pendant quatre jours ses partenaires de l'Union des Régions Capitales de la Communauté Européenne, fondée à l'initiative de la Province de Brabant d'ailleurs en 1965. Rappelons qu'il s'agit du District de la Région parisienne qui était représenté par son ancien président, le député-maire de Chelles, Guy Rabourdin, actuel président de l'U.R.C.C.E. ; de la Province de Rome, représentée par MM. Simonelli et De Dominicis, députés permanents et les conseillers Bernardini, Felicci, Marletta et Guattari ; du

District de Luxembourg, représenté par MM. Wohlfart, député-maire de Lorentzweiler et vice-président du Parlement Européen, et Dostert ; de la Province de Noord-Holland, représentée par le député permanent Van Dis ; du District de Cologne, représenté par les Docteurs Jurgens, Sezymczak et Seitz, député au Land de Rhénanie, Neumann, vice-président du Land de Köln et Kremer ; du Grand-Londres, dont le président, Sir Desmond Plummer, avait délégué Miss Mercer, archiviste.

Étaient également à Bruxelles les représentants du Land de Tirol (Autriche), le Dr. Portl, membre du Gouvernement provincial, le Dr. Eigentler, premier conseiller du Département de la Culture, du Dr. Egg, directeur du Musée provincial et le Dr. Colleselli, directeur du Tiroler Volkskunstmuseum ; les représentants du Land de Basse-Autriche, MM. Reiter, Breznovsky, Kosler et Romeder, conseillers au Land, et le Dr. Mayer, directeur ; les représentants du Département français des Bouches du Rhône, les conseillers généraux Pauriol, Heyraud, Ferreol et Bouveron, secrétaire général.

Depuis quelques années, la Province de Brabant a également noué des relations d'amitié avec la Province de Kinshasa (Zaïre). Elle a mis au point un programme de coopération et accueille notamment dans ses écoles de nombreux jeunes Zaïrois. Elle avait donc invité les représentants de cette province-capitale du Zaïre, dont la délégation, conduite par M. N'Djoku-Eyo'Baha, commissaire urbain, comprenait en outre MM. Kasakula, membre du comité régional du M.R.P., Mme Kabangu-Meta, membre du Comité régional du M.R.P., MM. Nsungani, directeur du Cabinet du Commissaire urbain, Mondombele, commissaire de Zone de N'Djili, Butoti, commissaire de Zone de Kinshasa, Mme Lofango Aholi, commissaire de Zone de Ngiri-Ngiri, et de MM. Pongo, membre du conseil de ville de Kinshasa, et Muamba-Ntumba, chef du protocole de la ville de Kinshasa.

Au cours de leur séjour en Brabant, toutes ces personnalités étrangères furent accueillies officiellement au Gouvernement provincial par M. Jean de Néeff, gouverneur, entouré des membres de la Députation permanente, MM. Van Bever, Courtoy, Courdent, Flour, Schoupe, De Wulf, du Greffier provincial Albert Swartehroeckx, du Président du Conseil provincial Simon Février, et des membres du Bureau du Conseil. Les autorités provinciales convièrent leurs invités à visiter le cœur de Bruxelles et les principaux monuments qui font la gloire de notre capitale. La Grand-place fut l'objet des commentaires admiratifs de toutes les délégations qui, penchées elles-mêmes sur les problèmes aigus de l'environnement, ont parti-

culièrement apprécié les nouvelles mesures supprimant le parking au centre de ce joyau architectural. Bruxelles en plein aménagement urbanistique a fait l'objet de la curiosité et de l'intérêt généraux, les touristes de marque ayant tenu à connaître l'ensemble des monuments et sites de la ville.

Ils eurent l'occasion, ensuite, de visiter Nivelles, où ils s'intéressèrent vivement aux travaux de restauration de la collégiale, au sous-sol archéologique de celle-ci, et admirèrent une remarquable exposition.

Ils visitèrent longuement le champ de bataille de Waterloo et furent reçus au Musée du Caillou, dernier quartier-général de l'Empereur, récemment acquis par la Province de Brabant, par MM. Roger De Wulf, député permanent, président de la Commission administrative qui administrera dorénavant le Musée du Caillou. C'est profondément intéressés et émus qu'ils quittèrent le Musée où ils s'étaient attardés longuement devant les collections précieuses qu'il recèle, notamment un lit de camp de l'Empereur, un de ses chapeaux, sa lorgnette, etc. Ils visitèrent aussi le Domaine provincial de Huizingen, où ils assistèrent à une soirée folklorique brenghelienne.

Après Nivelles, les délégations étrangères se rendirent à Louvain où elles s'attardèrent dans le vieux héguinage magnifiquement restauré, admirant le souci des promoteurs de respecter l'atmosphère de charme et de quiétude de l'endroit. Elles furent reçues officiellement à l'Hôtel de Ville de Louvain par MM. Smets, bourgmestre et Daniels, échevin du tourisme. Ici également, les invités ont tenu à exprimer leur admiration devant la restauration de héguinage, réalisation inconnue de la plupart d'entre eux.

Un concert de musique de chambre, donné dans la Salle des Glaces du Gouvernement provincial réunît les invités du Brabant un soir. Le programme, présenté par l'Orchestre à cordes du Théâtre Royal de la Monnaie sous la conduite du violoniste Clément Ouatacker, basse-solo Michel Bollen et claveciniste-compositeur Félix Snvers, comportait des œuvres de Bach, Vivaldi, Pachelbel, Handel, Vanden Kerckhoven et diverses œuvres anonymes harmonisées par Félix Snvers. Un public attentif fit à ce concert l'accueil le plus chaleureux.

Une autre soirée de divertissement se déroula au Centre Culturel d'Auderghem, consacrée à l'art chorégraphique. Les Ballets de Flandre et de Wallonie assuraient les deux parties d'un programme éclectique, mettant en évidence les qualités de ces deux ballets belges, au sein desquels un gros effort est fourni depuis plusieurs années déjà, dans le but de hisser la danse belge au niveau international. Le Ballet de Flandre exécuta, sur

une musique de Gavin Gordon, la série de 6 tableaux, *The Rake's Progress*, tandis que le Ballet de Wallonie présentait *Majissimo*, musique de Jules Massenet et le célèbre *Oiseau de Feu*, sur la musique d'Igor Strawinsky.

Mais les délégations étrangères devaient également tenir des séances de travail.

Le bureau élargi de l'U.R.C.E. entendit un exposé de son président, Monsieur Rabourdin, sur l'exposition « L'Homme et l'Environnement », organisée dans les bâtiments de la Porte de Versailles à Paris, du 2 au 8 juin 1972. Cette manifestation a connu un très grand succès et a enregistré plus de 100.000 entrées, tant d'industriels que d'élus des pouvoirs locaux et d'individuels. Faut à signaler : la jeunesse avait été particulièrement sensibilisée à cette manifestation et un très grand nombre de jeunes l'ont visitée.

Un large débat s'engagea à la suite de l'exposé du Président. L'assemblée demanda que les différentes législations des pays des régions de l'Union des Régions Capitales, relatives aux pollutions, soient rassemblées par le secrétariat afin de les étudier et de les comparer pour mener une action coordonnée. Au cours du débat, Monsieur Schouppe, député permanent, eut l'occasion d'exposer à l'assemblée l'organisation en Belgique de la lutte contre la pollution des eaux de surface. Le bureau élargi décida d'examiner en janvier, à Cologne, les différentes législations, et de tenir sa prochaine assemblée générale au mois de septembre 1973 à Rome.

Une autre séance d'étude fut consacrée au problème des handicapés.

Des exposés pour la Belgique ont été faits par MM. Emile Courtoy et Roger De Wulf, députés permanents. Il apparaît que le Brabant peut être considéré comme un pionnier dans le pays en la matière. Il y a 90 ans en effet que la Province a entamé le développement de l'enseignement spécial. Les principales écoles provinciales datent d'avant 1913, alors que l'Etat n'a organisé un cours normal d'enseignement spécial qu'en 1957.

L'intégration des handicapés au sein de la société fait l'objet de l'intérêt tout particulier des autorités provinciales. En 1963, un crédit de 1 million Fr était consacré à cette activité. Il est actuellement de 14½ millions.

Les participants aux journées brabançonnaises ont également visité des ateliers protégés où travaillent les handicapés et ont pris connaissance des projets de création de foyers pour travailleurs handicapés isolés.

La Commission, présidée par M. Roger De Wulf, député permanent, se compose de MM. Philippe Van Bever, député permanent, vice-président et Charles Courdent, député permanent, vice-président, et de MM. Victor Francken, Georges Cardoen, Louis Valckenaers, René Piret, Gilbert Doyen, Jacques Vranckx, Frans Wouters, Gustaaf De Doncker, Armand Sabatier, Christian Smaï, conseillers provinciaux, M. Albert Swartebroekx, greffier provincial et M. Jean Copin, le professeur John Bartier, le professeur Emile Lousse, MM. Jean Verbesselt, Charles Mattelé, le notaire Jacques Halfants, M. Théo Fleischman, membres techniciens et M. Maurice-Alfred Duwaerts, secrétaire.

LE SERVICE ET SES PRESIDENTS

La Commission du Folklore Brabançon administre le Service. Ses présidents ont été les suivants :

Monsieur Edgard SPAELANT

Député permanent, qui installa la nouvelle Commission le 20 février 1957 et la présida jusqu'à sa mort, le 23 décembre 1962.

Monsieur Philippe VAN BEVER

Député permanent, succéda à Edgard Spaelant et fut installé en qualité de président le 19 février 1963 : c'est à son initiative que fut créé le Prix Edgard Spaelant, qui couronne un travail inédit et original contribuant à l'histoire d'une commune du Brabant et est attribué annuellement. M. Van Bever resta président jusqu'en avril 1966.



Monsieur Philippe Van Bever, député permanent



Monsieur René HAEGDORENS

Député permanent, fut le président de la Commission du 21 avril 1966 jusqu'au 11 avril 1967, date à laquelle M. Philippe Van Bever reprit la présidence.

Monsieur Roger DE WULF

Député permanent, succéda à la présidence à M. Van Bever, le 18 janvier 1972.



LE PRIX EDGARD SPAELANT

Le Prix Edgard Spaelant a été décerné pour la première fois
en 1965

en langue française à « Un Village parmi tant d'autres: Couture-Saint-Germain, par Désiré Denuit
en langue néerlandaise partagé entre « Waarheid en Verdichtsel rond Jan Breidel » par Jan Van Bellinghen
et « Kapelle-op-den-Bos, geschiedenis en folklore » par H. Van de Ven

en 1966

en langue française à « Koekelberg dans le cadre de la région nord-ouest de Bruxelles » par Charles Stepman, revu et corrigé par Louis Verniers
en langue néerlandaise : pas attribué

en 1967

en langue française : pas attribué
en langue néerlandaise : pas attribué

en 1968

en langue française à « Structure agricole d'un village brabançon à la fin de l'Ancien Régime », par Solange Delaunois
en langue néerlandaise à « Spiegel van Brabant, Testis Temporum » par Herman Van Nuffel

en 1969

en langue française : pas attribué
en langue néerlandaise : pas attribué

en 1970

en langue française à « La Meunerie à eau dans le Brabant wallon » par Aimé Smeyers
en langue néerlandaise : pas attribué

en 1971

en langue française : pas attribué
en langue néerlandaise : pas attribué

en 1972

en langue française à « Le grand magasin en Belgique et spécialement à Bruxelles », par Yvette Meyer.
en langue néerlandaise : pas attribué.

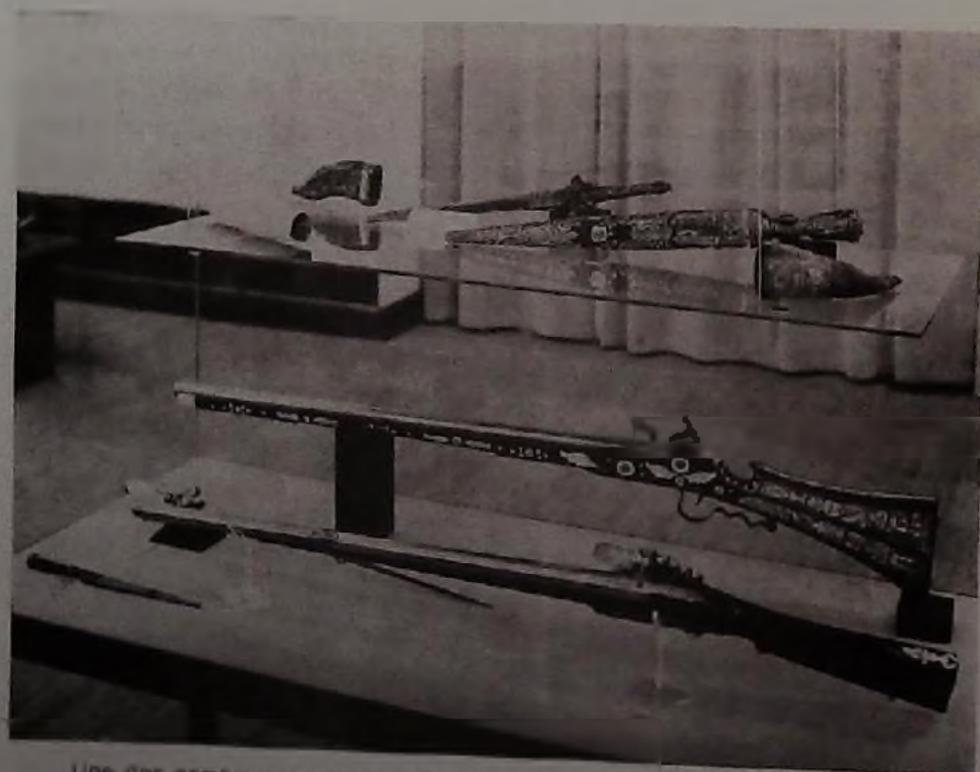
La Commission du Folklore brabançon qui administre le Service s'est réunie de très nombreuses fois et a constaté l'évolution dynamique du Service correspondant d'ailleurs à l'évolution de notre société.

Notons enfin que par deux votes du Conseil provincial du Brabant, en sa session d'octobre 1972, le nouveau Musée provincial du Caillou à Vieux-Genappe et le Musée provincial « Van Humbeek-Piron » à Louvain ont été placés sous l'administration du Service de Recherches historiques et folkloriques et des relations culturelles et publiques qui est chargé de mettre tout en œuvre pour promouvoir le bon fonctionnement et l'expansion de ces nouvelles institutions provinciales.

Nous en reparlerons ultérieurement.

Comme on peut le constater, le Service se porte toujours bien après cinquante années d'existence.

Maurice-Alfred DUWAERTS,
Directeur.



Une des nombreuses vitrines de l'exposition « Armes anciennes des Musées de Belgique », organisée en août 1972 en la Salle des Glaces du Gouvernement provincial du Brabant à Bruxelles.

L'Emploi du Bois pour la Reparation des Routes

par Daniel Rochette

Le bois est surtout employé pour remblayer les ornières ou comme infrastructure d'une route pavée. De « grands chemins » sillonnent notre pays en tous sens. Ces chemins seraient surtout, selon Mr GENICOT, en terre (1). « Etant faits en terre et dépourvus de tout revêtement, ils sont » souvent défoncés, remplis de creux et d'ornières impraticables une bonne partie de l'année. Les réparations qui se bornent d'ailleurs, la plupart du temps, à jeter des rondins, des fascines ou des pierres aux endroits les plus dégradés, sont peu efficaces. » Mr GENICOT s'étant surtout occupé du XVIII^e siècle, ajoute, « qu'en 1765 (encore) c'est avec » des « ramées » « et fascines » que la châtellenie de Courtrai répare les » mauvais passages du chemin de Courtrai à Tourcoing. Le même procédé est employé en 1780 à Knesselaere (2) »

Donc, au XVIII^e siècle, nous pouvons qualifier notre réseau, de primitif. Il ne serait pas téméraire, croyons-nous, de considérer les routes du XV^e siècle avec le même esprit. Si, au XVIII^e siècle, le bois joue toujours un rôle primordial dans les réparations, malgré l'importance du trafic qui devait augmenter les dégâts, et par là, rendre les réparations plus coûteuses, surtout pour les riverains et les communautés avoisinantes, qui en ont la charge au XVIII^e s., (3) il le joue sûrement au XV^e siècle. C'est ce que nous allons essayer de vérifier plus de loin.

Donc, le réseau devait être fort anarchique, tout comme l'administration qui devait s'en occuper.

Tenons-nous en toujours au XVIII^e siècle, où les chaussées peuvent se grouper en deux catégories (4) « Les unes les plus fréquentées et les

(1) GENICOT : Etudes sur la Construction des Routes en Belgique. Bull. Inst. de recherches économiques, 10^e année n° 4 août 1939 Louvain p. 423

(2) AE GAND — Châtellenie du Vieux Bourg 898

(3) GENICOT p. 414

(4) GENICOT p. 425

» plus anciennes, ne dépassent pas, ou de très peu, le territoire des villes
 » et des bourgs qui les ont créées, ou, dans les centres plus importants de
 » la proche banlieue. Les autres, plus étendues, atteignent le plat-pays et
 » aboutissent souvent à une localité voisine. Les premières n'ont qu'un
 » but très limité : s'il s'agit d'une ville considérée, permettre l'approvision-
 » nement de la population citadine, ou s'il s'agit d'une simple bourgade,
 » faciliter l'accès au marché local. Plus une agglomération est forte et
 » plus nombreux doivent être les lieux d'où elle tire sa subsistance.

» Elle est donc contrainte d'assurer, par des routes larges et solides l'arri-
 » vée régulière des lourds chariots de vivres. Aussi, très tôt déjà, Bru-
 » xelles s'est entourée de multiples « bras de chaussée » qui aboutissent
 » aux villages environnants. »

En note (5) Mr GENICOT ajoute « Dans le cas de Bruxelles, il faut
 » tenir compte, que beaucoup de ces bouts de chaussée ont été construits
 » à la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e s., par le gouverne-
 » ment non, pour permettre l'arrivée des vivres, mais pour faciliter l'ac-
 » cès aux fonts domaniales et aux résidences royales. » (6)

» Déjà, au XVI^e siècle, certaines routes partent de Bruxelles, étaient pa-
 » vées. Pour mettre en valeur et surtout pour permettre aux lourds cha-
 » riotts d'atteindre plus facilement la Forêt de Soignes, le gouvernement
 » fait paver en 1529, la route de Bruxelles à Ixelles-Vleurgat, puis, pour-
 » suit le travail vers 1569, jusqu'à St Job (7). Cette route plus solide per-
 » mettait d'acheminer le bois à Bruxelles avec plus de « confort » si l'on
 » peut dire. »

N'empêche qu'en 1599 elle est déjà suffisamment abîmée, pour que
 l'on s'avise de la réparer avec de multiples troncs d'arbres.

Après ces quelques notes préliminaires, essayons de voir comment se
 présentait la situation au XIV, XV et XVI^e siècles.

Une administration spéciale s'occupe du « réseau routier » autour de
 la ville de Bruxelles. Aucune étude n'a malheureusement été faite sur l'ori-
 gine de l'administration de chaussées. Ce qu'en dit Wauters n'éclaire
 pas le problème. Un mémoire de licence de l'ULB, consacré à l'étude du
 réseau routier ne vous en parle pas non plus (8).

(5) GENICOT p. 425

(6) En 1589 on procède à la vente des arbres coupés dans la forêt de Soignes
 destinés à la réparation de la chaussée d'Ixelles-Vleurgat AGR - CC 257B.

(7) Genicot op. cit. p. 427.

(8) D. DOMS — Les chemins brabançons dans le bas Moyen-âge. Mémoire de
 licence inédit ULB - Bruxelles 1945

Tout ce que nous savons c'est que deux bourgeois sont nommés pour
 un an, avec mission de s'occuper du pavage. On leur cède en gages le
 « weggolt » (droit levé sur les marchandises, aux portes de la ville), le
 produit de la grue et de la balance, une redevance de deux florins de Flo-
 rence prise sur ceux qui entrent en bourgeoisie ; le droit de scellage des
 draps, une rente annuelle de 25 vieux écus sur l'accise de la rame, 8 flo-
 rins payables par la gilde. Les travaux de pavage furent ainsi poursuivis
 vers les villages de la banlieue (9).

La situation est différente pour le Brabant.

L'organisation du réseau routier et fluvial est laissée à l'initiative du
 receveur de Brabant. Il doit édicter des ordonnances à ce sujet, notamment
 sur l'entretien des routes. Il doit fournir le tracé des chemins, autoriser
 leur déplacement ou leur appropriation, s'il s'agit de chemins privés. Il
 règle le mode de construction ou de réfection des routes.

Un contrat d'affermage nous donne des indications intéressantes (10)
 sur l'emploi du bois.

Renier HOLLAND (11) déclare que la « herstrate » de Vilvorde à
 Louvain, passant par Erps, devra être construite avec un grand soin de
 Winxele à Melsbroeck, en bon bois, en quatre ans. Après, on réfectionnera
 la route chaque année. Si le besoin s'en fait sentir, quatre verges construi-
 tes cette fois en pierre. On constate ainsi une tendance vers l'emploi pré-
 férentiel de la pierre, mais si peu. Cela résulte sans doute du coût élevé
 de la pierre, par rapport au bois. Les autres parties détériorées de cette
 route, furent d'ailleurs remises en état avec du bois. On employait du
 bois de qualité, du chêne sûrement, mais le terme de quatre ans prouve
 la fragilité d'une telle infrastructure. Défoncée par les chariots et les che-
 vaux, minée par l'eau, littéralement pourrie, elle ne pouvait être que fort
 peu commode.

Cette route devait être mise en état, par le fermier, en trente deux
 ans, terme évidemment trop long. Le preneur à bail était autorisé à planter

(9) HENNE et WAUTERS - Histoire des environs de Bruxelles I p. 167-168

(10) Mina MARTENS. Actes relatifs à l'administration des revenus domaniaux du
 duc de Brabant (1271-1408) CRH In 8° B 1843 n° 27.

(11) Renier HOLLAND - receveur de Brabant de 1375 à 1380. Il fut avec Alard van
 OSS, l'un des receveurs de Brabant dont l'action dans l'adm. domaniale
 a été la plus féconde. Il fut receveur de Bruxelles de 1368 à 1374. Il rem-
 place Thierry de GARNICHEM en 1375. Il fut un excellent administrateur.
 Pour plus de détails sur la biographie de ce receveur, voir l'ouvrage de
 Mina MARTENS. L'adm. du domaine ducal de Brabant au M.A. p. 116-117.

des arbres le long de la voie et a en faire son profit en le revendant. En théorie, le receveur devait s'occuper du tracé et de l'aménagement des routes, de leur réparation, mais le bailliage à ferme supprimait tout souci pour l'administration, un tiers se chargeait du travail. Le preneur à bail, tirait évidemment profit de sa mise de fonds. Il faisait payer un droit de passage, suivant la nature du charroi. (12)

Le 4 juillet 1368, on assiste à un essai de rationalisation quant à la largeur des différentes sortes de voies. A la demande des habitants d'Uccle, Regnier HOLLAND, receveur du Duc à Bruxelles, fait rendre, en la maison de Gauthier van COEKELBERGHE, par Jean MENNENS, le vieux et les tenants héréditaires, une sentence publique, fixant la largeur des chemins. Une « heerstrate » aura 40 pieds de large, soit 12 m. si l'on considère le pied équivalent à 30 cm.

Un « drieswech » (chemin pour vaches, moutons et d'autres bêtes) aura 24 pieds de large, soit 7 m 20.

Un « lijdewech » ou chemin secondaire ou de traverse : 16 pieds de large, soit 4m80. Un « molenwech », chemin menant à un moulin à eau ou à vent aura 8 pieds de large, soit 2m40. Un « manpat » ou sentier permettant le passage à un homme aura 4 pieds de large soit 1m20.

Ceci est très important, mais nos ancêtres ont-ils suivi ces belles sentences ? Voilà la question.

Il semble qu'une certaine partie de la population, c-à-d. les usagers des routes, aient voulu faire pression sur l'administration, pour que celle-ci se décide à améliorer le réseau.

Elle le fit en 1368, et essaya de classer les chemins en quatre catégories :

La première groupe les routes à grand trafic, réunissant les villes et villages : les « drieswech », suivent avec 7m20 de largeur. Ils servent à livrer passage aux troupeaux de vaches et moutons. Le martèlement des sabots devait mettre le revêtement des chemins à dure épreuve, à moins que ceux-ci ne soient fait en terre. Les « heerstrate » seules seraient alors revêtues de pierres ou de bois. Il est difficile d'admettre que ce règlement ait été appliqué à la lettre. Pour mettre en vigueur une telle réglementation, il eut fallu un état beaucoup plus organisé. Un travail de longue

(12) Mina MARTENS, Actes Relatifs... p. 148 n° 81

haleine, tel que celui-là, n'était pas possible avec une forme féodale d'Etat. Nous retrouvons d'ailleurs, les mêmes problèmes au XVIIIe siècle.

Aucune évolution importante n'a lieu avant 1789. Beaucoup d'ordonnances suivies de peu de réalisations, telle est la caractéristique de la « politique routière du gouvernement », de l'époque.

Nous disions plus haut, que les chemins s'abîmaient par le passage de lourds véhicules : en voici un exemple :

En 1432, Heyne de Plackere, qui avait transporté de la terre et des débris provenant de la « bachuis » paie 16s. 8d. pour réparer 100 m. de « candsiede » qu'il avait défoncé avec sa charrette (13). Les réparations sont à ses frais.

Passons à un autre problème. — La construction de chaussées en pierre avec infrastructure de bois nous est expliquée par un document de 1459, se trouvant aux Archives de la Ville de Bruxelles (14).

Les travaux sont dirigés par Imbrecht Van AELST et Winairde Van de WINKELE maîtres des chaussée avec leurs clerks et ouvriers jurés. Ils doivent aménager les routes qui partent de Bruxelles, aussi loin qu'il leur est redevable de le faire. Ces personnages ont inspecté les chemins le 22 février 1459 et délimité les futurs chantiers, avec des pierres sortant de terre et marquées d'un signe spécial. Suit une liste des voies à réparer et la façon dont elles doivent être aménagées. Au delà de la Porte de Flandres, la « cautside » (15) de Bruxelles, jalonnée de pierres, doit être aménagée en bois, en gravier ou avec de la terre ; de même le chemin qui va à Berchem doit être entretenu jusqu'à une pierre qui se trouve à main droite de la voie. Le chemin qui se dirige vers Dieleghem, doit être réparé, d'un carrefour en forme de croix, jusqu'à une pierre située à droite du même chemin. Le chemin partant de la porte de Laeken, fut réaménagé jusqu'à Laeken : une pierre située à droite de la route désigne la fin du chantier. Il en fut de même pour la chaussée de Schaerbeek, celle de Louvain, du Coudenberg, de St Gilles, d'Anderlecht, soit en fait, au départ des remparts. Toutes les routes faites de bois, de gravier, de terre, malgré leur peu de solidité, devaient coûter cher aux villes et aux communautés religieuses. (Dans le document précédent l'Hôpital St Jean doit

(13) CC 4172 f 41V

(14) AVB, Reg. des biens de la Chaussée Carl. XXIV f 63 et f 63V

(15) On désigne, en général, par cet terme, une chaussée empierrée, or, ici c'est différent.

payer une partie des frais d'aménagement de la chaussée dont elle a la responsabilité). Aussi voit-on Maximilien et Philippe, ducs de Bourgogne et de Brabant accorder un privilège, le 3 décembre 1480, à la ville de Lierre, qui avait été dévotée et brûlée, par lequel ils autorisaient aux « *goede mannen* » de la ville, de réparer les routes, sans frais de leur part, en prenant chaque année le bois nécessaire, sur les remparts de la ville (16).

Ce sont les seuls documents, pour Bruxelles, relatifs aux chaussées, qui contiennent certaines mentions d'emploi du bois au XV^e siècle.

Le XVI^e siècle, apporte des renseignements plus précis. En 1506, 1508 et 1510, parurent trois ordonnances pour les routes. La dernière fut suivie de la nomination d'un surintendant des chemins (17). La première date du 9 mars 1506 (18) et s'intitule « *Placcuet opte reparacie ende onderhouden vanden wegen ende watergangen in Brabant* ». Le receveur de Bruxelles constate que les « *heerstraten* », les grands' routes donc, et les chemins secondaires, sont si mauvais, ravinés et mal en point, à cause de leur manque d'entretien, que l'on ne passe plus que très difficilement avec les chariots et les chevaux de bât. Ceci entraîne une conséquence assez néfaste. Les marchands de la région et les commerçants étrangers souffrent journellement de cette situation, pour faire leur marché, de cause de la peine et des dangers qu'elle comporte. À défaut de bonnes routes, les marchands de l'intérieur et de l'étranger, chercheront d'autres voies. Tel est le péril qui plane sur l'économie du pays, et cette fois, l'administration se rend compte qu'il faut agir. Le problème resta entier malgré tout, et le restera longtemps encore.

Après l'exposé de la situation, quels sont les remèdes que nous propose l'Administration.

Ceux qui demeurent près des parties de routes en mauvais état, où qui possèdent des biens les jouxtants ; qu'ils soient ecclésiastiques, laïcs ou autres, ou encore, ceux qui, pour des raisons d'intérêts, emploient ces routes, devront les avoir aménagées et réparées pour le 15 avril suivant. S'ils ne peuvent le faire eux-mêmes, ils le feront faire par d'autres. Ces voies seront remises à leurs justes dimensions. Les usagers et les propriétaires riverains entretiennent ainsi eux-mêmes les chemins, à leurs propres frais, et l'on comprend mieux les raisons du laisser aller. L'État de l'époque, n'a pas encore une notion exacte des termes « *service publics* ».

(16) CC 135 F16A

(17) CUVÉLIER : Dénombrement des foyers en Brabant p. XIII - 4 IV

(18) CC 136 F199 V^e Bruxelles 9 mars 1506

Si nous entrons dans le détail des travaux, nous lisons ceci : les routes devront être *retapées* avec de la terre et du bois afin de permettre le passage des chariots, des charrettes, des chevaux de bât ou non, été comme hiver, sans difficultés. On en reste donc à l'ancienne formule (19). D'ailleurs il semble que le but n'est pas atteint, car le 24 septembre 1508, à Malines, un nouveau *placcard* est promulgué (20). Il s'intitule « *Placcuet dienende opt dmaken vanden wegen in Brabant* ». L'amman de Bruxelles est avisé que certains tronçons de routes des quartiers de Louvain, Bruxelles et d'Anvers sont brisés et mal entretenus (21).

Ceci prouve la stagnation de l'année régime dans le domaine des communications terrestres. Il y a peut être un souci d'amélioration, mais il se heurte à tant d'obstacles que toute tentative est vouée à l'échec. Cet échec semble surtout dû au manque de rationalisation, à l'éparpillement, au laisser-aller des riverains qui n'avaient aucun intérêt d'améliorer les chemins, qui ne leur servaient que peu. À part, les convois de marchandises, les courriers, les pèlerins, aucune autre population ne semble utiliser ces routes, peu sûres d'ailleurs. Donc, comme nous le verrons clairement plus loin, du XV^e au XVIII^e siècle, il n'y a pas ou presque pas d'évolution. On peut parler d'une stagnation.

De sorte que les marchands indigènes et d'autres, passant d'une région à l'autre, ne voyageaient qu'avec beaucoup de peine. Aussi divers négociants décidèrent de conclure des affaires ailleurs, ce qui à la longue aurait pu amener la ruine économique du pays. Une nouvelle fois l'administration reporte les frais d'entretien sur les riverains et les usagers. Ceux-ci doivent réparer les chemins avec diligence pour que les marchands et au-

(19) Het zij die te cantlijden oft met eerden ende houten... Dat men s'een wel inden Winter als inden Somer met wagenen, kerren ende pearden geladen eden ongeladen... sonder quetsen...

(20) CC138 F240 V^e Malines 24 septembre 1508

(21) Onsen amman van Brussel... Suluyt dat wij geadvertiert zijn dat die wegen ende passagien in die quartieren van Loeven, Brussel, Antwerpen... soo zijn gebroken ende qualick onderhouden dat die Ingesatenen coopluden ende anderen gaende ende comende van een lande van anderen dair doere niet wel en connen gepasseren dan met groote pijnen coste ende laete mits den welcken diverse coopluden ende andere laten te byngende huere gooden waeren ende comenschapen dewelcke bij lanckheljden van tijde soude moghen comen tot groeten interesse schaden ende achterdeele van onsen lande. CC 138 F240 V^e

ires usagers, puissent de nouveau passer (22)

Il est amusant de constater que l'emploi inadéquat d'un matériau peut se répercuter sur la vie commerciale.

En effet, l'infrastructure de la route étant en bois, l'eau et le charroi la défonçant graduellement, celle-ci devenait impraticable et gênait le commerce.

Le 24.4.1510 (23) une instruction est à nouveau promulguée, elle s'intitule cette fois : « Instructie... gemaect bij bevelen van onsen... Keyser op donderhouden vanden herbane oft herstraten, bruggen... Waterloopen ende wateringhen... » nous n'avons retenu que les mentions qui se rapportent aux routes et au bois d'œuvre. Comme dans les deux autres placards les termes sont tout aussi vagues. Chaque année les officiers et receveurs de Brabant devront exiger que les riverains, tant ecclésiastiques que laïcs, de quelque condition qu'ils soient, ainsi que les usagers, remettent en parfait état les chemins qu'ils emploient. La profondeur, la largeur des différentes catégories de routes devra être rétablie : à savoir : « Une heerstrate » 40 pieds (12 m) ; un sentier, 4 pieds (1,20 m) un chemin d'église : (kerckweg) 6 pieds (1m80), un sentier menant à une fontaine : 6 pieds (1m80) un chemin de moulin où les sacs sont portés sur la tête (hoetsacken) : 6 pieds (1m80) un chemin de moulin permettant le passage d'une charrette : 12 pieds (3m60) un chemin de moulin permettant le passage d'un cheval : 8 pieds (2m40) un « coutergat » (?) 12 pieds (3m60) un chemin secondaire allant d'un village à l'autre : 16 pieds (4m80) « drieswech » réunissant deux marchés où l'on conduit le bétail : 24 pieds (7m20).

L'instruction révèle que les fondrières seront comblées avec du bois de la terre, des pierres et de la vase, comme à l'accoutumée.

De même si de l'eau se place en flaques, on fera des rigoles de 4 ou 5 pieds de large et de 3 pieds de profondeur. La terre extraite des rigoles sera posée au milieu de la route.

(22) waer om soe heelt dat wij desen reingesten u ontbieden ende bevelen zeere ernstelijck dat ghi terstont alomme binnen uwen ambachte... van onsen wegen... publiceert oft uul|troepen... doet... dat een jegelijck omtrent die voirs. quade ende gebrokenen wegen ende passagien... met slden diligenten doe maken ende repareren... CC136 f240 V°

(23) CC 136 f260 à 282

Un autre paragraphe du même texte déclare que si des haies ou des arbres se trouvent trop près de la voie carrossable ou gênent le passage, vu leur grandeur, le maître des chaussées devra les faire enlever par celui à qui ils appartiennent.

Si le propriétaire ou le teneur à hail fait défaut, le maître des chaussées les fera enlever lui-même à double frais pour le contrevenant.

Ces arbres abattus et ces haies servaient à l'entretien de la route. Les fascines étaient tassées au fonds, les rondins placés par dessus le tout mêlé à de la terre.

Nous avons cru étendre nos recherches jusqu'en 1599, nous ne pensons pas qu'il y ait une grande différence entre le XIVe siècle et le siècle précédent.

En 1599, donc, certaines recettes provenant de la vente des arbres coupés dans la Forêt de Soignes, destinés à la réparation de la chaussée d'Ixelles-Vleurgat, nous permettra de nous rendre compte, plus en détail, de la masse de bois qui entrait dans l'aménagement d'une route ainsi que de la procédure de vente de ce même matériau.

C'est un compte particulier de Nicolas HELLINCKX, conseiller et receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, de la recette de la vente de certaines quantités de divers chênes abattus en Soignes en mars 1599 et vendus en avril suivant, selon l'ordonnance des seigneurs de la Chambre (24)

Voici le contenu succinct de la procédure de la vente (25) : elle se rapproche très forte de celle en vigueur au XVe siècle.

1° Le bois sera vendu dans la maison du Duc, se trouvant au Marche à Bruxelles, en différentes coupes. Au XVe siècle il était adjudgé en Soignes.

2° Chaque marchand devra se contenter d'acheter une coupe d'une contenance donnée, sans autre livraison supplémentaire antérieure ou postérieure à la vente officielle.

3° Ceux qui pourront participer à l'enchère seront les marchands-jurés de Soignes ou d'autres marchands étrangers à l'exclusion du receveur du

(24) CC 275B4 f° 1 à 12

(25) CC 275B4 f° 1, 2, 3, 4,

woudmaître, du lieutenant woudmaître, de tous les forestiers, sous peine de sanctions.

On vendra avec des florins Carolis à 20 stuivers par florin avec hausse, coût de paume (palmslaege) et coup de bâton. Chaque hausse devra être de 20 stuivers au profit du Roi seul. Celui qui aura acheté, des coupes paiera pour chaque coup de paume, sur chaque coupe, 15 stuivers. L'adjudication ne bénéficiera d'aucune réduction sur le prix principal (26) ou sur les hausses.

5° L'acheteur pourra bausser aussi longtemps qu'il le voudra. Au moment où il s'arrêtera, un autre pourra continuer l'enchère. Il n'y a donc pas de vente à la chandelle comme au XV^e siècle. (27)

6° Le marché restera ouvert jusqu'au 16 avril, jour où l'on donnera le coup de paume définitif à celui qui aura haussé le dernier.

7° Les acheteurs doivent payer en deux versements: l'un fin juillet, l'autre fin septembre 1599.

8° L'acquéreur devra garantir son achat chez le receveur, huit jours après l'adjudication; s'il ne le fait pas, le receveur revendra les coupes aux frais du contrevenant.

En outre, ce règlement comprend certaines clauses relatives à la protection des jeunes pousses et à l'enlèvement de bois.

Par exemple, chaque marchand devait coucher ses arbres à même le sol, avant de pouvoir les enlever et les transporter; ceci, en vue du contrôle.

Ce contrôle est sévère, car beaucoup de vols étaient perpétrés dans la forêt.

Après l'enlèvement des arbres, le marchand devra faire reboucher les trous consécutifs à l'abatage, sans abîmer les autres plantations.

Il était également obligé de nettoyer l'endroit où les coupes avaient eu lieu, dans un délai de deux ans, sous peine de voir confisquer les matériaux qu'il y aura laissés. Un certain paiement en nature était également exigé puisque chaque marchand devait livrer une certaine quantité de bois

(26) prix de départ de l'enchère

(27) Au XV^e les enchères se poursuivaient jusqu'à ce qu'une chandelle soit complètement consumée. A ce moment le dernier enchérisseur emportait le lot.

à la cour ducale, sous forme de charge d'âne, de « wisse » (28) ou en fagots, selon les articles 49, 50, 51 du «Coerboeck» de Soignes (29), c'est-à-dire 200 charges d'ânes de bois par bonnier, 2 muids de charbon de bois et 300 fagots.

Cette corvée de transports était remboursée à un prix fixé ou rabattue de la somme dont l'acheteur était redevable pour ses coupes.

Cet exemple démontre que la réparation des routes, des chemins du duché de Brabant se faisait avec du bois notamment du chêne et que d'autre part l'adjudication des travaux s'organisait à la lumière des lois qui réglementent les ventes des coupes ordinaires.

En 1599, 2665 chênes sont abattus et vendus aux entrepreneurs chargés de la réflexion de la route Ixelles-Vienrgat.

Ce tronçon n'est pas tellement long, mais il y a beaucoup de marais à traverser.

Pour conclure, nous pensons que l'Etat brahançon, pourtant englobé dans l'Empire, n'est pas encore assez structuré pour entreprendre la construction d'un réseau routier empierré. Les coutumes médiévales se maintiendront très longtemps encore. Il faudra attendre les édits de Marie Thérèse au XVIII^e, pour voir la situation changer.

Daniel ROCHETTE.

(28) Wisse : Terme de mesure : la « wisse » = 32 bûches

(29) Coerboeck de 1480 — Texte de loi réglant la vente et l'entretien de la forêt.

Petite étude comparative des prix - Pierre et Bois

par Daniel ROCHETTE

Il est intéressant de pouvoir comparer les prix du bois et la pierre, de façon à déterminer quelle est la matière première la moins chère, au XV^e siècle dans nos régions et surtout à Bruxelles.

« Le bois est infiniment plus répandu et de meilleure qualité dans le Nord » que sur les rives de la Méditerranée ; le chêne donnera des poutres plus grandes et plus résistantes que l'olivier.

« Le Moyen-Age fut sans aucun doute beaucoup plus une civilisation du bois que l'Antiquité classique : les villes, les ponts, les châteaux même, un moment furent de bois (1).

« Nous ajouterons que le bois était le matériau de construction le plus employé, même encore au XV^e siècle, pour les édifices n'ayant pas un caractère somptueux. (maisons privées, ponts, moulins à vent et à eau).
« Le métal n'est qu'un matériau d'apparat et d'un usage très faible...
« le fer protège généralement un outillage de bois. Les révolutions techniques suivantes auront précisément pour objet d'introduire le métal ».

La pierre, quant à elle est évidemment employée pour la construction, mais dans une mesure beaucoup moindre.

Nous avons examiné la construction des maisons, presque toutes sont en bois dans leurs parties structurales.

Pour notre comparaison nous avons choisi la pierre de Bruxelles (Brusselschen steenen) extraite dans la région et le bois extrait en Soignes. Pourquoi ? Parce que choisir deux produits régionaux élimine la possibilité du transport à longue distance : donc rend l'appréciation plus exacte.

Comparons les prix de deux produits qui sont à portée de la main des constructeurs bruxellois.

En 1465, pour certains travaux au Coudeberg, Janne Gillebijn livre 5 colonnes de pierres de Bruxelles, lesquelles ont deux pieds et demi de

(1) Bertrand Gille Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400 - Cahiers d'Histoire mondiale Neuchâtel vol III p. 65 - 1956.

long, ce qui fait pour les 5 colonnes 12 pieds et demi. Le pied coûtant 12 deniers de gros (2).

Plus loin, le même personnage livre un seuil de 5 1/2 pieds de pierres de Bruxelles, pour la porte de la Chambre de la Duchesse : le pied coûtant 12 deniers de gros. On lui paie donc 5 s. 6 d. g. (3).

La même année, pour des travaux au même endroit, Gielijse Dhuijs, menuisier livre 7060 pieds de planches blanches ; le pied coûtant 10 deniers. On lui paie 12 livres 3 sous de gros (4).

Plus tard, il livre 39 solives ayant en tout 392 pieds de long ; le pied coûtant 18 mites. On lui paie 24 s. 6 d. g.

Pour 38 lattes de parquet, on lui paie 3 s. 2 d. gs. ; le pied coûtait 1 d. gr. (5).

Si l'on compare les prix, les résultats ressortent clairement que la pierre de Bruxelles coûte 12 d. gs. le pied en 1465.

Pour la même année, le bois coûte nettement moins cher.

Examinons les différents prix 1 pied de « witter berderen » qui n'est peut être pas du chêne, coûte 10 mites, donc pas même un demi de gros, alors que le pied de pierre coûte 12 d. de gros.

Les solives qui sont en chêne, coûtent 18 mites le pied, donc un peu plus d'un denier.

Le bois de parquet (vloerhout) coûte 1 d. de gros le pied, c'est un bois de bonne qualité, évidemment ; le Duc ne va pas acheter du bois bon marché. Il est sûrement en chêne aussi.

Prenons maintenant la pierre bleue : celle-ci coûte 3 d. de gr. le pied (6).

(2) Janne Gillebijn van 5 columpnen van Brusselschen steenen op de poorte onder de gelazen vensteren — welken elck colupme 2 1/2 voeten lanc sijn 12 1/2 voeten, den voet 12 d. gr. maken 12 s 6 d gr. CC 4179 f. 57 - 57 V

(3) Den selven van enere dorpele 5 1/2 voeten lanc van Brusselschen steenen vercrboert aende dore in mijne vrouwen camere van Gheldre

(4) Fer voet 12 d g maken 5 s 6 d g. CC 4179 f 57 V

(5) CC 4179 f 59 V et 60 — « Gielijse Thuijs timmerman, van 7060 voeten witter berderen vercrboert alst blijct in de dachueren herna — den voet 10 mijten — 12 l. 3 s 1 eb. q. 4 mijt

(6) CC 4179 f 66 V — « Gelevert den Bossere van 60 voeten blaue voet steens gelevert aenden ondersten vloer vanden alfeyan den voet 3 d. g. — 15 sgr. »

Nous croyons que nous pouvons conclure que le bois coûte moins cher que la pierre et que celle-ci est peut être une sorte de luxe, mais nous remarquons ailleurs que même le Duc fait employer une énorme quantité de bois pour ses constructions personnelles.

Deux autres points peuvent peut être prouver que la pierre est peu employée.

Considérons par exemple les multiples incendies de maisons (7) des rues entières de nos villes flambaient comme des torches, preuve nouvelles que nos villes étaient construites avec du bois.

Autre point, une rue de Bruxelles s'appelle « la rue des Pierres » (8). Pourquoi avoir mis cela en évidence. Parce qu'il n'était pas courant, au Moyen-Age de trouver des maisons faites de pierres. Cela a frappé les contemporains d'une manière telle, qu'ils n'ont pu s'empêcher de le signaler pour la postérité.

Ces « steenen » servaient d'ailleurs d'habitats aux lignages, c'est à dire aux grands familles, puisqu'une minorité seule peut s'en payer, pour deux raisons sans doute : le goût d'étaler sa richesse et comme protection contre la fureur populaire (9).

Qu'on se rappelle les terribles incendies qui au M.-A. détruisirent parfois des villes entières. Ainsi à Gand, l'incendie de 1176. A Alost, violent incendie en 1360. On rapporte que les cendres volèrent presque jusque près de Gand (10).

La même année destruction par le feu de trois cents maisons à Gand hors la porte du Sablon.

En 1376, dans la Seigneurie de St. Pierre, les flammes réduisirent en ruines, cinq mille maisons, de nombreuses chapelles et plusieurs églises. Il est un fait que la ville de Bruxelles qui bénéficie de l'énorme réserve de la forêt de Soignes était bâtie en bois, le matériau le plus économique ; et qu'elle ainsi fut sujette à ce fleaux, celui de incendies.

DANIEL ROCHETTE.

(7) DESMAREZ — Histoire de la Propriété Foncière dans les villes du M.-A. Gand 1958 p. 71 note. Chronique abrégée de Bruxelles Carols Bulsman n° 2955 AVB

(8) Mauvaise traduction française. Le flamand « steenen straat », rend mieux la signification de ce mot.

(9) cite Meynaertsteen ; la Steen des Cluinc etc — DESMAREZ. — Le développement territorial de Bruxelles au M.A. p. 51-52.

(10) Memoria Boeck I p. 83 AVB

"L'ITINERAIRE DEKIN"

UN DOCUMENT DE 1815 SUR LA PERIPHERIE
SEPTENTRIONALE DE BRUXELLES

par Maurice Deflandre

PREAMBULE

La présente étude a pour point de départ un opuscule du début du XIXe siècle dont nous reproduisons ci-après le texte in extenso accompagné d'illustrations, de notes et de commentaires.

Voici, pour débiter, le texte de la couverture de ce document imprimé, devenu introuvable et dont l'unique exemplaire connu repose à la Bibliothèque Royale, au Mont des Arts, sous le no IV 75062.

« PROMENADE D'UN JOUR DANS LES ENVIRONS DE BRUXELLES AU MOIS D'AOUT OU ITINERAIRE DEPUIS LA GRAND PLACE DE BRUXELLES PAR KOEKELBERG ET GANDSHOREN A LA CI DEVANT ABBAYE DE DILIGHEM ET AU VILLAGE DE JETTE. PAR H... DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ».

Bruxelles au bureau du « Journal de la Belgique », rue de la Fourche. Se vend chez Le Charlier, Montagne de la Cour, chez la Vve Le-maire, rue de l'Impératrice.

1 8 1 5

L'auteur de cette brochure « touristique » qui qualifie lui-même son travail de « production éphémère », aurait été, selon certains dires, officier dans l'armée hollandaise, de passage ou en garnison à Bruxelles aux lendemains de la bataille de Waterloo, en même temps que les troupes des autres Alliés. Sous la lettre H... se serait caché le capitaine Egide-Joseph D E K I N. sans autres détails. Nous faisons confiance aux chercheurs qui nous précèdent et qui ont pu déterminer l'identité exacte du personnage. Nous citerons notamment l'ouvrage de MM. Charles STEPMAN et Louis VERNIERS qui ont repris ce nom dans la bibliographie qui termine leur livre sur la commune de Koekelberg.

Ce Dekin, qui se parait du titre brillant de docteur en Philosophie, maniait avec beaucoup d'habileté la langue française. Sa manière d'écrire et son style sont désuets, mais savoureux et pittoresques, nonobstant certaines imperfections et impropriétés. Plus d'une fois le lecteur sourira de son romantisme un peu enfantin, de ses naïves préférences, de ses truismes et de sa tendance à jouer, pour sa satisfaction personnelle, le rôle de dégustateur des bières locales.

Par ailleurs, notre capitaine ne s'est guère embarrassé de récolter des détails précis en vue de meubler le récit de sa randonnée champêtre. Quelques points en sont pourtant précieux pour donner un visage plus ou moins réussi de la toponymie de l'époque.

Nous nous sommes efforcé de compléter par des notes maints des aperçus sommaires ou flous exprimés par l'auteur, et espérons que cette présentation trouvera bon accueil auprès des lecteurs et fervents du « Folklore Brabançon ».



AVANT-PROPOS.

Cette production éphémère est au-dessous de la critique : elle se ressent de la hâte avec laquelle elle a été mise au monde. Je n'écris d'ailleurs pas dans ma langue, c'est un petit amusement de cabinet que j'ai voulu me procurer après cette agréable promenade, et si j'en procure un pareil à quelques-uns de mes lecteurs, amis des champs, ce sera une ample récompense qui me tombera encore en partage, et que je n'aurai pas méritée.

PROMENADE D'UN JOUR DANS LES ENVIRONS DE BRUXELLES.

Je traverse pédestrement la grande et belle Place de Bruxelles (1) qui cependant est bien petite pour cette immense cité : j'enfile une des sept rues qui y aboutissent, c'est la rue de la Colline, sans colline : je fais ma provision de tabac chez M. Decok, qui débite sans contredit la plus excellente marchandise de la ville, parce qu'il en est lui-même le fabricant ; je passe par le Marché-aux-Herbes : Herbages vaudrait mieux, mais aujourd'hui surtout on passe ces expressions impropres aux Batavo-Belges, qui bientôt ne parleront plus que le pur hollandais (2). Je laisse à ma

(1) « Nil potuit magno pulchrius esse foro : Rien n'est plus beau que ce Marché ». Il s'agit évidemment ici de la Grand'Place.

(2) Le Congrès de Vienne avait décidé depuis peu le rattachement de la Belgique au Royaume des Pays-Bas.

gauche la Fontaine-aux-Pucelles, que l'on n'y voit plus de nos jours ; je suis le Marché-aux-Poulets, qui est désert, car on trouve depuis nombre d'années cette volaille, des canards et des oies sur la Place de la Maison-de-Ville : déjà le Marché-aux-Poissons s'annonce à mes nerfs olfactoires — vite une prise à la santé de M. Decock : je double le pas et me voilà dans la rue de Ste. Catherine : je ne passe pas devant l'église qui lui a donné son nom, sans y jeter un coup d'œil ; je reconnais cette admirable Vierge au glaive meurtrier qu'elle tient à son côté, et qui abattit sa tête qui venait de refuser la couronne de l'empire romain. La plaie doit avoir rendu du lait au lieu de sang, afin de manquer l'innocence et la pureté de la victime sacrifiée.

Sur un tableau de la même église qui représente les fiançailles de Marie et de Joseph, un lévite qui y assiste porte des lunettes : quel anachronisme !

L'entre dans la longue rue de Flandre, tout ce quartier est remarquable, dans le temps de sa Kermesse, qui a lieu à la mi-août, par le grand nombre de sottises et de platitudes que représentent les transparents dont chaque maison fait parade : ce sont autant d'affiches de l'esprit et du génie de ses habitants, qui comme tous les Belges, devraient se distinguer par le bon sens ; mais cette habitude des transparents est une de celle qui a racine dans ses mœurs.

Je franchis avec plaisir le seuil de la porte de Flandre (3), si porte il y a ; mais je ne suis pas pour cela à la campagne ; des cabarets à droite, des cabarets à gauche, des boutiques, des fabriques, et quelques beaux bâtiments, déplacés dans ce local (4), m'offrent encore le triste aspect d'une ville : ce n'est pas un faubourg, c'est la commune de Molenbeek qui s'étend un peu plus loin que le cabaret aux Quatre-Vents, ainsi appelé sans doute, par quatre chemins qui y aboutissent : arrivé devant ce cabaret, ou vraiment le vent souffle toujours d'un de ces quatre chemins, vous tirez à droite, et bientôt vous commencez à monter à Koekelberg, peuplé de tisserands, et ne manquant pas de bons cabarets ; il y a aussi plusieurs fonderies de fer pour différents ustensiles de ménage : une fameuse distillerie d'eaux spiritueuses, dont les tisserands ont grand besoin pour ne point devenir entièrement machines comme leurs métiers.

(3) Les chercheurs pourront employer le plan de Bruxelles de Philippe MAILLART (1916) pour tenter de reconstituer l'itinéraire suivi par l'auteur.

(4) Local = lieu.

une filature en pleine activité, et une célèbre maison d'éducation, dont nous parlerons bientôt.

L'on y voit aussi des jardins bien cultivés, et fertiles en excellents fruits, celui entre autres de M. Van Rosse est un bijou, et remarquable par un pont suisse fort élevé, d'où l'on découvre la ville de Bruxelles en amphithéâtre.

Après avoir laissé à ma droite le cabaret dit « Geuse-Kerk », l'église des Gueux, qui rappelle une des principales époques dans l'histoire des Pays-Bas, comme les Sans-Culottes dans celle de France, et où je me garde bien d'entrer ; je m'arrête au Princen-Hof, Cour-aux Princes, c'est ma première station quoique je ne sois rien moins qu'un prince, mais parce que la bière y est vraiment princière, c'est-à-dire, très bonne, comme tous les princes devraient l'être, purgés de toute lie ; il se peut aussi que ce cabaret est ainsi nommé d'une délicieuse terrasse derrière la maison, ombragée de beaux arbres, et garnie de dix-sept tables, et d'un spacieux hangar. Cet alambic dont je parle, est le Princessebier d'Amsterdam, ou le Peeterman de Louvain ; celui-ci tire vraisemblablement son nom de Peeterman, ou homme de la famille de St. Pierre. Ces Peetermans ont combattu sous les drapeaux de St. Pierre pour Henri I, duc de Savoie et comte de Louvain, en 1213, et c'est alors qu'ils furent honorés de ce nom par ce souverain qui aurait infailliblement péri, si les Louvanistes ne l'eussent arraché des mains des ennemis ; mais il serait difficile de fixer l'époque où l'on commença à confondre cette boisson avec les buveurs.

En sortant de chez Doederik, qui est plus poli que nonante-neuf cabaretiers de la ville, j'enfile la première ruelle du même côté ; arrivé au bout, je prends la direction qui est à ma droite, et un chemin creux ou un large ravin se présente devant moi, et sur la hauteur je découvre le vaste et beau bâtiment du pensionnat, dirigé par M. De Buisseret, et qui domine sur toute la contrée ; on le prendrait pour le château d'un souverain. Ce Mr. De Buisseret est de l'ancienne et noble famille de François De Buisseret, évêque de Namur, qui l'an 1609, enleva de terre le corps de la bienheureuse Marie d'Oignies, l'enchâssa dans une caisse d'argent, et la plaça sur l'autel de l'église d'Oignies, où il attira un grand concours de pèlerins ; le même prélat fonda aussi un séminaire à Namur et un collège à Nivelles. C'est dans ce pensionnat qu'une quarantaine de jeunes gens de toutes les nations sont instruits dans les sciences et dans les arts qui conduisent l'homme au vrai bonheur parmi lesquels la religion et la morale obtiennent et maintiennent le premier rang. C'est là, qu'en respirant l'air le plus

salubre, ils respirent le contentement et la gaieté par les sages réglemens et la douce discipline qui y sont en vigueur.

Avant de quitter Koekelberg(5), je dirai que cette ci-devant seigneurie était sujette à celle de Berchem pour le spirituel : son église est dédiée à Ste. Agathe ; les chanoines de Grimbergen desservent cette paroisse.

Un banc de gazon à côté d'une petite porte de derrière du pensionnat, et un second en face, vous font présumer que tel professeur, après ses travaux scholastiques, s'y repose parfois pour oublier dans le silence l'importance de la lettre euphonique, ou la nécessité de la particule explétive, ou la sécheresse de $A + B = C - D$, ou l'histoire de tant de monstres couronnés qui figuraient parmi le genre humain, ou enfin pour faire diversion à la déroute qu'occasionnent de nos jours les Hautes-Puissances-Alliées, non seulement dans les armées ennemies, mais aussi dans les têtes des géographes modernes (6).

Si j'avais des fils, je les placerais dans cet institut qui, depuis dix ans, jouit de la plus grande célébrité ; de préférence à tous les autres établissements de ce genre, sous quelque dénomination qu'ils s'annoncent, ne fût-ce qu'à cause de la beauté de son local, de l'air pur et sain qu'on y respire, et des jardins et des cours spacieuses qui l'entourent, et dont profitent les heureux élèves.

Ce chemin creux, qui est dans la direction de l'orient à l'occident, a été formé par les eaux de pluie, qui dans le commencement décalaient de plant de côté dans une simple rigole, mais devenues ravines, elles cavèrent et élargirent tellement cette rigole, en entraînant avec elles insensiblement de cette terre, qu'aujourd'hui deux grands chariots passent sans peine l'un à côté de l'autre dans ce chemin, formé par la main bienfaisante de la nature pour la commodité du paysan, tandis que les mains des hommes établissent avec mille difficultés et grands frais les routes ou chaussées royales ou impériales ; il arrive cependant quelquefois que le piéton surpris par une pluie orage, se voit dans le cas de gagner la hauteur pour éviter la ravine, ce qui est moins difficile ici qu'à la cour des rois, car on monte ici, sans avoir rampé auparavant.

Une agréable verdure tapisse les deux côtés de ce chemin, qui en certain endroits ont douze pieds de hauteur (7). Toutes les petites fleurs

(5) Koekelberg fut jusqu'en 1841 un hameau de Berchem-Sts-Agathe.

(6) Allusion aux démembrements géographiques décidés par le Congrès de Vienne.

(7) Environ 5 mètres de hauteur.

sauvages se succèdent dans ce chemin solitaire, et une aimable Flore rustique y a fixé sa résidence ; ici des campanules élèvent leurs corolles au-dessus des fleurs radiées de la mille-feuille ; là les marguerites se trouvent mêlées avec les pissenlits ; les géranions, (sic) dont les semences sont terminées par une pointe allongée qui les a fait comparer au bec d'une grue, et les camomilles y abondent ; la vertu de cette dernière plante n'est pas assez connue, ou l'on en fait trop peu de cas : elle seule vaut la moitié d'une pharmacie, et peut adoucir et guérir une infinité de maux, surtout en n'ayant pas, dans beaucoup de cas, recours à l'art incertain des disciples d'Esculape ; telles dames en font un usage mensuel, et s'en trouvent toujours bien ; et toi, modeste bluët, tu attires parmi les cynarocéphales qui t'environnent, particulièrement mes regards ; tu sembles avoir emprunté la couleur des yeux de ma chère Emilie ; tu tomberas, comme elle est tombée, tu disparaîtras à mes yeux ; mais tant que je verrai l'azur du ciel, les beaux yeux bleus et la figure angélique d'Emilie me seront toujours présents.

Je vois aussi avec reconnaissance les fleurs des pissenlits ou de la dent de lion, une des plantes les plus bienfaisantes dont la botanique puisse se vanter, et j'examine avec admiration les fougères dont les organes sexuels sont placés sur les nervures de la feuille. Ici le mûrier sauvage, chargé de fruits, laisse pendre ses long rameaux jusqu'à terre ; plus loin c'est le framboisier avec ses petits présents aromatiques : je foule aux pieds le thym, le serpolet et la sauge sauvage, et sans le vouloir j'embaume l'air qui m'environne. Quelle différence entre cet endroit isolé et le bruyant Marché-aux-Poissons ! J'ai peine à quitter ce réduit peu remarquable, et je voudrais passer à tire-d'ailes par tout le quartier qui avoisine la Halle aux morues puantes, aux saumons gâtés, aux harengs, et à tant d'autres poissons qui empestent l'atmosphère dans cette saison.

Ce jardin botanique naturel m'a déjà fourni plus de cinquante plantes différentes, dont la moitié sont officinales.

Le haut des deux côtés de ce chemin, un peu mélancolique à la vérité pour ceux qui aiment à s'étourdir dans les rues populeuses de Bruxelles, est bordé d'aunes, de saules, de trembles et de peupliers qui garantissent de l'ardeur du Soleil, et par-ci par-là des bouquets de chênes semblent être symétriquement plantés entre ces différentes sortes d'arbres.

Cependant vous ne vous promenez pas comme enfermé entre deux murs, dont la monotonie vous fatigue ; tantôt des champs dorés des plus belles graines céréales ou couverts de trèfles en fleurs dont l'arôme le

plus suave chatouille le sens de l'odorat, se prolongent jusques à vos pieds et frappent délicieusement votre vue.

Bientôt vous passez sous d'énormes hêtres qui semblent suspendus sur votre tête, et dont les cimes touchent aux nues. C'est ici qu'un troisième banc de gazon, établi vraisemblablement par des mêmes mains que les deux autres, vous arrête. Deux aimables dames et deux messieurs venaient de le quitter : ils grimperent à quinze pas de là sur les champs ; j'aurais deviné en voyant les belles jambes de l'une, que c'était une Anglaise, si son langage ne m'avait déjà confirmé dans mon jugement. Quoique je ne sentisse aucun besoin de me reposer, j'aimais à fouler le gazon, où le moment auparavant était assise l'Anglaise à belle jambes (8). Laissons les belles jambes courir les champs, et avançons.

Voici deux chemins : je prends à droite je monte insensiblement, et bientôt je me trouve entre un saule et un peuplier : ces deux arbres sont là comme deux montants d'un arc de triomphe, sous lequel vous passez en conquérant romain, par la jouissance que vous procure cette agréable et intéressante promenade. C'est à cent et vingt pas de ce passage, et à égale distance d'une chaumière, qu'il faut se tourner, et se raccommode de loin avec la capitale, si, comme moi, vous êtes toujours brouillé avec les grandes villes. Quelle vue magnifique, frappante, majestueuse ! mais je laisse à un amant de cette immense cité le plaisir de décrire son site, sa physionomie, ses bâtiments sacrés et profanes, et cet amas confus de maisons, pour moi je ne veux voir que l'air riant de la campagne.

Après avoir dépassé cette première chaumière, dont la moitié n'est qu'une carcasse de chaumière, et qui au moindre vent menace d'ensevelir ses paisibles habitants sous ses ruines, vous passez encore devant deux autres, à peu de distance l'une de l'autre, et qui paraissent être également la demeure, de la pauvreté et du malheur : mais non je me trompe, ce n'est pas ici le séjour du malheur, le malheureux ne gémit que dans les grandes villes où l'insolence insulte à sa misère ; ces pauvres paysans ne voient-ils pas de leurs chétives cabanes les grandes et les riches respirer au-dessous d'eux l'air infect de la ville, ou celui à fuir de la Cour, et être le plus souvent malheureux au sein des grandeurs et de l'abondance !

Ces trois chaumières ont pour tout bien des jardinets, où les mêmes mains endurcies et fatiguées, en travaillant du matin au soir pour de riches propriétaires, trouvent encore le moment, et le plus souvent au clair de la

(8) Il existait à l'époque un pensionnat pour Anglaises situé entre la route de Termonde et la chaussée de Jette.

lune, de planter quelques légumes, un peu de chanvre pour couvrir la nudité d'un grand nombre d'enfants; du tabac, et même quelques fleurs, qui font couler des larmes à l'homme sensible et compatissant.

A ma gauche est un moulin-à-vent (9) qui me rappelle l'anecdote suivante : un souverain ayant fait démolir un de ces moulins dont la vue le fatiguait, demanda à un de ses courtisans, s'il se souvenait de ce moulin-à-vent qui se trouvait sur l'éminence qu'il lui montrait du doigt ? « Oui, sire, j'y vois encore le vent ».

Un peu plus loin que la troisième chaumière, se présente une belle plantation de houblon, dont les graines entrent dans la composition de l'excellente bière de Gandshoren. Je commence à descendre : trois chemins me mètraient ici dans l'embarras, si ma houssole ne m'indiquait celui du milieu : mais quel est ce bâtiment dans l'éloignement qui se fait remarquer à ma gauche ? Ce bâtiment sert de caserne aujourd'hui aux soldats brunswickois ; une caserne dans ces lieux solitaires ! Détournons vite nos regards de cette habitation très profane, pour les reposer sur une chapelle qui n'en est pas éloignée. Les lieux saints inspirant toujours des pensées pieuses et de doux sentiments ; je bénis la mémoire des fondateurs de cette chapelle qui fait ici tableau, elle est dédiée à Saint-Martin, évêque, elle a droit sépulture, et M. le Sous-curé de Jette y dit tous les jours, de grand matin, la messe.

Ce chemin du milieu qui me reçoit, est une vraie allée garnie et ombragée par des haies de charmille fort hautes, et des arbres touffus ; quelle délicieuse fraîcheur règne dans ce lieu ! Au milieu de cette allée, vous trouvez un tronc d'arbre qui vous invite à vous y reposer ; si son propriétaire se présentait, je lui serrerais la main du plaisir qu'il procure à ceux qui sont fatigués.

Après avoir passé devant deux habitations dont l'aspect est plus consolant, un verger considérable à ma gauche, une meule immense au milieu et deux jolies petites filles, qui y glanaient, fixèrent mon attention, et les plus petites beautés rustiques ont des charmes particuliers pour ceux qui n'aiment pas les grandes dames des grandes villes. Un cabaret termine ce verger, c'est à l'enseigne de St. Martin, son nom est écrit au-dessus de la porte entre des verres et des flacons ; faisons une visite à St. Martin, et embrassons, s'il est possible, les deux petites beautés rustiques.

(9) Serait le moulin du Sippelberg ou celui situé alors chaussée de Jette à hauteur de la rue Longtin. Il existait encore en 1890. Une photo datée le prouve (Voir page 18 de la revue « comté de Jette », mai 1966)

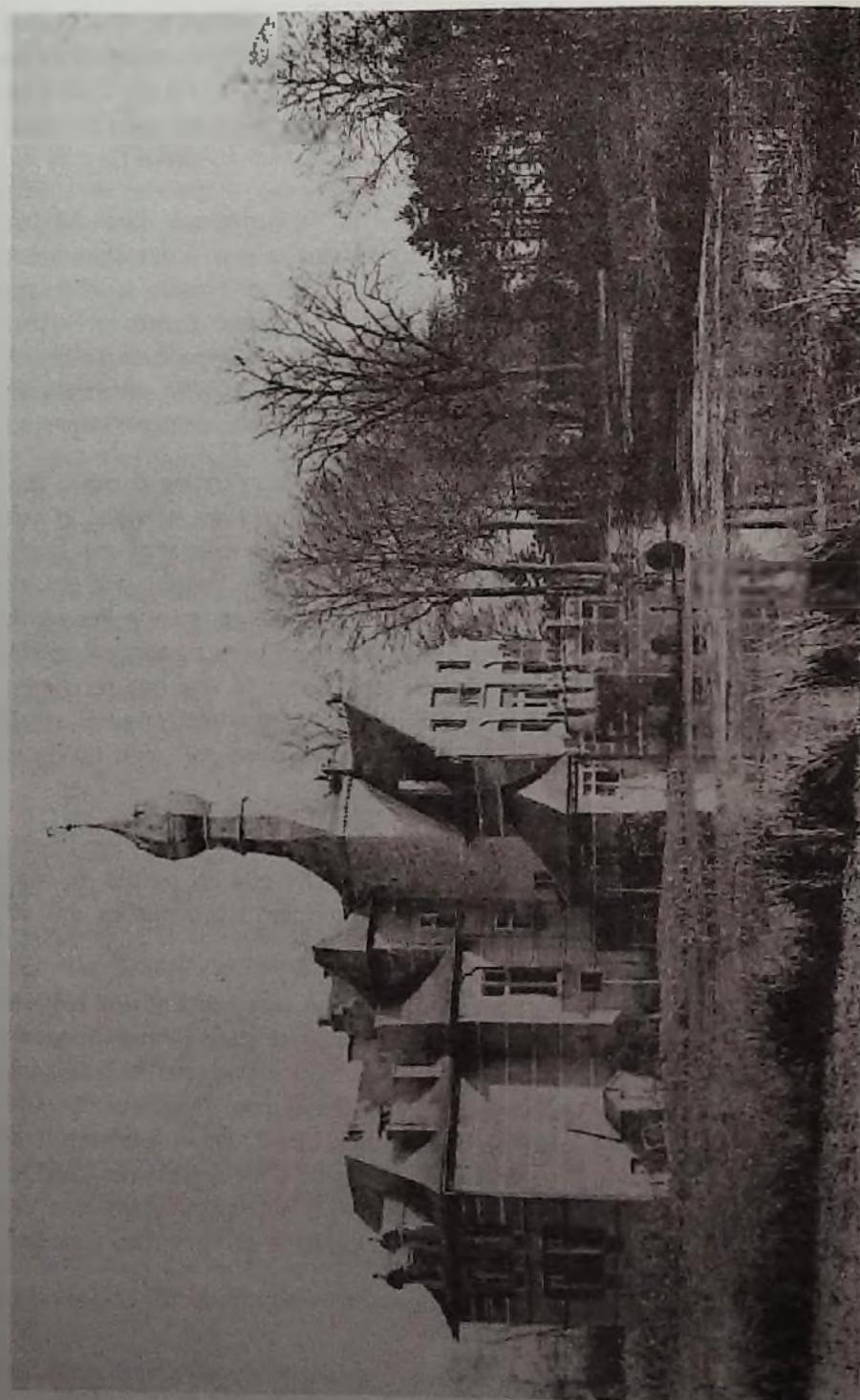
Au sortir du cabaret, le chemin fait le coude, mais si vous suivez un autre en droite ligne, vous passez par un hameau, et vous entrez dans un vallon des plus gracieux qui existe, c'est un vrai Temple ; mais il faut revenir sur vos pas jusqu'au coude pour ne pas vous égarer dans ce charmant labyrinthe. Vous prenez alors à droite.

Le premier objet qui vous frappe, est la caricature d'un Anglais monté sur son coursier bien-aimé, griffonnée sur le mur d'une chaumière, chacun conviendra que c'est tel Anglais que le peintre a voulu représenter ; cet Anglais avec son courrier ne ressemblant à personne d'autre et l'artiste pour donner une idée de l'extrême vitesse de ce quadrupède ne l'a représenté qu'avec les deux pieds de devant, il a perdu ceux de derrière sans que dans la rapidité de leur course ni le cavalier ni lui s'en soient aperçus.

Peut-être dira-t-on que je m'arrête, et que je m'amuse partout, et à des bagatelles, j'en conviens, et en laissant à chacun ses hochets, je prie le lecteur critique de ne pas continuer la promenade avec moi, car tandis qu'il pourra disserter avec circonspection les grandes intérêts des monarches et de la patrie... Un limaçon attire mon attention, tout le monde le connaît ; cet animal, tout dégoûtant qu'il paraît au premier aperçu, mérite cependant d'être étudié par le naturaliste. Il a sur la tête quatre cornes, les deux plus longues portent les yeux ; si nos Actéons étaient aussi armés de yeux au bout de leurs cornes, ils verraient souvent plus clair qu'ils ne voient.

Les organes de la génération de ce mollusque sont placés sur le côté droit du cou, et ce qu'il y a de surprenant, c'est que les parties de leurs corps, même les yeux et la bouche, se reproduisent lorsqu'elles ont été coupées.

Des préaux émaillés de fleurs à ma gauche, une petite plaine cultivée à ma droite, recréent mon œil, et déjà je découvre dans l'éloignement un mât ou une longue perche servait au tirage (sic) à l'arc sur le boulingrin derrière le cabaret de Gandshoren ; c'est un fanal pour ceux qui ont soif, et le cœur bat délicieusement, en pensant que bientôt on se trouvera dans l'asile du bonheur. Un chemin sinueux et bordé d'un double rangée d'arbres vous y conduit, et déjà vous vous voyez transporté dans une des plus agréables contrées des environs de la capitale, et vous n'en êtes éloignés que d'une demi-lieue.



Ganshoren — Le château de Villegas (circa 1920)

(photo Nels)

Assis maintenant à l'ombre hospitalière des marronniers taillés en éventail devant le cabaret de Ganshoren (10), qui autrefois était une seigneurie partie enclavée dans le territoire de Rhodes, et partie dans celui de Merchtem, je promène mes regards avides sur une plaine d'environ un lieu de circuit; c'est en même temps un vallon charmant, car je suis entouré de hauteurs et de collines couronnées d'arbres, et contre le penchant desquelles sont adossées quelques grandes et riches fermes. Une quinzaine d'habitations dispersées et rangées irrégulièrement entourent cette plaine, et une large et longue avenue bordée d'énormes hêtres, conduit au château de M. De Villegas, que l'on a peine à distinguer derrière le feuillage épais des arbres qui le cachent de ce côté-ci. Cette plaine est en partie couverte de différents grains de céréales entrecoupés de la plus vive verdure.

Paul-Philippe De Villegas eut par mariage, avec le titre de comte de St. Pierre de Jette, sur la fin du 17^e siècle, la seigneurie de Ganshoren avec plusieurs autres terres: c'est dans cette promenade que j'eus l'avantage de rencontrer devant le même cabaret, M. le baron De Villegas, avec son intéressante famille. Il est impossible de voir de plus beaux chevaux saures (sic), que ceux qui le conduisent souvent dans les vastes domaines que M. son frère, le comte, possède dans cette contrée.

Le cabaret de Ganshoren, dont le propriétaire est M. J. Moonens, qui en même temps est cultivateur et brasseur, et dont la bière ne le cède pas à la meilleure de Coentraets à Bruxelles, mérite à tous égards la réputation dont il jouit: son emplacement est unique, le propre y est frappante, huit belles vaches, que vous voyez paître dans les environs de la maison, donnent une qualité de beurre qui est au-dessus de celle d'Anderlecht, que l'on vante tant, et une armée de poules approvisionne la cuisine. Choisissez entre langue fumée, jambon, ou veau, pour votre repas frugal et champêtre. Un étang ou vivier à côté de la maison fournit de la carpe les jours maigres, et le complaisant hôte accorde volontiers le plaisir de la pêche aux amateurs; aussi les élèves de Koekelberg visitent souvent dans leurs promenades hebdomadaires le vivier de Ganshoren: j'eus le plaisir de les y voir, et de faire la connaissance de MM. et de ...; le premier est un des directeurs, et l'autre est le premier professeur au dit Koekelberg. Ces messieurs sont

(10) De son vrai nom le « Heideken ». Sur ce cabaret jadis célèbre et démolé depuis quelques lutras lire l'étude « Le Heideken à Ganshoren » par Robert VAN DEN HAUTE (publiée dans la revue « Comté de Jette » 5^e année n° 2 juillet 1967 - juin 1968, pp. 4-13)

plutôt les amis que les supérieurs de cette jeunesse studieuse, et paraissent être nés pour cet état honorable ; l'un et l'autre possèdent dans un degré éminent, les qualités et les connaissances requises pour élever et instruire de jeunes gens de famille.

Voulez-vous voir l'image d'un heureux et beau suisse, venez à Gansboren, et vous distinguerez facilement l'homme qui, à tous les avantages de la figure, joint d'excellentes qualités du cœur et de l'esprit. Rempli d'attention pour tous ceux qui abordent chez lui, il n'a rien de rampant, ni de servile dans ses manières et dans son caractère, et tout le monde sort satisfait et content de chez lui.

Vous suivez alors un large sentier qui traverse diagonalement à votre droite des champs plantés de pommes de terre, de haricots et de navets. Une plaque vous représente un miroir dans cet agréable jardin potager, il aboutit une maison blanche, et un peu plus loin, il s'élargit en un chemin bordé d'arbres, et c'est alors que le château de M. le comte se montre à découvert à votre gauche ; il n'a de régulier que son inconcevable irrégularité, et sa tourelle ou donjon est d'une forme bien singulière.

Au bout de ce chemin se trouve une maisonnette en briques, et couverte d'ardoises : c'était autrefois une chapelle dédiée à Ste-Anne, sur laquelle on lisait cette épigraphe latine (*Languentium Medicina*), médecine des langoureux. Il y avait jadis grand concours de peuple, on visitait cette chapelle pour les langoureux et les langoureuses, et pour ceux qui étaient atteints de la fièvre. Comment se guérissent aujourd'hui ces milliers de langoureuses, depuis que les héros du siècle moissonnent les hommes, comme le faucheur fait tomber les épis sur le champ voisin ? (12)

Il y a près de deux siècles que cette chapelle fut construite ; c'est aujourd'hui la demeure d'une pauvre famille, qui a bien su tirer parti du terrain environnant : un cep de vigne surchargé de grappes de raisins se plait à couvrir le frontispice de cette demeure solitaire, depuis que *LANGUENTIUM MEDICINA* a disparu ; un petit cabinet de verdure dans un coin du jardinet qui, en déroband les ardeurs du soleil, et vous procurant une agréable fraîcheur, vous inviterait à vous y réfugier, s'il avait un banc, et si Anne moderne, au teint vermeil et aux grands yeux noirs, qui est nichée dans cette ex-chapelle, ne vous exposait à contacter plutôt une maladie de langueur, ou à prendre la fièvre, que de vous guérir, si vous étiez atteint de l'une ou de l'autre de ces maladies. La porte est corcée. Sect. I n° 105 : cette marque sur les habitations des indigents, me fait naître de trop tristes idées pour m'y arrêter.

(11) Allusion aux hécatombes des guerres napoléoniennes.

O que l'allée à ma droite est belle ! de superbes hêtres alternent avec de jeunes chênes ; d'un côté des champs nouvellement labourés ; dont les sillons paraissent être tirés au cordeau, et de l'autre une prairie herbeuse. Tout cette contrée est romantique (12) par la variété des points de vue, et du grand nombre de bosquets qui sont du plus bel effet.

Depuis la chapelle vous descendez et passez sur un sol uni que le séjour des eaux a nivelé ; c'était jadis un petit lac que l'industrie humaine a trouvé moyen de dessécher ; aujourd'hui des bouquets d'arbrisseaux et de hroussailles décorent la plus charmante nappe de verdure. Vous montez et passez entre deux fermes, et déjà un toit d'une hauteur et d'une largeur immense, couvert d'ardoises, au bout de cette longue rampe, vous annonce l'édifice abbatial du ci-devant monastère de Dilighem.

C'est ici qu'une vingtaine de chanoines réguliers de St. Augustin, ordre des Prémontrés, et surtout l'abbé et les officiers de la maison, coulaient des jours heureux, en gagnant le ciel à bon compte. Le terroir où était assise cette abbaye, est entremêlé de collines, vallons, champs, prairies, bocages, forêts, étangs, et de vastes campagnes, aussi propres pour la chasse, qu'abondantes en tout ce qu'on peut désirer de délicieux et d'agréable dans un endroit éloigné.

J'avais prié un ex-chanoine de Dilighem de vouloir me prêter pour quelques jours un ouvrage dans une langue quelconque qui traitât de la fondation et des progrès de cette abbaye, mais ce digne ecclésiastique, qui paraît accablé du poids des chagrins de tout son ordre, me fit dire qu'il ne pouvait m'obliger à cet égard ; je me bornerai donc à ne rapporter que ce qui reste de ce monastère, qui dépose (sic) de son ancienne grandeur et magnificence.

Le quartier de l'abbé, qui n'avait pas entièrement été achevé, bâti dans le goût moderne, avec ses dépendances, a seul été conservé (13), tandis que l'église et les édifices qu'occupaient les chanoines et ceux destinés pour les étrangers et la domesticité, ont été entièrement démolis.

En entrant dans le palais de l'abbé, car il mérite l'honneur de ce nom, une majestueuse rotonde vous reçoit ; le stucateur, le sculpteur et le doreur y ont, à l'envi, étalé les ouvrages de leur art. Deux galeries, comme suspendues en l'air, l'une au-dessus de l'autre, forment le plus élégant orne-

(12) L'emploi de ce mot était récent pour l'époque.

(13) Toujours existant et récemment restauré. Est destiné à servir de cadre aux manifestations culturelles organisées par la commune de Jette. (Lire - La Prélature de Dilighem - (1986) par Louis GENIN (1885-1971), archiviste communal honoraire de Jette - - L'abbaye de Jette-Dilighem - par Gladys GUYOT (tiré à part de la revue - BRABANT -)

ment de cette précieuse pièce : vous foulez le marbre, deux tableaux énormes, les seuls qu'on y ait laissés, sans doute à cause de leur grandeur, attirent votre attention : l'un représente la conversion de Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, et depuis mis au nombre des saints : c'est à l'occasion de la foudre qui tomba à son côté, et le renversa de son cheval, qu'il renonça au monde et à ses pompes, et à l'exemple de saint Paul qui, comme lui, avait été averti du ciel, il publia le miracle que Dieu avait opéré en lui, et prêcha au milieu des frimas la doctrine du St. Evangile et les avantages de la vie religieuse, ce qui est représenté sur le second tableau.

Rien n'a dû être plus magnifique que la salle de parade, sa grandeur et sa hauteur vous frappent autant que son entière nudité vous cause de regrets : les superbes parquets de bois de différentes couleurs qui restent dans les moindres appartements, font juger de la supériorité de ceux qui ont été enlevés de cette salle, digne d'être occupée par un souverain. Un escalier unique dans son genre, dont les balustres de bois d'acajou, délicatement travaillés et incrustés de bronze, commandent votre admiration. Ce ne sont pas des Iconoclastes qui en voulaient à ce bâtiment consacré à la religion et à la honne chère, mais des hommes avides d'un peu de métal, qui ont entièrement dégradé la balustrade de ce fameux escalier.

N'ayant point trouvé de cuisine dans ce vaste édifice, je m'informais de l'emplacement de cette première et plus essentielle pièce pour des moines ? C'est dessous l'église que se trouvaient les magasins des comestibles, les caves et la principale cuisine. Ailleurs les caveaux des églises servaient de sculpture aux religieux, ici tout ce qui entretenait la vie, la santé, la gaieté, et peut-être la sensualité, sortait des voûtes souterraines de la maison de Dieu.

Quittons ce lieu profane aujourd'hui, et continuons notre promenade sur le pavé devant l'abbaye, qui est furieusement dégradé et abimé, depuis que monsieur l'abbé n'y passe plus, traîné par ses quatre chevaux.

Après avoir laissé derrière soi tous les bâtiments et fermes, faisant partie du domaine des révérends Norbertins, on monte sur ce même pavé, garni des deux côtés d'une rangée de respectables chênes, jusque sur la crête de la colline (14) qui est devant vous, et laquelle on pourrait donner le nom de montagne. On laisse le bois de M. de Bonaventure à sa droite ; et le sol grandement ondulé (sic) à sa gauche, prouve le séjour et l'action des eaux sur cette partie la plus élevée du pays.

(14) Cette crête est celle constituée par la -Chaussée Romaine- et le site dit de l' "Arbre Ballon".



La butte du Bois de Dillegem vers 1850 (dessin de Paul LAUTERS)
Au fond le château de Bonaventure.

Sur le sommet de cette montagne on plane au centre d'un horizon immense, et il fournit le coup-d'œil des plus beaux et des plus étendus sur un grand nombre de châteaux, de villages, de hameaux et de maisons de campagne, dont les agréments champêtres flattent et réjouissent la vue par mille variétés charmantes, et ravissent les sens par la douceur et la pureté de l'air qui en exhale, et se répand de tous côtés. Bruxelles avec ses clochers, et son célèbre temple de Ste. Gudule, flanqué de deux grosses tours carrées, mais qui n'ont point été achevées, ceux de Grimbergen, de Vilvorde, et le gothique colosse de Malines figurent dans le lointain.

Les terres des environs sont toutes très fertiles et produisent abondamment des grains et des fruits de toute espèce.

Après avoir joui dans cette région aérienne du plus ravissant des spectacles, je prends à droite, et laisse le bois au même côté. Avancez jusqu'à ce qu'une longue allée dans le taillis vous laisse voir dans son milieu une cabane couverte de chaume, lorsqu'en parcourant ce bois, l'on est surpris par une ondée. Si vous ne voulez pas alors traverser les champs pour atteindre cette cabane, continuez votre chemin jusqu'à ce qu'un autre, qui vient de Wemmel, vous mène contre le bois, et vous indique votre direction. Là où les deux chemins font un angle droit, vous voyez des couches de terres sablonneuse très distinctes en inclinées contre l'orient, sous un angle de 35 degrés, et le commencement ou la naissance des pierres, dont nous parlerons d'abord.

Parvenu à l'entrée du bois non clos de M. de Bonaventurè, vous enfilez un sentier, avec la permission tacite de ce riche philanthrope, qui n'interdit la promenade dans son bois, que dans la saison où la grive gourmande vient se prendre dans ses lacets, car il y a alors beaucoup d'autres amateurs de cet oiseau savoureux que M. l'ex-président (15).

Arrivé à la cabane que vous trouvez facilement en suivant le sentier, le bois est percé de huit allées ou chemins alignés très herbeux dont les uns se terminent en berceaux, et ne vous laissent entrevoir aucune issue. Parvenu à l'extrémité de l'allée du milieu, vous distinguez dans l'éloignement le cimetière, hors de la porte de Louvain ; votre imagination s'arrête un moment sur le champ du repos ; le souvenir de vos proches et de vos amis trépassés, vous affecte péniblement, mais un grain d'orgueil vous

(15) Nicolas-Melchior Bonaventura, né à Thionville en 1753, avocat à Tournai, ancien député du département de la Dyle au Conseil des Cinq-cents, ancien président du Tribunal Criminel, maire de Jette-Ganshoren en 1813. Il mourut le 24 avril 1831.



Le Bois du Dillegem vers 1910.
Au fond la butte de 33 m. de hauteur.
Ce lieu est devenu un parc public vers 1945.

gonfle, en pensant que vous avez le bonheur d'être homme, et qu'au dernier jugement toutes vos parents et bien-aimées, enfin toutes les femmes ressusciteront avec notre sexe (sic), puisque la grâce aura tout perfectionné.

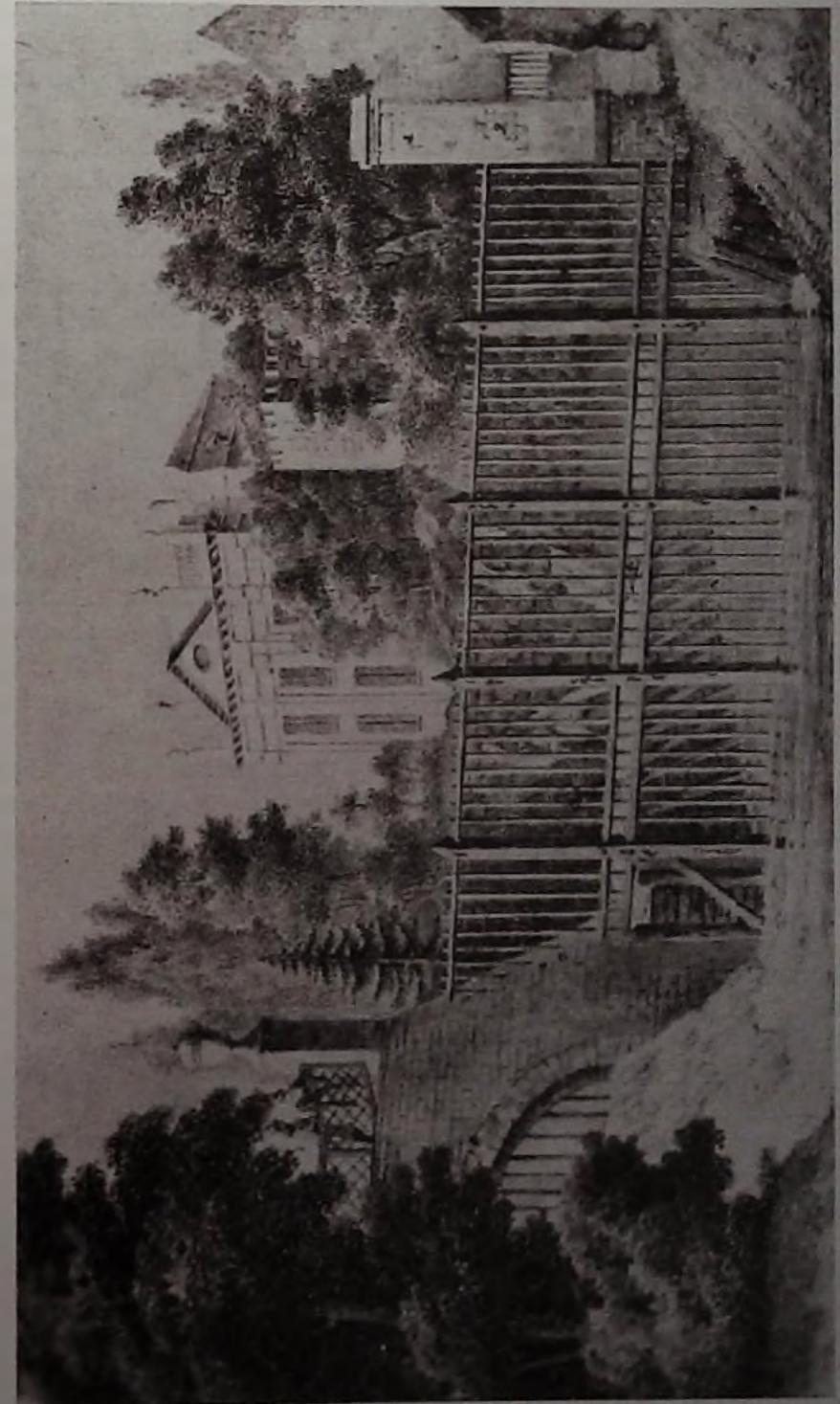
A votre gauche, le château royal de Lacken élève son dôme altier par dessus les plus hauts arbres, et tous les édifices environnants : le clocher et village de ce nom embellissent la contrée. La flèche de l'église de Schaerbeek paraît comme un cône sortant du milieu d'un bosquet isolé sur une hauteur ; les somptueux édifices du parc, les arbres pyramidaux des remparts, et un bois prolongé bornent l'horizon.

Ce bois est entrecoupe par des champs labourables ; après les avoir traversés, vous vous trouvez sur les bords d'un affreux précipice, semblable à un cratère dont les surfaces latérales sont couvertes de touffes d'arbrisseaux sauvages, et d'un petit vignoble, dont les raisins auront peine à mûrir, le soleil du matin et celui du soir, vu la profondeur où sont plantés les ceps, ne pouvait y darder ses rayons.

Vous descendez par un sentier anfractueux et escarpé jusqu'au fond : dans cette solitude fortunée j'ai cueilli quelques fruits de contentement et de joie pour les circonstances où je me trouve. Puis vous montez du côté opposé : parvenu au milieu de la côte, cinquante degrés vous conduisent sur un belvédère naturel (16) d'où, entre des pyramides de sapins, vous savourez les plaisirs d'une nouvelle vue. Une large allée, bordée alternativement de peupliers et de sycomores, s'étend depuis le pied du belvédère jusqu'au château de M. de Bonaventure, que vous voyez en perspective ; son parc immense, le village de Jette, avec son modeste clocher, la belle campagne des dames de Nillis, qu'occupaient pendant neuf ans le bienfaisant M. Engler et sa chère famille, aimés et regrettés de tous leurs voisins, ajoutent au riant paysage que vous avez devant vous. Un grand nombre de lapins sauvages, dont ces bois fourmillent, croisent continuellement l'allée, et en y passant, votre oreille est enchantée du doux murmure d'une petite cascade que forme une fontaine d'eau vive et limpide comme du cristal, qui abreuve la campagne de M. de Bonaventure.

Près de ce réservoir, vous trouvez des pierres fort blanches, et d'une excellente espèce, que cette montagne a renfermées dans son sein ; ce ne sont pas des tufs, car ceux-ci se brisent et se réduisent facilement en sable, au lieu que les autres sont infiniment durs.

(16) Il y a tout lieu de croire que la hauteur en question est la butte (33 m de haut) qui domine présentement le parc public dénommé « Bois de Dieleghem », butte surmontée d'un calvaire érigé en 1838.



Le château de Nicolas BONAVENTURE vers 1830 (existe encore dans les jardins du couvent des Religieuses du Sacré-Cœur). A gauche le ruisseau local - le Molanbeek - présentement voûté en grande partie. A l'extrême droite une dépendance du moulin à eau (disparu).

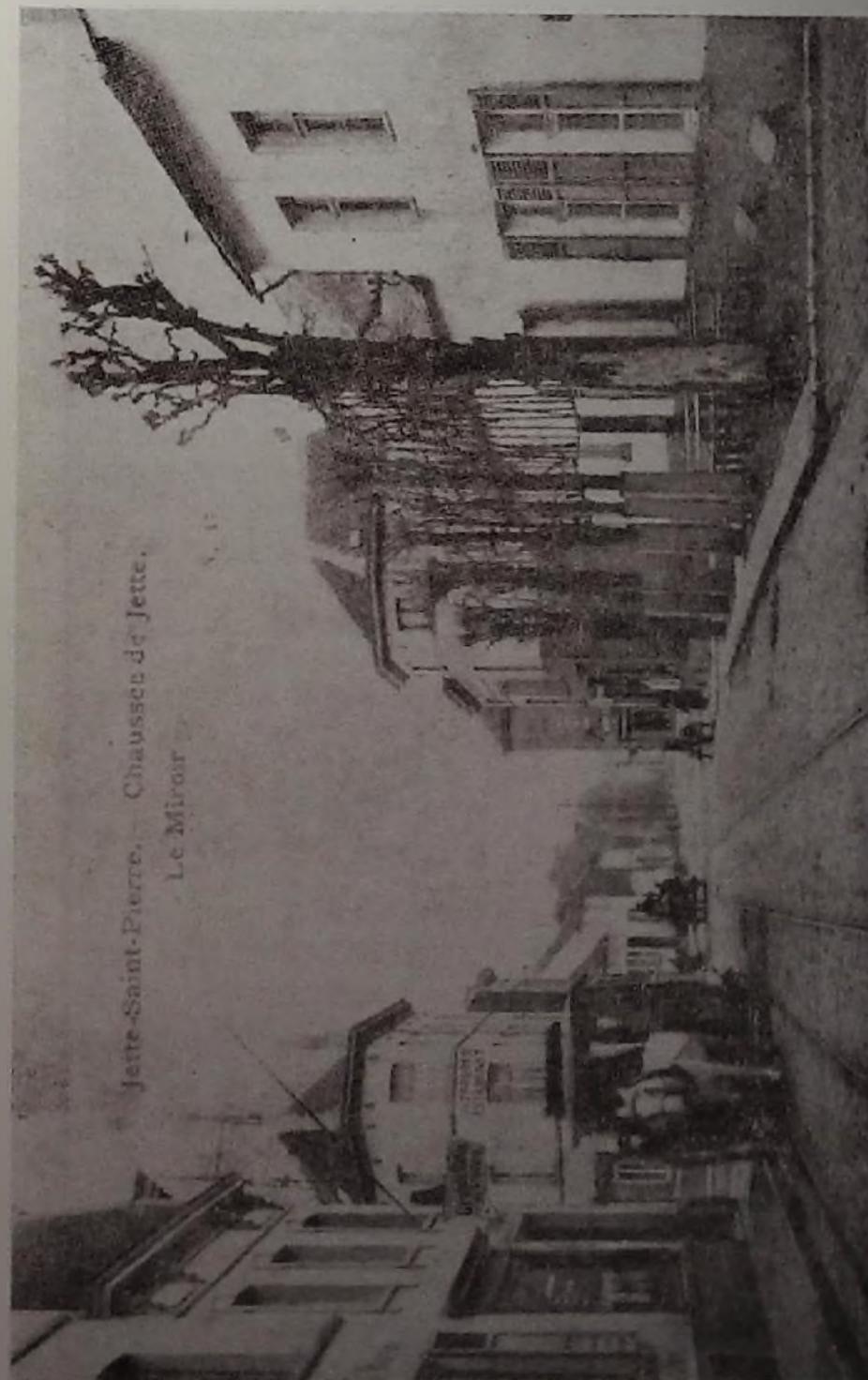
Nous voilà au bout de l'allée et sur un chemin public : un pavillon en maçonnerie, peint en pierre de taille, d'une construction et d'un genre particulier, reposant sur des poteaux, vous arrête ; il a presque l'air d'un hermitage, mais jamais vrai hermitage n'eut cet air ; considérez en l'escalier et la flèche sur le minaret, qui vous montre la direction du vent, suivez la clôture à votre gauche, regardez en l'air, et le cheval ailé, qui en frappant de ses pieds, donna naissance à la fontaine d'Hippocrène, sur le mont Hélicon, vous annonce que son propriétaire est amateur de la mythologie : vous cotoyez toujours le mur, et enfin vous passez devant la ferme et le moulin à eau qui avoisinent le château ; une ouverture grillée en bois vous le laisse voir ; je suis fâché qu'il soit peinturé en vert, et j'aime à croire que le bon goût de M. de Bonaventure n'a pas dirigé ce peinturage.

En entrant dans Jette, vous tournez à droite, et vous avez le choix entre deux cabarets, celui à l'enseigne de la *Double-Tartine* (17), où une gracieuse hôtesse fait d'excellentes omelettes au lard, ou un peu plus loin vis-à-vis de la porte de l'église celui à l'enseigne de St. Pierre : ce tableau n'est pas l'ouvrage du fameux M. François (18), premier peintre d'histoire à Bruxelles, ou du célèbre Coene (19) ; ce St. Pierre, qui fait gras toute l'année, car il ne quitte jamais son gros jambon qu'il a devant lui, manque d'auréole, et s'il ne tenait les clefs, on le prendrait à sa physionomie pour un malfaiteur : pourquoi l'artiste en a-t-il fait un mulâtre ? Entrez chez Elisabeth, et elle vous servira avec toutes les prévenances possibles de la bière qui est exquise, et son jambon est infiniment plus tendre que celui de St. Pierre.

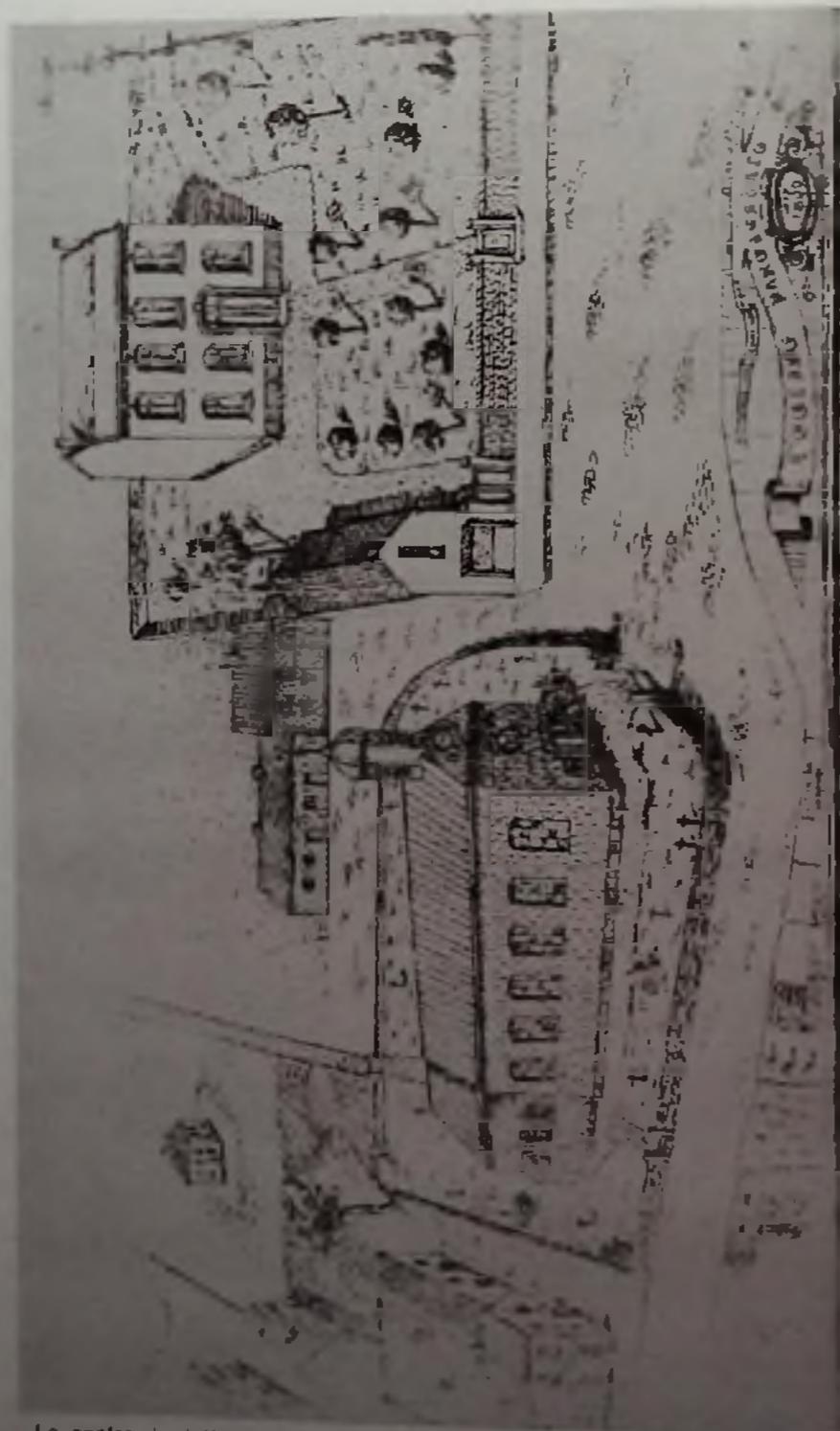
Après un moment de repos, je visite le cimetière qui entoure l'église. Entre autres épitaphes, celle-ci est curieuse : « ci-gît la séraphique Elise Simons, le modèle de toutes les perfections, née en 1799, et décédée en 1805. Dieu juste et bon bénissez à jamais tous ses parents désolés. » Je crois vraiment qu'un enfant de six ans peut-être plus séraphique, et un plus vrai modèle de toutes les perfections, qu'à l'âge de seize ou de vingt-six ans.

Adieu M. le Cabarcuier de St. Pierre, dimanche prochain je retournerai à Jette pour vous entendre toucher des orgues ; peu d'églises peuvent se vanter d'un meilleur organiste.

(17) Un actuel débit de boissons Jettois a repris cette dénomination ancienne.
 (18) Namur (1759) - Bruxelles (1851).
 (19) Vilvorde (1779) - Bruxelles (1841).



A droite le cabaret - Le Miroir - (circa 1900)



Le centre de Jette au début du XIX^e siècle. Au centre l'ancienne église remplacée en 1878 par l'église St. Pierre actuelle. A droite le presbytère sur le sol duquel fut construit en 1899, l'hôtel communal. Au bas divers cabarets dont « A la double farine ». A gauche l'amorce de la future rue de la Station, dénommée après 1918 la rue Léon Théodor.

Je passe devant la cure, et en laissant le jardin qui y est contigu derrière moi, je suis un joli sentier qui traverse les champs, et je tombe sur la route pavée de Koeckelberg. j'y fais cinquante pas, et je paie un tribut de reconnaissance, dans une maisonnette blanche en saluant M. Stroobants, qui sans me connaître, me donna dans une de mes précédentes promenades solitaires des marques d'une bienveillante amitié, en m'offrant des rafraichissements sous son toit hospitalier. Je fais à la hâte le chemin jusqu'à Koeckelberg, sans m'arrêter à la guinguette dite *Maison du Miroir* (20), et ma dernière station, avant d'entrer en ville, est à Marli (21), grand et beau cabaret à gauche, et vis-à-vis du pensionnat de M. De Buisseret; il y a une vaste plantation d'arbres, et un beau jardin, que M. Gernier cultive avec soin, son intéressante famille vous présente avec beaucoup d'attention et d'amabilité deux sortes de délicieuse bière d'Angleterre, que vous chercheriez en vain ailleurs, et qui ranima vos forces pour vous transporter jusqu'au Café-Suisse, sur la Place de la Monnaie, qui est le premier et le plus renommé de toute la ville; tout ce qu'on y prend est parfait, et la manière dont vous y êtes servi ne laisse rien à désirer.

Je descends Koeckelberg, et les derniers rayons du soleil ayant déjà pris congé de la contrée que j'ai parcourue, et le crépuscule effaçant les riantes couleurs du soir, je me rends par la voie la plus courte chez les frères Dethomis, où les feuilles publiques feraient une triste diversion à mes jouissances pures et calmes de la journée, si je n'y trouvais mon cher Troudeau, dont la société et la conversation font les délices de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître.

(20) Dénommé « Spiegelhuis ». Existait encore en 1940. A été démoli pour faire place à un magasin à rayons multiples.

(21) ou Marly.

OU FAUT-IL PLACER LE BERCEAU DE JETTE ET SON ABBAYE ?

par Robert Van den Haute

L'étude des origines lointaines de l'abbaye de Dielighem et concomitamment de celles de la double paroisse de Jette-Ganshoren reste encore à faire. La tâche est malaisée vu le manque d'archives contemporaines et même ultérieures. Celles-ci ont particulièrement souffert des vicissitudes des siècles : guerre des Berthout, incendie du monastère en 1489, incursions et séjours des Gueux, bombardement de la capitale en 1695 qui brûla le refuge urbain de l'abbaye, sac et pillage de ce même refuge en 1718, etc. La suppression de Dielighem en 1796 par les Français allait réduire encore le nombre des documents ramené déjà à la portion congrue.

Depuis A. Wauters (1), seuls E. de Marneffe (2), J. Verbesselt (3) et G. Despy (4) se sont penchés sur le problème et ont passé au crible de la critique historique les données fournies par Sanders, les quelques chartes ayant bravé les siècles ainsi que les renseignements glanés dans d'autres fonds d'archives. Si ces spécialistes acceptent de manière quasi-unanime le processus évolutif des premières années de l'abbaye jettoise, il n'en est pas de même, par contre, pour ce qui est de l'interprétation des faits et surtout de la chronologie. Sur ce dernier point il y a divergence de vues.

La date de la consécration, à Jette, le 14 septembre 1095, d'un premier prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin n'amène aucune discussion tout comme l'année 1106 qui vit la communauté prendre rang d'abbaye.

On sait que ses débuts furent difficiles et qu'une première crise fut suivie, en 1112, d'une nouvelle consécration. En 1140, la communauté s'affilia à Prémontré. Cette même année vit aussi le décès de l'abbé Wulhelme. Après la disparition de cet homme de valeur, de nouvelles difficultés se firent jour provoquant derechef une crise parmi les chanoines, conflit qui coïncida avec les affres de la guerre : celle dite de Grimbergen opposant la puissante famille de Berthout au duc de Brabant. Le pays

était à feu et à sang ainsi qu'en témoigne la chronique de Sigebert de Gembloux (65). Des bandes de mercenaires à la solde des séditeux perturbèrent la tranquillité publique, lit-on, et il en résultait toutes sortes de calamités que vint encore aggraver une épidémie qui désola le territoire des deux partis. Dépouillés de leurs biens, les laboureurs abandonnaient la terre et les champs retombaient en friche. On ne voyait que ruines, incendies et meurtres. Cette calamité dura vingt ans. Evoluant dans le sillage du duc l'abbaye et la bourgade jettoises n'échappèrent pas au désastre.

Le monastère fut reconstruit entre 1141 et 1144 mais les temps demeurèrent incertains et de nouvelles incursions des reîtres empêchèrent le plein épanouissement de l'institution. En 1154 on était en plein déclin.

Malheureusement pour l'historien, aucun document de la période s'étendant de 1155 à 1163 n'est venu jusqu'à nous. Et c'est après ce « trou » que, dans un texte de 1167, il est pour la toute première fois fait usage de l'appellation *Dielighem*. Avant cette date il n'était question que de l'abbaye de Jette. Pourquoi ce changement de nom qui allait permettre aux chanoines de se forger la belle devise *Diligam te Domine* ?

Un seul historien a eu l'esprit mis en éveil par cette mutation, E. de Marneffe. Il crut pouvoir affirmer qu'il y eut, à certain moment, deux abbayes à Jette : la première fondée en 1095 appelée *de Jette* et qui aurait pris le nom *de Dielighem* au 13^e siècle. La deuxième, dont on ignorait tout et qui s'appelait déjà *de Dielighem* au début du 12^e siècle mais qui aurait disparu en 1135-1136. G. Despy écrivit à ce sujet : « Il n'y a aucune raison de supposer l'existence à Jette dans la première moitié du 12^e siècle, de deux abbayes distinctes, l'une s'appelant « Jette » et l'autre « Dielighem ». On ne voit pas non plus pourquoi l'abbaye de Jette aurait, tout à coup, vers 1230, abandonné son nom pour prendre celui d'une abbaye disparue un siècle plus tôt. »

Cet historien est dans le vrai lorsqu'il dit qu'il ne put y avoir à la fois deux abbayes à Jette. Mais la découverte d'un document, passé inaperçu jusqu'ici, permet d'avancer qu'il y a eu deux abbayes à Jette mais pas simultanément, la deuxième étant la « réincarnation » de la première.

Il s'agit d'un acte de la Chambre des Comptes en Brabant, daté du 5 mars 1647, et relatif à un conflit de compétence entre les *preters* de l'abbaye et ceux du seigneur de Jette-Ganshoren. Les deux parties, à l'appui de leur thèse, exhibèrent tous documents utiles à la défense de

leurs droits réels ou supposés. Tout y tourne autour de Merlen Dralants, *Pachter woonende op de hoeve des voorschreve abdije wesende het goedt Inersten fondatie. In wijlen de voors, abdije noch was Priorije, geamortiseert over vele hondert jaren als geweest hebbende d'lerste wooninge van (de) Priors ende andere Conventualen.* » (66)

Membre d'une très ancienne famille de la région, Martin Dralants avait pris à bail une des fermes abbatiales. Les précisions contenues dans l'acte, jointes à celles fournies par une foule d'autres documents, démontrent sans que le moindre doute puisse subsister qu'il s'agissait de la vaste exploitation agricole occupant l'angle que forment encore de nos jours les rues Léopold Ier et Léon Theodor. Dans la pointe même de l'angle se trouvait encore au 18^e siècle une mare qui rappelait l'existence d'une pièce d'eau plus importante car dans des actes plus anciens il est souvent question de l'étang que le monastère avait en cet endroit (cité encore en 1563).

Le nom de la ferme a connu bien des graphies : *Auwderheyden* (1470), (1499), *ter Ouder heyden* (1563), *doude heyde* (1583), *Ouwerheyden* (1652), etc. Faut-il y voir un rapport avec la Heyde de Ganshoren sise à proximité de la ferme ? On trouve sur les cartes et plans du siècle dernier d'autres appellations, d'une part des altérations du nom ancien : *Hout ter Heyden* (carte manuscrite de Vautier) ; d'autre part, on rencontre sur un plan dressé au temps de notre rattachement à la France : *Hof 't Eleghem* — cela viendrait-il de Dielighem ? — ce qui donne sur la carte de Dekin *'t Hof Taleghem* (vers 1830) et sur un plan de 1834 *Taeteghem hof*. Cette dernière appellation a induit en erreur certains historiens qui ont considéré cela comme un toponyme d'origine franque alors qu'il ne date que du 19^e siècle. (7)

Examinons le contenu du document dont question.

Il y est dit clairement que la ferme avait été le siège de la première fondation de l'abbaye (*het goedt Inersten fondatie*) amortie depuis des siècles (*geamortiseert over vele hondert jaren*). L'amortissement était le droit que les gens de mainmorte — les églises, communautés, confréries, etc. — étaient obligés de payer pour obtenir la permission de posséder des immeubles ou, en d'autres termes, la faculté donnée aux mainmortables de devenir propriétaires.

Pour confirmer davantage ce qui précède, l'acte précise qu'il s'agissait de la première demeure des prieurs et conventuels (*geweest hebbende d'lerste wooninge van (de) Priors ende andere conventualen*).

Cela nous explique pourquoi les textes concernant la première fondation, celle donc de 1095, parlent de l'abbaye de *Jette* et jamais de *Dielighem*, fait qui avait déjà, on s'en souvient, intrigué E. de Marnette. Les sceaux les plus anciens connus (1180, 1186) et même plus tard, portent la mention d'abbaye de *Jette* ce qui donne à croire que la deuxième abbaye, à ses débuts, continua, pendant quelque temps, à faire usage des matrices de cette première fondation.

Pourquoi la première abbaye vit-elle le jour au quartier de *Jette* qui de nos jours encore s'appelle *le Miroir* ? A cette question il faut répondre que tel fut le désir de son fondateur Onulphe de Wolverthem d'avoir pareille institution sur ses terres.

Le choix était sensé. L'alleu de ce représentant d'une famille ancienne de la noblesse rurale brabançonne coiffait un carrefour important. Au *Miroir*, en effet, se croisaient et se coisèrent durant des siècles, les routes allant de Berchem à Laeken (rue Léopold Ier), de Bruxelles (chaussées de Merchtem et de *Jette*) à Merchtem (chaussée de Wemmel, de *Dielighem*). Cette dernière s'y dédoublait (rue Léon Theodor et son ancien prolongement, avenue J.J. Crocq) pour filer sur Merchtem également. Il faut encore y ajouter, pour être complet, un chemin secondaire qui conduisait à Ganshoren.

Le site jéttois a été habité fort tôt, ainsi qu'en témoignent les découvertes accidentelles gallo-romaines et surtout les toponymes tels que *Esseghem*, tout proche, *Rybodeghem*, *Meuseghem* qui militent en faveur d'une forte colonisation franque.

En bref — car ce n'est pas là l'objet du présent article — comment les choses se déroulèrent-elles durant les premières décennies de l'existence de l'abbaye ?

Au début, comme en de nombreuses autres localités, un seul oratoire, celui du bourg, servit aux besoins spirituels des villageois et des chanoines. Cela ne dura pas et la nouvelle communauté n'attendit pas longtemps pour avoir sa chapelle propre. Celle qu'ils quittèrent devint alors bien laïque jusqu'à ce que, en 1112, elle fut donnée à l'abbaye de *Jette* et ce graduellement ; ainsi que l'a démontré J. Verbesselt l'*incorporatio plena* se situe entre 1140 et 1154.

Reste à savoir quand ce premier monastère ferma ses portes et quand son successeur ouvrit les siennes.

Si le transfert du Miroir à Dielighem s'était opéré avant le « trou » existant dans les archives, soit avant 1155, on ne voit pas pourquoi on ne faisait pas encore usage de l'appellation *Dielighem* et de la belle devise avant cette date.

La première communauté abandonna vraisemblablement le Miroir soit vers 1154-1155, années qui furent désastreuses pour la région et on peut penser que ce fut à la suite d'un nouveau raid particulièrement désastreux des bandes à la solde des Berthout, à moins que ce ne fut en 1159, année qui vit la fin du conflit mais fut aussi la plus terrible.

Le choix du site de Dielighem pour établir la nouvelle abbaye ne fut pas le fait du hasard car il s'agissait là d'un bien qui, tout comme le premier, appartenait aux Wolverthem-Sotteghem. Le site était toutefois moins sûr que le Miroir. On s'y trouvait à une autre croisée de chemins, celle formée par la chaussée de Merchtem et par l'antique voie militaire ou chaussée romaine et de plus, en rase campagne (*in desertum inter Wembelne et Jette*). Virtuellement inhabité, l'endroit avait cet avantage que les chanoines y trouvèrent de plus grands espaces à défricher et ipso facto pourraient augmenter dans de fortes proportions les revenus de leur maison. Le toponyme *Dielighem* rappelait l'existence jadis en ces lieux d'une exploitation agricole franque. (8)

En 1218, Henri de Sotteghem, arrière petit-fils d'Onulph de Wolverthem, le fondateur de la première abbaye, fit un échange de terres avec le monastère qui put ainsi accroître encore son patrimoine. Selon Sanderus (9) qui, lui, le tenait du chanoine jettois Ambroise Leeuwet († 1666) : parmi les biens reçus en échange figurait, entre autres, une tour fortifiée, ce qui ne laisse d'intriguer. Il y faudra, pour trouver la clé du mystère, une mise au jour fortuite de fondations. Était-ce, « modernisé » ultérieurement ce qui avait été jadis un fortin-relais romain destiné également à la défense du carrefour ?

Lorsque, à l'issue de la guerre de Grimberghen ou des Berthout, soit vers 1154, l'abbaye avait commencé sa deuxième carrière à Dielighem, la paroisse au Miroir, qui avait enduré les mêmes malheurs et fléaux, connut l'abandon. Les quelques survivants du bourg étaient allés chercher refuge à l'ombre du châtelet que les Sotteghem — toujours eux — possédaient sur le Molenbeek au lieu-dit *Meuseghem*, soit sur la chaussée de Dielighem à proximité de l'ancien passage à niveau. On aura deviné que, là aussi, on se trouvait en présence d'un ancien bien franc. (10)

Il n'est pas interdit de croire que ce furent les Sotteghem eux mêmes qui, pour leur venir en aide, leur avaient offert de s'installer dans la vallée. Et c'est là que désormais battraient et bat encore le Cœur de Jette. Les occupants du châtelet - bâtisse dont on voyait encore les vestiges au 19^e siècle — mirent, comme ce fut le cas ailleurs, leur chapelle domaniale à la disposition des « réfugiés ». Mais la population augmentant, les allées et venues de plus en plus nombreuses sur leur terre finirent pas nuire aux cultures et ils s'empressèrent d'édifier une chapelle en rapport avec le nombre des habitants et ils la firent construire à la limite extrême de leur bien soit là où, de nos jours, se trouve la place Cardinal Mercier ; l'église-faisait face au chemin qui deviendra, quoi de plus naturel, la rue de l'Eglise.

Mais, dira-t-on, comment expliquer ce glissement du Miroir jusque dans la vallée ?

Là aussi, un document demeuré ignoré apporte la lumière.

Il faut, avant de l'examiner, se mettre d'accord sur le fait que les presbytères se sont de tout temps trouvés, quoi de plus logique, dans le voisinage immédiat des églises dont ils dépendaient. On ne pouvait astreindre les desservants à résider à distance de celles-ci. Les chemins mal ou pas pavés — la rue Léon Théodior ne le sera qu'au 19^e siècle — rendaient l'accomplissement de leur ministère difficile, surtout par mauvais temps en hiver. Et puis, ne devait-il résider au milieu de ses ouailles ? Or, une distance d'un kilomètre sépare le Miroir de l'actuelle place Cardinal Mercier !

Venons-en maintenant au texte que celui que Voltaire a appelé « Sa Majesté le Hasard » a mis sur notre chemin. Il date de 1703 mais rappelle des actes antérieurs qui, en ce temps, reposaient encore dans les archives abbatiales. « *In voorleden tijden, lit-on, pleghen de H(e)ren pastoors van Jette hunne woonstede te hebben binnen het hof te Auwderheyden bij het Spigels huys Waer van den slechten hauw noch was te sien in mijne tijden in het midden van den messinck aldaer.* » (11)

Ainsi donc, les curés de Jette habitaient jadis dans la ferme de Auwderheyden au Miroir et l'on voyait encore, avant 1703, des vestiges de leur demeure au milieu de la fosse à fumier de cette ferme.

Une fois l'abbaye établie à Dielighem, le desservant de la bourgade du Miroir se sera vraisemblablement installé dans ce qui subsistait de la première abbaye, son presbytère ayant été détruit peut-on croire lors des calamités.

Mais lorsque le centre vital de Jette eut bougé et que le nouvel oratoire bâti par les Sotteghem dans la vallée fut devenu l'église paroissiale sinon de fait du moins en pratique, il ne resta plus aux autorités ecclésiastiques qu'à consacrer ce changement. L'église appartenant à l'abbaye, celle-ci dut pourvoir au logement du curé et faire construire un presbytère à proximité du nouveau sanctuaire. Quant aux vestiges du Miroir, ils disparaîtront lorsque Dielighem reconstruira la ferme d'Auwerheyden.

Installé dans sa nouvelle cure le desservant garda toutefois les droits et revenus qu'il tenait déjà au Miroir et cela pour assurer sa pitance quotidienne. Avec le temps toutefois, la notion exacte ainsi que l'importance des dits droits s'étant estompées et il en résultait des malentendus allant augmentant avec les années entre le curé, l'abbaye et le fermier du Miroir. Tant et tant que l'abbé Roland Piquot, peu de temps après son élection, résolut de mettre bon ordre dans cette affaire afin de prévenir tout nouveau conflit. Cela se fit le 20 mars 1470.

L'original de l'acte est perdu mais on en possède une copie. On y fait état de l'animosité qui régnait depuis longtemps parce qu'on ne savait plus exactement ce à quoi le curé avait droit : il y avait dans tout cela trop d'imprécisions (*donckerheden en onverklaerbaere specificatien*), aussi le prélat frais émolu fixa-t-il les règles à suivre à l'avenir.

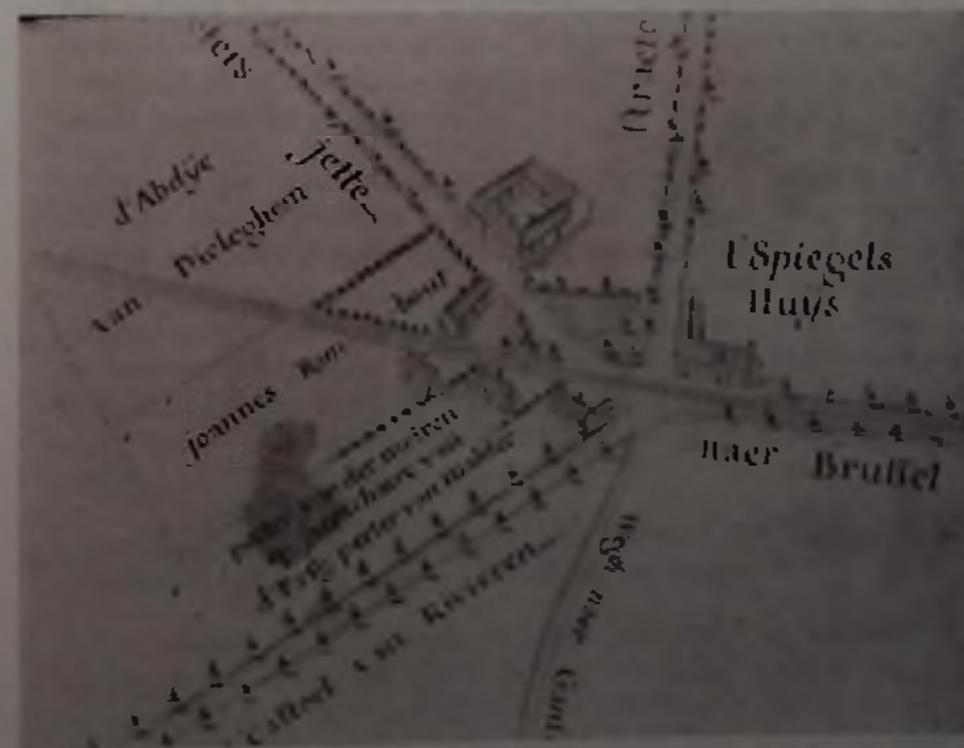
Il fut décidé que le curé et ses successeurs disposeraient à perpétuité et à titre privatif de la maison servant de presbytère avec ses appendances et dépendances ainsi que du journal de terre y attaché et de certaines dîmes. Il ne serait astreint qu'au paiement du cens grevant déjà la demeure au bénéfice de l'infirmerie de l'abbaye. Mais en compensation des avantages dont il avait bénéficié jadis au Miroir, on lui donna une prairie (*eusel*) touchant la *Nieuvestraete* (actuelle rue Léon Theodor) et aux biens des héritiers van der Noot (face à la rue Jules Lahayé)

De plus, la ferme de Auwerheyden lui donnerait tous les ans un setier de pois et un de haricots. Cette même exploitation devait entretenir une vache et engraisser un cochon pour lui ; au cas où il préférerait garder ces animaux dans les annexes de la cure, la ferme du Miroir lui devrait, tout au long de l'année, un certain nombre de boîtes de paille ; outre cela, le fermier aurait encore à lui donner du seigle, du blé, etc. Quant à l'abbaye, elle, le gratifierait d'une certaine quantité d'orge, d'avoine, de harengs, de beurre, d'œufs, sans oublier de la bière, du vin et bois de chauffage.

Sa subsistance assurée, le desservant pouvait désormais se consacrer corps et âme à la paroisse rénovée. Sa nouvelle cure, ainsi qu'on sait, se trouvait sur l'emplacement de l'école communale de la rue Van Bortonne

Pendant les siècles qui suivirent la destruction de la paroisse primitive et de la première abbaye, le site du Miroir, tout en demeurant un important carrefour, connut l'abandon. Exception faite de la ferme d'Auwerheyden et ultérieurement de l'auberge-brasserie qui donna son nom au quartier, on n'y voyait nulle bâtisse. En direction de la ville, avant le futur carrefour chaussée de Jette - boulevard Léopold II on ne rencontrait que la léproserie de Jette. Entre le Miroir et le nouveau centre de la paroisse, le long de la future rue Léon Theodor il n'y avait pas une seule maison et il en sera ainsi jusqu'en 1850. Le berceau de Jette était bel et bien devenu un site désert, délaissement dont il ne sortira qu'au milieu du siècle dernier.

Robert Van den Haute.



Notes Infra

- (1) A. Wauters : *Histoire des environs de Bruxelles*, T. III, (1856) p. 10 ss.
- (2) E. de Marneffe : *Cartulaire de l'abbaye d'Aillegem*, (1894-1901)
- (3) J. Verbesselt : *Het parochiewezen in Brabant*, I. III, (1964) pp. 201 et 227.
- (4) G. Despy : *Chapitres séculiers et réguliers en Brabant. Les origines de l'abbaye de Dilligem à Jette*, in *CAHIERS BRUXELLOIS*, t. VIII, (1968), p. 235 ss.
- (5) *Sigeberti auxilarum Aillegemense ad anno 1159* in *M.G.H.*, t. VI, p. 402. (1826).
- (6) A.G.R., *Chambre des Comptes en Brabant*, reg. 145, f. L v^o ss.
- (7) J. Lindemans : *De Frankische kolonisatie in Brabant in Eigen Schoon en de Brabantse*, t. 20 (1937), p. 187.
- (8) J. Lindemans : *Idem*, t. 17 (1934), p. 334.
- (9) A. Sanderus : *Chorographia Sacra Brabantiae*, Bruxelles, 1658.
- (10) R. Van den Haute : *Le Fief de Meuseghem à Jette in Comté de Jette*, t. 7 (1970.) p. 1 ss.
- (11) Arch. par. St-Pierre, Jette : registre FORMULIEREN, f. 115 v^o.

Quand les marionnettes menaient au bûcher.

Un curieux procès devant le banc de justice d'Eppegem en 1601-1602

par Eugène Peeters

Gaspard Cobbeniers et sa femme, Elisabeth Lauwers, étaient des forains propriétaires d'un théâtre de marionnettes, qu'ils promenaient de villes en villages, de foires en kermesses et autres festivités. Ils étaient d'une grande habileté en leur art et recueillaient partout de gros succès.

Un jour ils dressèrent leur petit chapiteau à Putte, près de Malines, pour y montrer le jeu de leurs « savants personnages ». C'était au début de juillet 1601. Les premiers jours tout se passa comme à l'accoutumée, la foule venait acclamer les « mennekens » de Cobbeniers, quand un jour se répandit le bruit que le drossard de la région, le nommé Merten Cuytens, accusait publiquement Elisabeth Lauwers d'être une sorcière et la ferait poursuivre pour telle. Elle n'avait vraisemblablement pas répondu à ses avances.

A la faveur de la nuit, nos forains levèrent leur camp, et se réfugièrent à Eppegem, hors d'atteinte du malveillant Cuytens.

A l'époque nos provinces se trouvaient sous la domination espagnole, et la terreur née sous l'Inquisition, instaurée par les fameux placards de Charles-Quint et développée par le sinistre Pieter Titelmans, grand Inquisiteur, était loin d'être apaisée.

D'autant moins que les ordonnances avaient encore été aggravées par son fils Philippe II dans ses « Lettres ouvertes au gouvernement des Pays-Bas » que de son palais de l'Escurial il adressait à Marguerite de Parme, gouvernante de notre pays et à ses successeurs.

Elles proclamaient, entre autres, ces « Lettres », que la sorcellerie est le fléau de l'humanité, la déchéance de l'Univers et sa ruine, et que les sorciers ne peuvent être tolérés sur cette terre mais doivent être exterminés par la mort.

De fait, l'accusation de sorcellerie était la menace la plus grave pouvant peser sur quiconque et l'on comprend dès lors que sans en demander davantage, nos montreurs de marionnettes s'enfuirent de Putte en ce mois de juillet 1601.

Se croyant en sûreté à Epegem et conscient du danger qui pesait sur sa femme, soucieux surtout de la faire laver de tout soupçon, Cobbeniers fit assigner Merten Cuytens devant la « vierschaer », le banc de justice d'Epegem, du fait « d'injures intolérables ». Il entendait se justifier et prouver publiquement que les accusations du drossard de Putte étaient dénuées de tout fondement et pures calomnies.

Il commit par là une grosse faute.

En effet, l'accusateur de sa femme était non seulement drossard de Putte, mais en outre seigneur de Beersel, maître de Sempst et de Weerde et devait nécessairement peser d'un poids bien plus lourd qu'un pauvre forain, dans la balance de la justice, principalement dans une cause semblable à celle qui allait être débattue.

Les échevins d'Epegem se réunirent en banc de justice extraordinaire le 10 juillet 1601, sous la présidence du maître Hendrik Verbeke. Pour assurer sa défense, Cobbeniers avait fait choix du procureur (avocat) van den EEDE et comparait en tant qu'époux et mombair (protecteur) d'Elisabeth Lauwers.

Après bien des réticences, Merten Cuytens ne se montra plus aussi affirmatif. Il reconnut n'avoir pas de preuves, révoqua ses accusations et en exprima du regret, ajoutant qu'il considérait Elisabeth Lauwers comme femme d'honneur et de vertu.

Cobbeniers obtenait donc gain de cause et crut l'affaire terminée. Elle prit cependant une tournure tout à fait inattendue.

Le drossard d'Epegem, le sieur Anthony Longin, interjeta appel et prit les accusations formellement à son compte. Si bien que de plaignant, le forain devint accusé et, en compagnie de sa femme, il fut jeté en la sinistre prison de Vilvorde.

Fallait-il s'en étonner ?

A l'époque, le pays de Grimbergen englobant plusieurs villages et gros bourgs et paroisses, dont Epegem, appartenait au prince d'Orange Philippe-Guillaume, fils du Taciturne. Il laissait toute liberté d'action à son drossard Anthony Longin, seigneur de Lier et Roosendaal, deux seigneuries sous Grimbergen. Il était fils de Laurent Longin, seigneur de Grand-Bigard et de Lembeek, trésorier-général des Pays-Bas sous Charles-Quint, et de Maria van Heyleweghen, fille du président du Conseil des Flandres.

Nos deux malheureux se trouvèrent donc en prison à Vilvorde, « pede ligato », c'est-à-dire les fers aux pieds, Elisabeth, cette fois, accusée formellement de sorcellerie, par le banc scabinal d'Epegem sur injonction de son drossard.

Sur quelles bases reposait cette redoutable menace ?

Dans l'acte d'accusation il est reproché aux époux Cobbeniers de promener et faire jouer partout certains « personnages », à savoir : deux représentant les apôtres saint Pierre et saint Paul, coiffés d'un capuchon de fou (sotcapruyn) orné de grelots et portant également des grelots à leurs chaussures, un troisième personnage représentant un religieux de l'ordre des Récollets, le quatrième représentant une jeune fille qu'ils appelaient Mademoiselle Marguerite ; il y avait encore un personnage représentant le diable et deux autres, un Turc et sa femme. (1)

On ne s'ennuyait certes pas au spectacle offert en son théâtre par Gaspard Cobbeniers. En effet, l'acte d'accusation poursuit :

« Le prévenu faisait faire à tous ses personnages des jeux fort scandaleux, certainement par magie et sorcellerie. C'est ainsi

(1) A. Goovaerts in « De Vlaamsche Kunstbode 1895 ».

qu'il faisait danser le religieux avec le diable mais aussi avec la demoiselle ; il faisait se battre entre eux les personnages qu'il appelait saint Pierre et saint Paul, pour la possession de la demoiselle Marguerite qu'ils embrassaient, portaient les mains partout sur son ventre, pour tomber ensuite dans les bras l'un de l'autre, comme de vulgaires ribauds. Il y avait aussi une bataille entre les autres personnages, à l'issue de laquelle le Récollet se trouvait décapité. Puis tous exécutèrent une folle sarabande. Tout cela se faisait, aux dires de plusieurs personnes, de manière scandaleuse et impudique. Ce n'était pas seulement scandaleux, mais constituait en outre une offense publique aux saints apôtres comme à l'Ordre des Recollets. Tout cela n'aurait pu se produire sans recours à la sorcellerie et sans l'aide du diable. »

Et l'acte concluait que de telles choses ne pouvaient être tolérées dans un pays de justice, mais devaient être punies afin de servir d'exemple.

Le 28 novembre 1601 les deux prisonniers comparurent devant le « banc de justice extraordinaire » à Eppegem, en présence du maître Hendrik Verbeke, et des échevins, sous la présidence du drossard Anthony Longin. Cette fois, le premier procureur de Cobbeniers, l'avocat van den Eede, avait abandonné sa cause pour choisir le camp adverse et représentait le drossard. C'est le procureur Esdeuren qui se chargea de la défense des prisonniers.

En leur nom il demanda la mise en liberté provisoire, sous caution, de Gaspard Cobbeniers ; celui-ci engageait sa personne et tous ses biens présents et futurs en échange de sa relaxation. Le tribunal acquiesça à cette demande moyennant une caution en espèces de cent livres tournois.

Gaspard recouvra donc la liberté, tenu à la disposition de la justice, il est vrai, mais Elisabeth retourna en prison, « dans les fers ».

Le 12 décembre les époux comparurent à nouveau devant la « vierschaer » mais cette fois sur le territoire de la franchise de Borghet sous Eppegem.

Là Cobbeniers commit ce que d'aucuns pourraient appeler une lâcheté. Il se désolidarisa de sa femme, faisant dire par son avocat Esdeuren qu'il n'avait pas l'intention d'engager quelques frais

que ce soit pour soutenir la cause de sa femme ; qu'au demeurant celle-ci ne le concernait pas, ajoutant toutefois qu'il considérait Elisabeth Lauwers pour femme d'honneur et sans reproches.

Était-ce vraiment une lâcheté de Cobbeniers ? Ne pourrait-on supposer qu'en exigeant la scission de la cause, il espérait obtenir pour chacun d'eux une modération de la peine ? Cela ne paraît pas invraisemblable.

Cela étant, sa femme comparut à cette audience sans le soutien de personne.

Quelques jours plus tard, un incident étranger à la cause se produisit. Le sieur de Busleyden, de qui dépendaient les franchises de Borghet et de Ter Tommen, protesta auprès du drossard Longin, contre le fait qu'un procès engagé à Eppegem, contre des prisonniers incarcérés à Vilvorde, se plaidât et se poursuivît, sans son consentement, sur le territoire de la franchise de Borghet. Sa protestation resta toutefois sans suite.

Le 4 janvier 1602 l'affaire Cobbeniers-Lauwers fut examinée quant au fond, et sur requête du drossard Longin, intervint un jugement interlocutoire, aux termes duquel les échevins constatèrent que la cause qui opposait Longin à Elisabeth Lauwers n'était pas encore en l'état pour que puisse être prononcé un jugement définitif ; que des informations complémentaires devaient être réunies concernant les faits mis par le premier à charge de l'accusée présumée sorcière.

Le tribunal entendait, d'une part, permettre au plaignant d'apporter de nouvelles preuves du bien fondé de ses allégations et, d'autre part, permettre à la prisonnière de préparer sa défense et, si possible, la réfutation des faits criminels mis à sa charge.

Cette dernière ayant à chaque audience protesté énergiquement de son innocence et le procès menaçant de se prolonger, Gaspard Cobbeniers fut, au cours de la même audience, condamné aux frais d'entretien de son épouse. En outre, le tribunal ordonna que les marionnettes, saisies par le drossard, fussent, en présence de Cobbeniers, jetées au feu et réduites en cendres.

Le tribunal constata que Gaspard Cobbeniers était marié depuis vingt ans à Elisabeth Lauwers, dont un chacun disait qu'elle était

sorcière, que jamais il n'avait protesté contre ces allégations ni déféré à la Justice les diffamateurs comme l'eut fait tout homme soucieux de sa réputation. Ce qui plus est, la nommée Elisabeth Lauwers aurait appris de son mari lui-même ses pratiques de sorcellerie ; que ce dernier, sachant les délits mis à charge de son épouse n'avait pas voulu se prononcer en sa faveur disant en substance, que, comme un père ne connaît pas le cœur de son enfant, lui ne connaissait pas le cœur de sa femme, ce qui prouve qu'il n'était pas entièrement convaincu de la pureté de conscience de sa femme ; qu'il ne s'en formalisa nullement sans quoi il aurait vivement protesté et se serait porté garant et solidaire de son épouse.

Il est rappelé ensuite que Cobbeniers avait réellement commis avec ses « mennekens » les actes scandaleux qui lui sont reprochés dans l'acte d'accusation, ce qu'il n'aurait pu faire s'il n'avait obtenu l'aide du diable.

Tout cela, poursuivait le jugement, fondait le drossard Longin dans son action contre Cobbeniers quand il le fit arrêter et jeter en prison, sous l'accusation d'actes criminels, raison pour laquelle il demandait, dans ses conclusions, au tribunal de dire pour droit que le prisonnier soit condamné à la potence et ses biens saisis au profit du prince d'Orange, suzerain du pays de Grimbergen. Qu'à défaut de la peine capitale, il s'en remettrait à la sentence que les échevins voudraient bien prononcer et justifier de la manière qui leur semblerait la plus compatible avec la saine justice.

Gaspard Cobbeniers se défendit fort habilement.

Il fit demander par son avocat sa relaxation de la prison sur la base du jugement intervenu en date du 28 novembre et qu'avait accepté le drossard par un acte daté du 5 décembre 1601, lui, Cobbeniers, ayant déclaré invraisemblable et inexact que sa femme fut par tout un chacun considérée comme sorcière ; qu'au surplus il ignorait la chose et n'aurait donc pu appeler en justice les diffamateurs. Que jamais au cours de leur vingt années de mariage, il n'avait pu constater que sa femme se serait livrée à quelque pratique condamnable ; que par ailleurs, dès u'il avait appris que Merten Cuytens de Putte, avait traité sa femme de sorcière, il l'avait aussitôt fait poursuivre pour injures devant la

vierschaer d'Eppegem ; que Cuytens avait retiré son allégation et en avait exprimé du regret ajoutant qu'il ne pouvait dire que du bien d'Elisabeth Lauwers qu'il considérait comme une femme d'honneur.

Cobbeniers soutint que ces faits devaient suffire à « purger » sa femme de toute suspicion de sorcellerie et lui-même du reproche de n'avoir pas soutenu sa cause. Qu'au surplus il ne s'imposait pas qu'il se portât garant dans la cause imputée à sa femme, l'accusée se trouvant emprisonnée et aux fers. S'il s'y est refusé, c'est parce qu'il n'y était pas tenu pas plus que le plaignant n'était fondé en sa requête.

Quant aux « personaiges » dont il se servait, Cobbeniers fit observer qu'ils étaient de vulgaire bois, taillés et vêtus par lui-même, qu'il les manœuvrait uniquement par les mains, sans autre secours quel qu'il fut, comme eut pu le faire quiconque suffisamment habile des doigts ; qu'il n'était besoin pour cela d'aucune intervention diabolique. Il ajouta que les gestes et jeux exécutés par ses marionnettes n'étaient en rien plus scandaleux ou interdits, que ce que l'on pouvait voir dans les comédies, tragédies, abattelements présentés en public et qui étaient tolérés partout.

Il était donc, dit-il, ridicule que le plaignant prétendait fonder là-dessus une action criminelle, d'autant plus que ce dernier n'avait pu produire aucun décret, ordonnance, placard, charte interdisant de telles réjouissances. Et il demandait au tribunal de déclarer non recevable l'action intentée contre lui-même et sa femme, par le drossard Longin.

Dans son jugement, le tribunal dit alors qu'étant donné le scandale provoqué en divers endroits par le jeu des marionnettes de Cobbeniers, celui-ci s'était rendu coupable d'un méfait punissable. Il ordonna que les « mennekens » fussent, en présence du forain, jetés au feu et réduits en cendres. Interdiction formelle était imposée à Cobbeniers d'encore se servir de semblables « personaiges », sous peine de mort par le bûcher.

En foi de quoi l'inculpé fut condamné à une amende de vingt-cinq florins du Rhin au profit du seigneur de Grimbergen, le prince d'Orange, et ce sans préjudice des dépens engagés pour le procès par le drossard Longin et qui seraient fixés par ce dernier.

Gaspard Cobbeniers eut donc la tête sauve, mais sa femme Elisabeth resta en prison, les fers aux pieds et toujours sous le coup de l'accusation de sorcellerie.

Le banc de justice reprit alors le cours du procès intenté à Elisabeth Lauwers. La liste des témoins, tant à charge qu'à décharge, fut arrêtée en session du 18 février 1602 et quelques jours plus tard, les recensés furent appelés à témoigner.

A chacune des audiences Elisabeth se défendit énergiquement, rejetant tous faits mis à sa charge. Au cours de l'audience du 16 mars, Gaspard fut condamné à une amende de dix florins du Rhin, pour avoir, au cours d'une dispute, lancé un pot de bière à la tête du nommé van Gulik et l'avoir menacé d'un couteau, parce que ce dernier avait, devant le tribunal, fait une déposition défavorable à la prisonnière. L'homme n'avait donc pas entièrement abandonné à son sort sa pauvre femme.

L'affaire prit encore plusieurs audiences. Il y en eut dix-sept en tout, sans que le tribunal put réunir les preuves devant lui permettre de prononcer une sentence définitive.

Le 4 mai 1602 Cobbeniers fut condamné à payer nonante-huit florins du Rhin, treize sols et un blanc, pour couvrir les frais de justice établis par le drossard Longin.

Comparaissant à chaque audience, seule et sans appui, Elisabeth n'en persista pas moins à se proclamer innocente et ce en dépit des privations et sévices inhumains qu'elle subissait chaque jour en la prison de Vilvorde. Si bien que la conviction du tribunal se renforçait à chaque fois qu'elle était véritablement possédée du diable qui la soutenait dans ses souffrances.

En effet, telle était, à l'époque, la « logique justicière » : ou bien l'accusé avouait les fautes mises à sa charge et était condamné, ou bien il résistait à tous les sévices mais alors c'était que le diable lui en donnait le moyen en prenant à son compte toutes les douleurs et souffrances. Dans les deux cas, la mort attendait à l'issue du procès.

Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'en l'audience du 27 novembre 1602, la dix-septième, le maître Hendrik Verbeke proposa de soumettre l'accusée à la question renforcée, c'est-à-dire la torture, pour en extirper ce que le tribunal entendait qu'elle confessât enfin. La « vierschaer » admit cette proposition.

Le 1er décembre Elisabeth Lauwers fut conduite, on devine en quel état, en la chambre de torture.

Comme il était de coutume, on ne dressa pas de procès-verbal des traitements qu'elle y subit : supplice du cabestan, de l'eau, des étrivières, des brodequins et tous autres laissés à la discrétion de l'officier criminel.

Tout ce qu'on sait c'est que les « expériences » durèrent toute la journée, que les bourreaux mirent tant d'ardeur à l'ouvrage, qu'ils usèrent de tant de raffinements, que la pauvre femme, brisée, finit par confesser avoir eu commerce avec le diable.

Du coup elle était perdue définitivement.

Le lendemain elle fut découverte à l'état de cadavre dans sa cellule.

L'action n'en fut pas éteinte pour autant. Le drossard Anthony Longin, n'ayant obtenu la tête de Cobbeniers, allait s'acharner sur le cadavre de sa femme.

Son procureur Nicolaes van Zeune réclama du tribunal qu'il ordonnât que la dépouille mortelle d'Elisabeth Lauwers fût jetée au bûcher, brûlée publiquement et ses biens saisis au profit du seigneur de Grimbergen. N'avait-elle pas, en chambre de torture, confessé être une sorcière ? Justice pleine et entière devait donc être faite.

Le tribunal fit droit à cette demande par un jugement motivé reprenant les déclarations et confessions de la malheureuse en chambre de torture, ajoutant — combien hypocritement — que tout portait à croire que le lendemain elle s'était volontairement ôté la vie en la prison de Vilvorde.

Ils ne pouvaient de toute évidence établir par une pièce officielle, que la malheureuse était morte des tortures subies, qu'en fait elle avait été proprement assassinée.

Le cadavre d'Elisabeth Lauwers fut donc jeté au bûcher et ses biens saisis au profit de Philippe-Guillaume, prince d'Orange, seigneur de Buren, baron de biens d'autres lieux, suzerain du pays de Grimbergen, et fils aîné de Guillaume le Taciturne.

Eugène PEETERS.

Jacques Pasteur, Brabançon au service de l'Espagne

par Geneviève STEENEBRUGGEN

1972. — Les pouvoirs publics et les associations de protection de la nature et de défense de la forêt de Soignes ont à résoudre le difficile problème de la protection des 4.399 hect. de forêt situées aux portes d'une capitale. Protection contre promoteurs-lotisseurs-constructeurs... contre certains individus qui ont trop tendance à prendre la forêt pour une vaste pouhelle ou un centre de lavages de voitures... mais arrêtons ici l'énumération elle seruit longue et les problèmes de sauvegarde de la forêt de Soignes rempliraient facilement un volume !

1691 — C'est une forêt de pus de 12.000 hectares que l'Electeur de Bavière Maximilien aura à défendre.

En effet, à cette époque, la guerre de succession d'Augsbourg (1) transforme la forêt de Soignes en un véritable champ de bataille. Déjà, en 1667, la fréquentation de la forêt est de plus en plus difficile, les gardes et les marchands y sont sans cesse exposés aux avants-gardes de Turenne, qui occupe Charleroi où Louis XIV en personne, est installé avec sa cour (2).

Or donc, en 1691, il est urgent de créer une compagnie pour protéger la forêt (celle-ci ayant aussi une grande importance stratégique) et c'est ici qu'intervient l'étrange figure de Jacques Pasteur dit Pastur, Jacob Pasteur, Jaco.

Pasteur, admiré en héros par ses contemporains, naquit à Braine-L'Alleud dans la première moitié du XVII^{ème} siècle. Ses parents étaient des forestiers. On ne connaît rien de sa jeunesse, sinon qu'avant 1691, il était porte-étendart.

1) 1688-1697

la « ligue d'Augsbourg » coalition de l'Espagne, l'Autriche, la Suède contre la France - Grèce en 1686

2) guerre dite de « dévolution » entre l'Espagne et la France - Louis XIV et Turenne font une « promenade militaire » dans les Pays Bas.

C'est le 8 octobre 1691 qu'il est chargé de lever, en sa qualité de capitaine, une « compagnie d'infanterie Wallonne libre » à charge par lui de « réunir deux cents testes, gens de pieds, wallons, naturels des pays de pardeça des plus aguerriz, dispots et expérimentez à la guerre » cette nouvelle compagnie doit « affranchir la forêt de Soignes des insultes et courses Françaises » et comprend : le capitaine, un lieutenant, un fourrier, quatre sergents, quatre caporaux cent nonante deux soldats. Pasteur lève la compagnie à ses frais mais « sa majesté lui fournit et les armes et s'engage à verser les primes qu'ils jouyront pour soldes ». La compagnie doit aussi « faire le service de sa majesté par tout où il sera commandé lorsqu'il ne sera pas nécessaire au dit bois ».

Le premier combat : 1693

Les « relations véritables » du 9 juin 1693 renseignent : « le major Jacob Pasteur, commandant les fusillers commis à la garde de la forêt de Soignes », battit le 4^{de} ce mois, entre La Hulpe et Waterloo avec 60 de ses fusillers, un parti ennemi de 130 suisses soutenus de 200 chevaux qui étoient commandez pour faire quelqu'exécution. Il en tua 5 ou 6 dans la première décharge et les Suisses, se voyants enveloppez dans l'embuscade se rendirent sans faire autre résistance que de tirer quelques coups sur les dits fusillers, qui amenèrent le même soir ici tout le parti ennemi d'infanterie prisonnier avec le capitaine et les officiers qui le commandoient. Ce fait d'arme est situé au hameau de Gaillemarde tres exactement au bois dit « du général Jaco ».

Cet escarmouche dût impressionner les habitants du hameau et son récit transformé passa les générations, car les vieux du village parlaient souvent de « Pasteur ». On raconte qu'au début du siècle, on tira du marais situé à proximité du bois Jaco, le squelette d'un soldat et d'un cheval côte à côte. Actuellement on trouve encore dans les jardins avoisnants, des balles de fusil en pierre. Notons encore qu'un vallon (toujours à proximité du dit bois) s'appelle le fond des morts. Bien sûr, rien ne prouve que tout ceci ait un rapport quelconque avec le combat de 1693, mais comme on ne connaît aucun autre combat dans le quartier...

Mais revenons-en aux « relations véritables » cette fois datées du 5 janvier 1694 : un « parti ennemi de 31 fantassins de la garnison de Mons aint ces jours passez fait une execution au village de Heembeek sur le canal à une lieu de cette ville et y enlevez quelques chevaux de censiers, avec le bourguemaitre et Echevins du lieu pour assurer des contributions, fut rencontré dans les faubourg de Hall, où le parti crut aller rafraichir, par le major Jacob Pasteur, qui étoit allé en courses de ce

coté-là avec un partie de ses fusillers et aient crié quivive et les ennemis aiant répons « France » on leurs lâcha quelques coups de fusil, ensuite de quoi les ennemis demandèrent quartier et furent faits prisonnier à la réserve de 4 qui se sont sauvez par la fuite » ?

Après un hiver calme, les escarmouches se suivent (et se ressemblent) on retrouve Pasteur à Namur, Gosselies, Villers...

On le cite comme l'exemple « d'une audace incroyable » ce qui a comme conséquence l'arrêté du 22 novembre 1694 : Maximilien de Bavière honore Pasteur d'une « patente de sergent-major » d'infanterie. Loin de se reposer sur ses lauriers, notre ancien porte étendart va de victoires en victoires : le 20 juin 1694 le retrouve à Ixelles et Waterloo, il combat contre 3 ou 400 Français et 100 hussars de la garnison de Mons « le major y étoit accouru avec sa compagnie de dragons, de quartier à Etterbeek chargea les ennemis avec toute la valeur qu'on lui connait et les chassas au delà de Braine L'Alleud et s'étant trouvé mêlé parmi les ennemis jusqu'à avoir reçu différents coups qui ont fendus son chapeau et rompus ses habits. Et cela continue, le 29 novembre il est à Soignes, puis à Genappe, en avril 1696, Pasteur a le bras cassé lors d'un combat près du moulin de Tombeq (Tombeeck), mais notre héros est sur pied 3 semaines après et son étoile continue de monter : le roi l'élève au grade de maitre de camp.

En 1705, la guerre de succession d'Espagne le retrouve à Waterloo. Le duc de Malborough et le maréchal d'Overkerke sont en Soignes avec leurs troupes, le 15 août, ils s'installent entre Genappe et Gembloux tandis que Maximilien est à Overissche (Overijse). Le 17, l'armée Anglo-Hollandaise (Malborough et d'Overkerke) campe à La Hulpe, ils passent la Dyle. Maximilien ne les retient plus. Dès lors, le plus important est de sauver Bruxelles, les troupes de Maximilien sont dans la forêt de Soignes jusqu'à l'Issche, le lieutenant général Grimaldi est à la redoute de Vivier d'Oie. Quand à notre Pasteur, que nous retrouvons colonel, il est chargé de surveiller la chaussée à Waterloo. Le 18 août, l'ennemi, venant de Braine L'Alleud attaque le poste de Waterloo, après une bataille serrée. Pasteur est obligé de battre en retraite. La marche en avant des troupes Anglo-Hollandaises continue vers Overissche et La Hulpe. Pendant ce temps, Pasteur, devinant qu'elles visent Groenendael y place un de ses détachements. L'escarmouche a lieu le 18 près de l'ancien monastère et cette fois le combat tourne en faveur de Pasteur. Avant le soir, l'ennemi essaye de nouveau de livrer bataille à proximité de l'Issche, non loin du château de Huldenberg, mais une décharge d'artillerie met la débandade dans leurs troupes. Le 19 août, Malborough et d'Overkerke partent avec

armes et bagages sans livrer de nouveau combat. Ainsi se termine le dernier combat livré par Jacques Pasteur dans la forêt de Soignes.

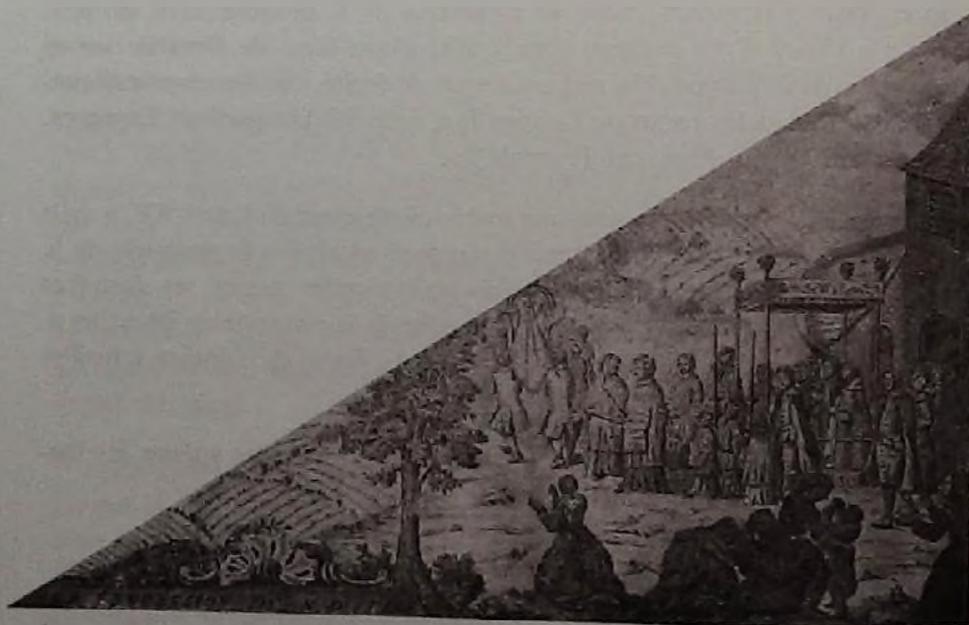
On ne sait pas grand chose de ce qu'il devint entre les années 1706 et 1712, sa signature se retrouve au bas des comptes du régime des dragons ou il signe « Chevalier Jacques de Pastur ».

Il était véritablement l'idole du peuple Brabançon. C'est en souvenir de l'ancien fusiller des bois que les habitants d'Uccle donnèrent le nom de « Fort Jaco » à la redoute que pendant les années d'août 1705 Maximilien fit construire pour assurer la défense de ce point stratégique de la forêt. Dans « Bruxelles ancien et moderne » de J. Brunelle 1819, on peut lire : « Vivier d'Oie, hameau sous Uccle, à une lieue de Bruxelles sur la chaussée de Waterloo. Un peu au dessus, à droite, on découvre quelques ruines qui sont les restes de l'ancien fort Jaco célèbre partisan Espagnol, longtemps redoutables aux Français ? ».

En 1718, il est curieusement « maréchal de camp de Louis XV. » mais il ne restera pas longtemps hors de son pays natal, il a la nostalgie de la forêt de Soignes et c'est à Waterloo qu'il viendra passer ses dernières années. Il meurt « dans un château à gauche de la chaussée de Bruxelles ». Sa fin mystérieuse plus attachante encore la figure de l'ancien « fusiller des bois ».

Gageons que ses exploits durent pendant longtemps animer les longues soirées du « pais de Brabant ».

Geneviève Steenebruggen.



Drapelet de pèlerinage de Notre-Dame d'Ittre au XVIIIe siècle
 La préséance dans le domaine du culte constituait souvent un épineux point de conflit. En 1634, les seigneurs décidèrent de commun accord que chacun aura la prééminence une semaine sur deux, notamment pour l'eau bénite, la procession, communion.

Un épisode de la querelle des seigneurs d'Ittre et de Fauquez en 1605 à Ittre

Un refus persistant de sépultures

par Jean-Paul CAYPHAS

INTRODUCTION

La scène se passe à Ittre au début du XVIIe siècle. Philippe de Riffart (1), le seigneur du village, vient de mourir (2). Un document d'époque nous relate les malheureuses et interminables transactions à propos de la sépulture du défunt que le seigneur de Fauquez refusait catégoriquement de laisser enterrer dans un des chœurs de l'église (3). Discussions, manœuvres, palabres autour du corps qui « commençoit fort à se corrompre », rien ne manque dans ce texte ancien, au sens parfois difficile, mais savoureux, proche du terroir, élégant et harmonieux dans sa con-

(1) Fils de Guillaume, premier du nom à Ittre.
 (2) A la fin de l'année 1604 ou au début de 1605. Daniel Dellevaux (Histoire de la famille Riffart — XVIIe — XVIIIe siècle, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles, 1980, p. 77) signale en effet que la dernière mention de Philippe de Riffart date du 31 octobre 1604. Comme la relation de l'événement eut lieu le 13 juin 1605, sa mort se situe nécessairement entre ces deux dates.
 (3) Le lecteur se référera à l'article sur « Deux siècles de querelles entre les seigneurs d'Ittre et de Fauquez » publié par la revue Entre Sambre et Soignes (X — 1971 et XI — 1972). Nous y signalions la transaction de 1634 qui redivisa l'église d'Ittre en deux chœurs en attribuant au seigneur de Fauquez le chœur Notre-Dame et au seigneur d'Ittre le chœur de Saint-Remi. Il était ajouté que les droits et prééminences des seigneurs d'Ittre dans le chœur Saint-Remi étaient déjà reconnus par une sentence antérieure. Nous avons pu entretemps retrouver la copie de cette décision. C'est en 1480 que furent réglées (peut-être pas pour la première fois) la question des deux chœurs et celle tout aussi contestée de la grosse dime d'Ittre, dont dépendait l'entrelien du chœur Saint-Remi (voyez infra). Ce qui prouve que l'entente des deux seigneurs dans l'église ne fut pas bien longue après qu'Englebert II d'Enghien, seigneur de Fauquez, eût acheté la chapelle de Notre-Dame d'Ittre dans la première moitié du XVe siècle. Dans le cas présent le seigneur de Fauquez, s'il tolérait la préséance n'y incluait pas le droit de sépulture.



Le chœur central de l'ancienne église d'Ytre. Théâtre des événements. Suite aux querelles incessantes, il fut attribué au seigneur d'Ytre. Avec ses conséquences, le curé fera la messe « l'une semaine dans l'ung des Ceurs, la suivante dans l'autre, et ainsi consécutivement et a toujours ».

struction. La matière étant des plus délicates, il était difficile à l'auteur (anonyme) de ne pas glisser dans l'ordinaire ou le mauvais ton. L'écrit apparaît au contraire tout en finesse et en nuance.

La narration est datée du 13 juin 1605. Le texte provient d'une liasse de copies d'archives (4) dont nous devons la communication à l'obligeance du marquis Olivier de Trazegnies d'Ytre.

Pour la bonne compréhension de l'article, il est nécessaire de situer l'action dans son cadre. Ce sera l'objet du paragraphe suivant.

QUAND LA GRANDE HISTOIRE DEBOUCHE SUR L'HISTOIRE LOCALE

C'est en 1578 qu'Ytre est touchée par les guerres de religion. Resté fidèle à la cause royale et à sa foi catholique, Guillaume de Riffart combat sous les ordres du comte de Mansfeld contre les troupes françaises calvinistes (5). Au moment où le comte campe devant Genappe, Guillaume est fait prisonnier et est emmené en captivité en France avec ses deux filles (6).

Il est difficile de situer avec précision la date de sa capture. Signalant toutefois qu'après la bataille de Gembloux (31 janvier 1578), le comte de Mansfeld fut envoyé « occuper diverses places du Brahant et du Hainaut », Daniel Dellevaux situe cette capture au début de mars 1578 (7). Guillaume de Riffart meurt en juillet 1578, quatre mois après le début de sa détention (8).

Revenons au texte. En emmenant Guillaume, les Huguenots ont soin de mettre le feu au château et à l'église : « *estant par les troubles, advenues au pays, que les Rebelles de Sa Majesté tenantz fort au chasteau d'Ytre, quant le comte Charles de Mansvelt print pour sa ditte Majesté*

(4) Archives de Corroy-le-Château, copies de documents dressées par l'abbé Nicolas, aumônier à Mozet.

(5) TARLIER et WAUTERS, Géographie et histoire des communes belges, 1880, Ytre, p. 37.

DELLEVAUX, op. cit., p. 67.

PELGRIMS, Histoire de la commune d'Ytre, Bruxelles, 1952, p. 38.

(6) DELLEVAUX, op. cit., p. 68.

(7) COLLERS DE MANSFELD (prince Joseph de), La vie maritale et fastueuse de Pierre Ernest de Mansfeld, Paris, 1930, t. II, p. 28.

DELLEVAUX, op. cit., p. 68.

(8) L'acte de relief de Tongres-Saint-Martin (autre seigneurie des Riffart) mentionne explicitement cette date (Archives de l'Etat à Namur, carton 91, 16 juin 1578; Dellevaux, op. cit., p. 68). La date de 1582 qu'avance Pelgrims est donc inexacte (Pelgrims, op. cit., pp. 24 et 38).



Pierre aux armes de Guillaume de Riffart, encastrée dans l'ancienne brasserie seigneuriale. Son fils Philippe garda ces armoiries mais Florent, fils du défunt, remplaça la rose par le lion en souvenir de l'ancienne seigneurie d'Ytre.

le chasteau de Genappes, lesdicts Rebelles quietans le chasteau y mirent le feu en jcelluy et en l'église. durant laditte détention de chasteau ».

Le sanctuaire reste fermé plusieurs années, par déférence envers Notre-Dame d'Ytre, qui y aurait accompli plusieurs miracles : « *Laditte église ... ayant esté fermée pour la Révérence de certaine ancienne visitation illecq (9) faicte de Nostre-Dame, y ayant faict plusieurs miracles...* ».

Les paroissiens d'Ytre reconstruisent alors la chapelle de Notre-Dame, ce qui est fait à leur seul coustz et despens, sans ayde d'aucune contribution de ceux de Facués ».

Quelques années passent « *Les paroissiens se multiplians* », il est bientôt nécessaire de restaurer le chœur Saint-Remi. (10) Mais à qui incombe la charge de relever ce chœur « *ouvert rompu, avecq une vaulture (11) ou chappelle endessousz enfondré* ». Ce sera le bénéficiaire de la grosse dime d'Ytre.

LA GROSSE DIME D'YTRE OU L'ÉTERNEL LITIGE

Les habitants du village se rendent chez le seigneur de Fauquez qui pour le moment perçoit la grosse dime, toujours en litige malgré la transaction de 1490 : « *Pour la Réparation du quel Ceur, s'estans lesdicts manantz présentés au seigneur de Rommery, à cause de sa femme seigneur de Facués (12), comme recepvant la grosse disme dudict Ytre, quoy que litigieuse contre le seigneur d'Ytre* ». Antoine de la Viesville accepte de consigner 150 florins pour sa contribution, suggérant que le seigneur d'Ytre paye le surplus. Philippe de Riffart ne jouissant pas de la dime s'y refuse.

« *Durant lesquel tamps et Intervalles* », le procès de la grosse dime est vidé au profit du seigneur d'Ytre. Tout heureux, le seigneur de Fauquez reprend ses 150 florins « *renunchant et par ce plainement advouant n'y avoir, n'y voloir prétendre aucun droict audict Ceur, disant : puis qu'il n'avoit plus laditte disme, plus n'y estre à ce tenu* ».

(9) De celle-ci. Proviend du mot latin « ille ».

(10) Situé à droite du chœur Notre-Dame et à l'époque de même longueur que celui-ci. Actuellement chœur central.

(11) Crypte

(12) Antoine de la Viesville qui épouse Marguerite de Fauquez, héritière de la seigneurie. A remarquer la conclusion de l'expression qui indique au lecteur que Fauquez est en fait la propriété de l'épouse.



L'ancienne église vue de côté. On aperçoit la chapelle de Notre-Dame d'Yttre seul vestige conservé dans l'église actuelle.

Philippe de Riffart rechigne mais l'évêque de Namur lui ordonne de rebâtir le chœur. Il s'exécute finalement : « *audroit luy seul, à ses propres coustz et despens, sauf quelques Recours des povres... refaict ledict Ceur, luy ayant bien cousté, comme il aultroît déclaré V cents florins* ».

DES DEBATS SUR UNE AUTORISATION

Comme il n'est pas possible d'effectuer la restauration sans ériger une nouvelle crypte pour la chapelle Saint-Etienne « *fondée dessousz* », le seigneur d'Yttre demande à l'évêque de Namur Blaseus la permission de remplir le chœur pour « *y pouvoir estre enterré et faire une sépulture massonné audict effect* », et transférer la chapelle en autre lieu.

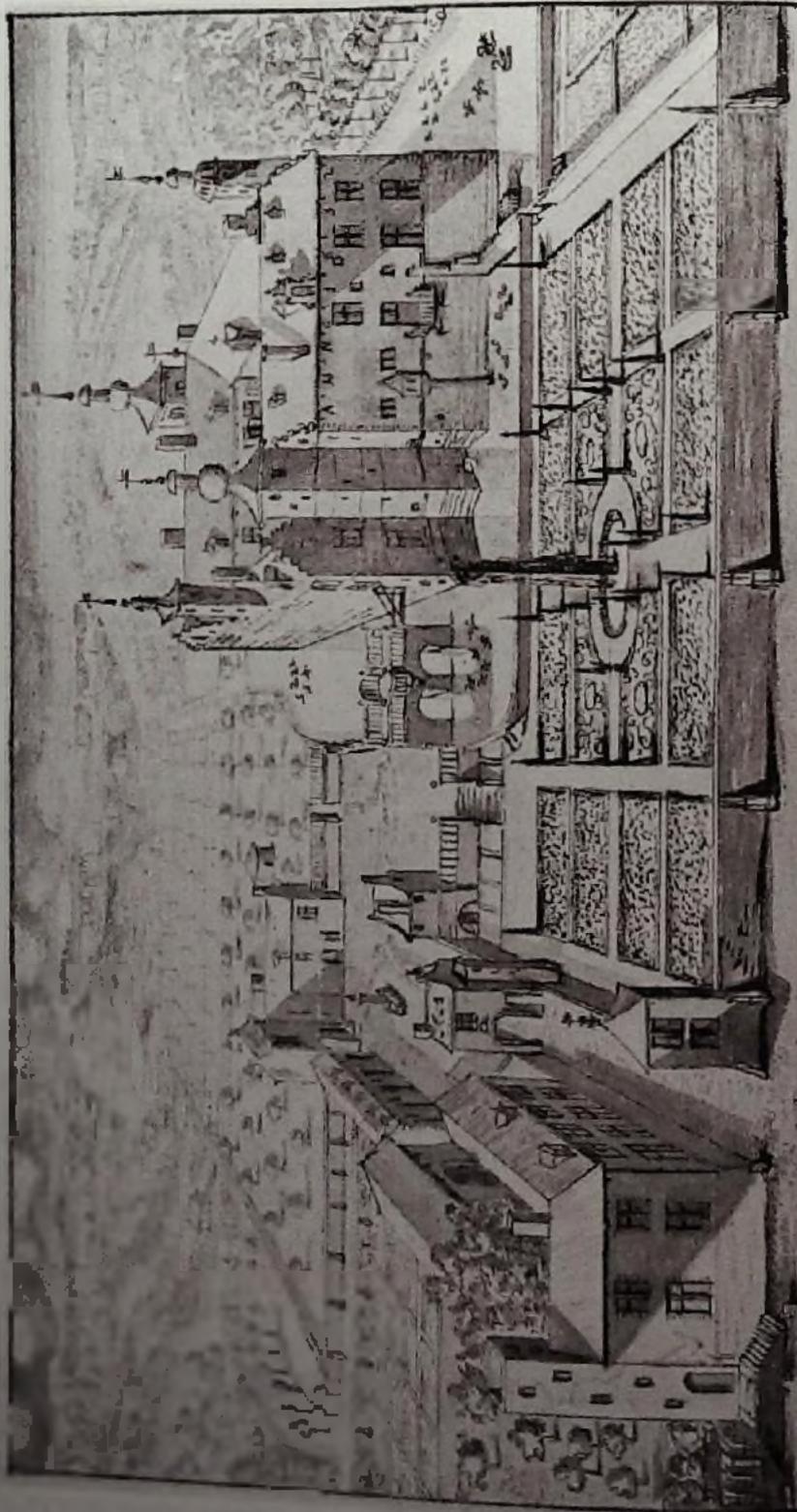
Que se passa-t-il à ce moment ? On ne saurait le dire avec exactitude. Il semble que Philippe de Baillencourt (13), « *Receveur dudict seigneur d'Yttre en Namur* », et transcripteur de la requête, demanda tout autre chose à l'évêque et omit les points essentiels qui formaient le véritable objet de la demande. Philippe crut-il avoir obtenu le consentement de l'évêque « *pur congie* (autorisation) *obtenu peult-estre verbalement depuis* » ? Il paraît plus vraisemblable que souhaitant fortement réaliser son désir, il se persuada avoir reçu cette autorisation. Il proclame en tout cas vouloir être enterré dans le caveau et affirme avoir reçu l'appui de « *plusieurs gens d'église en Nivelles, comme doyen et autres siens unys* ».

Pendant ce temps, ne sachant si oui ou non la permission est accordée, « *ceux de Facués, ennemis de tous tamps et envyeulx contre la maison d'Yttre, sollicitants en Namur de pouvoir continuer à tirer l'oiselet sur la tour de l'église* » (14) réclament l'interdiction de pareille sépulture.

La réponse de l'évêque arrive rapidement : « *Il ne me souvient, ny à mon official, d'avoir donné congie pour faire le Remplissement dudict Ceur, ny sépulture ; et s'il ast ledict congie de moy ou mon prédécesseur, vous ferez, au cas de mort, ledict enterrement audict lieu ; et s'il ne l'ast, n'en advertirés et le mecrés avecq ses ancestres, tant que aulray venu audict lieu* ».

(13) Il s'agit sans doute de Philippe, fils naturel de Jean de Baillencourt et de Françoise du Val, qui exerçait depuis 1600 les fonctions de bailli et receveur de Rosée (Dansaert, *Monseigneur de Baillencourt, Evêque de Bruges, Bruxelles, 1927*). La seigneurie de Rosée dans le comté de Namur appartenait également aux Riffart. Jean de Baillencourt était seigneur d'Yttre et père de Jeanne qui épouse Guillaume de Riffart.

(14) Jeu ancien qui constituait une prérogative seigneuriale. L'oiselet était placé au faite du clocher de l'église.



L'importance veut en d'ailleurs
 les Bruns, Garant, Beaumont, le
 de l'édifice, dans le château, Centre-bleu,

Le château d'Ittre au début du XVIII^e siècle dessiné par Guillaume de Bruyn, architecte de la ville de Bruxelles qui reconstruisit une bonne partie de la Grand'Place après le bombardement de 1696. A l'avant-plan du dessin, la « Grande Maison des seigneurs de Fauquez sur la place d'Ittre » fut également une importante cause de conflit. « la bougre de maison qui est dans mon chasteau, la diable de maison » s'exclamait Florent de Riffart.



Vue moyennageuse du château de Fauquez, gravée par Harrewijn. C'est vraisemblablement ce château qu'occupèrent Marguerite de Fauquez et Antoine de la Viesville.

C'est à un malade que le curé vient communiquer la teneur de la lettre Philippe de Riffart, dont les forces déclinent, assure qu'il a reçu l'autorisation de cette sépulture « d'un autre Evesque prédécesseur du présent ». Et il répète qu'il désire être enterré dans le caveau du chœur.

Bientôt, Philippe, « regrevant saditte maladie, peu de jours après trespasa de ce monde ».

Quelques jours avant la mort de ce seigneur, « lesdicts de Facués », s'étaient à nouveau adressés à l'évêque lui cachant soigneusement l'état d'abandon du cimetière où, suivant la décision épiscopale Philippe devait être enterré. Et tout cela perpétré « par obrepticité et subrepticité (15), recellant que la chappelle, où les prédécesseurs dudict seigneur sont enterrés, est de présent découverte, plaine d'ortyes, Ronches et, comme le cymetiere, est incommode pour mectre le seigneur selon sa qualité de Gentilhomme et de noble génération » (16).

« LEDICT CORPS MORT, DESIRANT LA TERRE... »

Comme il s'avère urgent de donner au corps une sépulture, Jeanne van den Eeckoute, veuve du trépassé, et son père le seigneur de Pumbeke, ordonnent de l'enterrer au caveau du chœur. Il est temps en effet de porter en terre « ledict Corps mort, désirant la terre présisément par ung tel tamps calme et chaut ». En conséquence, ils font « toutes préparations pertinentes ». Et tandis que le cure répand parout « qu'il ne mectroit audict lieu désiré par le trespasé », les rivaux de Fauquez arrachent les outils des mains des ouvriers commençant l'ouverture « d'icelle cave ».

Quand ils apprennent la situation, les amis de Philippe de Riffart se rendent à l'église et font ouvrir le caveau, ce qui provoque l'éclat : « Et survenant les seigneurs de Clabecqz, Cottreau, de Yttre, seigneur de Torrette et le seigneur de Pumbeke, parentz et amys du trespasé, aulroint fait ouvrir ledict trou, ou Cave : que lors il eust grande dispute et propos, demeurant le Corps au chasteau finalement ». Le seigneur de Fauquez répliquant qu'il ne fait que se fonder sur l'ordonnance de l'évêque de mettre le corps au lieu de ses ancêtres. Devant l'ampleur de la résistance, il décide d'aller lui-même à Namur : « finalement y allantz lesdicts de Facués audict Namur, raportarent yleratives cerpes (charges) de le mectre comme devant avecq ses ancestres, jusques à la venue dudict, Evesque audict lieu, pour ne faire nouvelles ».

(15) Avec ruse, insinuation, tromperie.

(16) Le cimetière à cette époque entourait l'église. La chapelle dont il est parlé ici y était située où tout au plus était accolée à l'église.

« LE POVRE CORPS COMMENCHOIT FORT A SE CORROMPRE »

Fauquez vient d'obtenir un nouveau délai et on temporisera jusqu'à l'arrivée de l'évêque. Mais que devient le corps pendant que l'on ergote ? Il n'est toujours pas enterré et la situation devient critique : « Durant lesquelz envoys et Renvoys, le povre Corps commenchoit fort à se corrompre, de sorte qu'il convenoit le mectre en terre, à quel pris que ce fût ».

Il convient donc de trouver rapidement une solution. Tentant une nouvelle démarche, le seigneur de Pumbeke s'adresse au curé, insistant sur ses devoirs et sa qualité de prêtre pour permettre la mise du corps en un lieu neutre, entre le chœur et la chapelle Notre-Dame. Nouveau refus, nouvelle colère du clan de Fauquez dont un des fils « continua d'escrier que on suive l'ordonnance de l'Evesque de le mectre hors l'église ». Il n'obtient pas davantage une place au bas de la nef « de par l'obstination desdicts de Facués ». Vous ne vous montrez pas gentilhommes de cœur leur crie-t-il et il s'en va raconter le refus persistant et les nouvelles péripéties de cette affaire scandaleuse à ses amis de Clabecq. Excédé, il leur annonce qu'il va prendre des mesures extrêmes. Laissons la parole à notre chroniqueur anonyme : « Et incontinent mectant ledict seigneur de Pumbeke pied à l'estrier est parti vers Clabecqz, racomptant laditte advenue, et comment ce povre corps mort estoit tourmenté, donnant son advis que, plustost qu'il fût mis à découvert, que au soir dudict jour, avecq ungne charrette il le mesneroint toute la nuit à Tongre-St-Martin (17), audict seigneur appartenant, avecq le mytant des XXIV torches (18) et chundeilles blasons, illecq à Yttre aprestés pour l'enterrement : ce qui fut concludit le ainssy faire ».

ENFIN UNE SEPULTURE

Il est donc décidé d'agir de cette manière. Pourtant, nouveau coup de théâtre, le curé prit-il en pitié le corps et la famille doublement affligée ou comprit-il que son devoir était de donner au plus vite une sépulture à un corps quel qu'il soit. Toujours est-il qu'« au Retour, fut mandé audict seigneur que le Curé estoit content que on le met tout auprès et joindant le trou ouvert d'icelle Cave encoires ouvert ».

(17) Philippe de Riffart était également seigneur de Tongres-Saint-Martin, Commune située au sud d'Ath (Hainaut), à une quarantaine de kilomètres environ d'Yttre.

(18) Bel exemple du cérémonial en usage lors de l'enterrement d'un seigneur, « avecq le mytant des XXIV torches et chandelles » c'est à dire avec 12 torches et cierges, entouré des blasons du seigneur « aprestés pour l'enterrement ».



NOSTRE DAME D'ITRE

Florent de Riffart, fils du défunt, agenouillé avec sa 3^e femme Jacqueline d'Yve devant Notre-Dame d'itre.

Le mit-on « tout auprès » ou « en laditte cave » ? Le chroniqueur présente les deux versions sans que le lecteur puisse donner la primauté à l'une ou à l'autre. D'une part, il affirme « qu'il n'y ayt que demy-pied de distance » (par rapport au caveau). D'autre part, il présente les Riffart comme « obtenant à le remettre en laditte cave ».

Si le lecteur ne peut connaître avec exactitude l'emplacement où est enterré Philippe de Riffart, il est au moins certain que la famille d'itre obtient satisfaction. Au détriment des Fauquez pour qui on rédigera un « protest de non préjudice ». Nous en reparlerons plus loin.

DES ARGUMENTS HISTORIQUES ET MORAUX

Dans les derniers feuillets du texte le narrateur, qui prend imperceptiblement parti pour les Riffart, formule ses commentaires et conclusions. Ainsi on saura que « s'il y eult falu le mecre, sans que Sa Grâce Révérendissime en eust esté advertie et entremeslée, il y euidt esté mis, pour la pluspart des gents avoir compassion dudict corps mort, et qu'il avoit en son vivant si soigneusement tenu la main à laditte sépulture ».

Il parle de l'autorisation qu'aurait reçu Philippe de Riffart et la justifie en affirmant que des seigneurs avaient très bien pu déjà, recevoir une sépulture en cet endroit et en rappelant les « droix, hauteurs et prérogatives préallables estre de l'appertenance desdicts seigneurs d'Ytre » (dans le chœur Saint-Remi). Nous avons vu que cette autorisation n'avait été reçue que « peut-estre verbalement depuis ».

Et l'auteur poursuivant ses réflexions ajoute qu'en supposant même l'absence d'arguments de légalité, il reste que la justice morale et l'équité commandaient cette inhumation : « Et seroit, à correction, contre droict, équité et raison que ung Gentilhomme, les parentz duquel aulroint faictz tant de charitables donations et fondations des chappelles, ohytz, et nommément le trespasé raccommode ledict Ceur en forme, que se voidt. ».

Il n'est donc pas justifié pour les seigneurs de Fauquez de « venir voloir molester ledict seigneur mort ». Et d'ajouter que voulant empêcher « à ce que ledict seigneur fut enterré en laditte église, y firent faire garde, y mectant jour et nuict IV ou V hommes, tant en l'église que dehors, estantz aux ascoustes en leur brassine (19) munis d'armes, qui est user le voye de faict ».

(19) Brassine ou brassene Il s'agit de la Grande Maison des seigneurs de Fauquez sur la place d'itre. Implantée au cœur même du domaine des Riffart, la « Grande Maison et Brasserie », fut une perpétuelle source de conflits.



L'armoir en pierre du XVI^e siècle aux armes de Paul Oeghe dit de Fauquez. Marguerite de Fauquez fut la dernière descendante de cette famille.
(Dessin de Danielle De Brahanter)

UN PROTET DE NON PREJUDICE

Reparlons du protêt de non préjudice. Achevant son récit, notre chroniqueur relate qu'avant la mise en terre du corps et en présence de deux échevins, les parents et amis de Philippe de Riffart, ayant emmené avec eux Florent fils mineur du défunt, se sont réunis pour dresser en son nom un protêt de non préjudice : « *n'estant à obmettre que, avant mectre ledict corps en terre, lesdicts parentz et amys, à savoir le seigneur de Clabeke, le seigneur du surnom d'Ytre, seigneur de Tournette, et le seigneur de Pumbeke, présent Floris Ryfflart, mineur, filz au trespassé, présentz deux eschevins, telz Jan Vinchant et Anthoine Goisse foizantz, au nom dudict pupille parlant par la bouche dudict seigneur de Pumbeke, au seigneur que on dict par partage estre de Facués (20), illecq présent et le acceptant, certain protest de non préjudice* ».

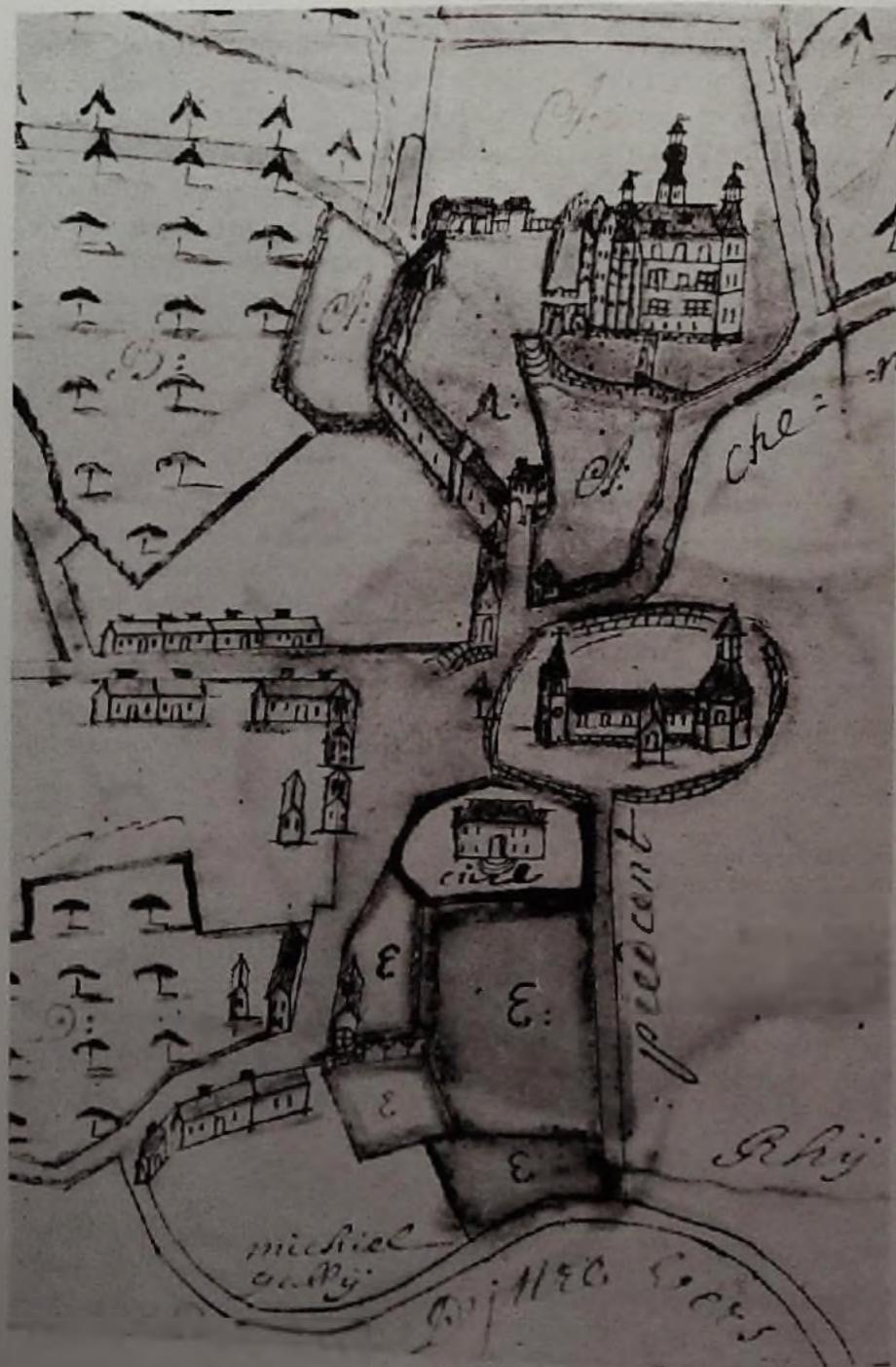
Le protêt, qui résulte de la non acceptation par le seigneur de Fauquez de l'emplacement de la sépulture, constate qu'il n'y a préjudice de ses droits puisque ce n'est « *que pour la nécessité que requeroit pour la corruption* » que le corps fut enterré à cet endroit. Il n'est donc pas question ajoute le narrateur de ne pas se soumettre à une ordonnance de l'évêque Blaseus. On entend malgré tout poursuivre l'intention du trépassé quant à cette sépulture « *pour opprobre et injure et deshonneur audict Corps dudict feu gentilhomme et, par conséquent, à son filz, parentz et amys* ».

De ces dernières notions, il apparaît que le protêt sert à la fois les intérêts des familles d'Ytre et de Fauquez. Antoine de la Viesville fait constater que l'inhumation se fait sans son consentement. Il y a donc sauvegarde de ses droits et garantie pour l'avenir. Les Riffart de leur côté proclament que la mesure est exceptionnelle, davantage dictée par l'urgence et la menace de corruption, et ne constitue pas une spoliation des droits de Fauquez avec une superbe ignorance des injonctions de l'évêque de Namur. Elle ne cause donc pas préjudice.

L'AVENIR...

L'avenir donna raison à Philippe de Riffart. Les générations suivantes furent enterrées dans le chœur Saint-Remi sans opposition de seigneurs voisins. La mesure d'inhumation fut-elle déclarée licite ou ratifiée ultérieurement par l'autorité ecclésiastique ? Confirmée avec effet rétroactif.

(20) Nouvelle expression pour délinir le seigneur quant à la possession de Fauquez.



Plan-terrier du centre du village en 1748. Tiré de l'atlas des seigneuries terres, biens et rentes appartenant au marquis Albert de Riffart, levé par le géomètre Braeckman. On y voit le château, la grande maison avec son escalier, la cure, le moulin et la brasserie.

Archives de Mademoiselle de Geradon — Photo De Brabantier

écrivions-nous gaillardement si ce n'était macabre. La chose apparaît possible puisqu'en 1634, la transaction qui a nouveau réparti les chœurs et en approfondit le statut, mentionne explicitement qu'ils sont divisés « tant pour le regard desdicts Ceurs tonhes, sépultures, que sièges ».

Florent de Riffart avait un caractère bouillant et sa vindicte contre « lesdicts de Fauquez » était bien connue. Il éleva ses fils dans cet esprit ce qui les amena à commettre « toutes sortes d'attentats et de scandales dans laditte baronie ». Le XVII^e siècle abonde en conflits avec Fauquez. C'est le « siècle d'or des querelles ». Il est maintenant possible de comprendre les dispositions d'esprit de Florent après les événements de l'inhumation de son père. Ajoutons que c'est à la Toussaint 1606, un an seulement après les faits, qu'il est expulsé de son siège par la famille de Fauquez.

Ceci dit, nous nous garderions bien de prendre parti...

La Pierre-qui-tourne de BEAURIEUX sur COURT - ST - ETIENNE

par W. Ch. BROU

1. — Une légende

Convaincu que « rien n'est beau, rien n'est doux à qui le sent tout seul », feu l'Abbé JEANDRAIN, curé à COURT-ST-ETIENNE puis à MOUSTY, publia dans le Folklore brabançon de 1924 une monographie des hameaux de Beurieux et de Ruchaux.

Parmi les légendes qui se racontaient au siècle passé, à la veillée, il rapporte en ces termes et en premier lieu celle « del' pîre qui toûne » c'est-à-dire la pierre-qui-tourne :

« Cette pierre enchâssée dans le haut talus d'un chemin de campagne » encaissé, enlaccé par une végétation folle de ronces et de clématites sauvages, tourne chaque fois qu'elle entend sonner minuit au clocher de » COURT-ST-ETIENNE.

« Cette légende est aujourd'hui quasi disparue, mais dans le temps » passé on y croyait ferme, si bien que personne n'aurait osé s'aventurer » vers minuit dans les parages de la pierre mystérieuse.

« Cette pierre est-elle assimilable aux « pîre qui toûne », « pîre qui » vire », « zeupîre » etc., que le baron de Loë, archéologue contemporain, dans une récente brochure, prétend être d'anciens monuments druidiques, dolmen ou menhir, élevés par les Gaulois, et autour desquels ils » venaient, par de lugubres mélopées ou des danses macabres, commémorer leurs morts ?

« Nous n'avons pas, à mon sens, de motifs pour le nier ou même » pour hésiter à l'admettre. »

2. — Redécouverte et situation géographique de la pierre

Près d'un demi siècle s'écoula sans que personne ne fit mention écrite « del' pîre qui toûne ».

Sensibilisé par la lecture des ouvrages des frères W. et M. Brou sur les chaussées Brunehaut, les monuments mégalithiques de nos régions et leurs théories sur la civilisation mégalithique de la Gaule du Nord, un habitant de La Huïpe, M. G. Foucher, ingénieur, lut avec intérêt cet article de l'Abbé JEANDRAIN. Il interrogea les anciens de Beurieux. M. Louvaux, agriculteur, lui apprit qu'en effet une telle pierre se trouvait quelque part dans le prolongement du chemin de Saussale, mais qu'elle était disparue sous les terres, les ronces et les arbustes.

Patiemment, M. Foucher et son beau-frère, M. Van Eghem, parcoururent le chemin creux et découvrirent la pierre le dimanche 25 octobre « enchâssée au pied du haut talus occidental de ce chemin », profond à cet endroit de plus de quatre mètres.

Saussale ou Saussaile est la prononciation wallonne de Saussaie, synonyme de Saulaie, lieu planté de saules : une saulée est actuellement encore une rangée de saules. Ce terme « saussaie » est à rapprocher du toponyme « saussois » qu'on trouve encore dans notre Brabant (à Braine-L'Alleud, à Grand-Rosière-Hottomont, à Marilles et à Opprebaix) et dans le Hainaut (à Chapelle-lez-Herlaimont et à Faurœulx).

Le chemin de Saussale, prolongement de la rue de SAUSSALE, accessible de nos jours aux seuls piétons, était autrefois le chemin le plus court et donc le plus ancien reliant le hameau de Beurieux à l'antique « Voie de Nivelles » qui reliait Nivelles, par Jodoigne, Landen, Corswaren, Bergilers et Hognoul, à Herstal. Rappelons à ce propos que les Pépin de Landen et de Herstal sont respectivement le père et le neveu de Sainte- Gertrude de Nivelles, patronne des voyageurs.

Signalons dès maintenant que le long de cette voie de Nivelles à Herstal existaient des mégalithes dont plusieurs ont laissé des traces dans la toponymie ancienne ou contemporaine : Mont-St-Guibert, Chaumont-Gistoux (le bloquia et les menhirs des tiennes), Longueville (alignement d'Arnelle) et Incourt (megalithe de Longpré), Jodoigne, (château des cailloux), Pietrain & Noduwez (gué sur la Petite Gette), Racour (la longue pierre), Corswaren (villa romaine), Bettincourt (Pîre al Aite), Oleye (tumulus), Grandville (A la pierre), Hognoul (menhir).

Au-delà de cette voie de Nivelles, le chemin de Saussale est prolongé par le chemin du laid buisson en direction du Petit Chenoy et de l'Arbre de la Justice, deux autres lieux-dits de Court-St-Etienne. Ce carrefour est un point haut de la région, entre les vallées du ruisseau Glory et du Beau Rieu proprement dit, deux affluents méridionaux de l'Orne.

De plus, il se trouve exactement à un quart de lieue gauloise (555 m.) à l'ouest du Carrefour de la Voie de Nivelles avec la route qui relie Beau-rieux à MELLERY, via le Chenoy.

Or la Pierre-qui-tourne redécouverte se trouve enterrée à 225 m. au Nord de ce carrefour, précisément au point le plus profond du chemin

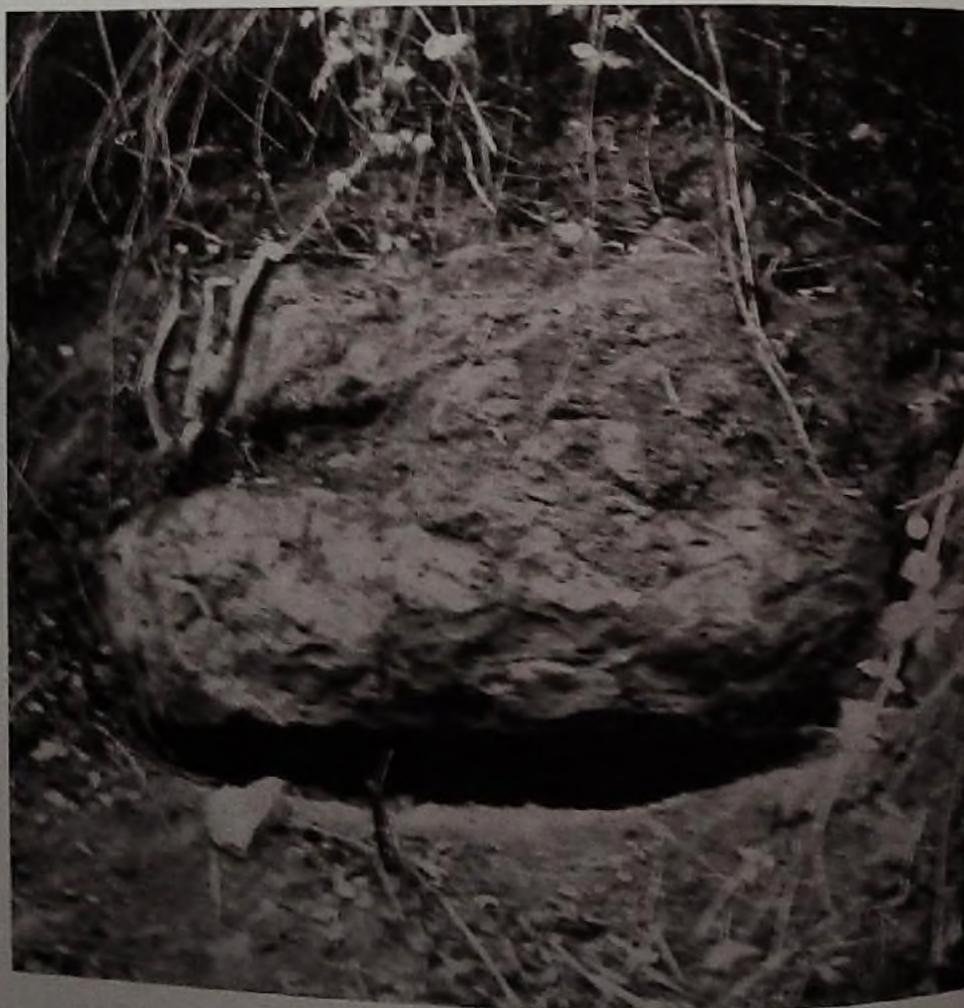


Photo 1
Découverte de l'extrémité de la Pierre-qui-Tourne et enlèvement des ronces et arbustes la cachant (25 octobre 1971)

creux de Saussale ! N'aurait-elle pas fait initialement partie d'un monument construit près de ce carrefour ? Et aurait-on voulu ainsi, en l'enterrant dans une anfractuosité propice du chemin creux, la soustraire définitivement aux manifestations d'un culte païen, médiéval ou antique, incompatible avec la christianisation de la région ?

3. — Dégagement de la pierre

Quand une équipe constituée de MM. G. Foucher, J. Mouthuy, A. Van Eghem, Boulet-Henricot, et W. Brou, fut en présence de cette pierre, le 6 novembre 1971, une petite partie seulement en était apparente, dont la forme plate et arrondie laissait supposer qu'on dégagerait une sorte de table circulaire, analogue aux Pierres-qui-tournent (disparues) de Braine-l'Alleud et de Spy, ou comme la « table des sorcières » encore existante dans le bois des rocs à VIRGINAL-SAMME. Sur la tranche apparente et verdie par la mousse, est gravée une croix de Saint-André, à branches égales de 25 cms de longueur, 2 cms de largeur et plus d'un cm de profondeur (photo 1).

Un premier travail de dégagement permit de constater que l'arrondi apparent ne se maintenait pas en profondeur, mais qu'il s'agissait plutôt d'une dalle de 45 cms d'épaisseur constante, d'environ 1 m. 50 de largeur, encastrée horizontalement dans le talus du chemin creux à quelque 50 cms au-dessus du niveau actuel du sentier (photo 2).

Les deux mètres cube de déblais étaient constitués de terres, de sable et de pierres de toute nature. Une douzaine de gros moellons, de 5 à 20 Kgs, disposés sous la tranche latérale sud de la dalle furent dégagés et mis de côté en vue de conclusions futures. Un début de dégagement sous la dalle prouva que le terrain argilo-sablonneux était exempt de débris ; la dalle était donc posée à plat sur le terrain vierge !

Une petite hache à double usage (pic et tranchant) en pierre polie fut découverte à quelques mètres de la pierre dans l'assiette du chemin creux, mais tout près de sa surface.

Le 20 novembre, le travail reprit et continua jusqu'au dégagement total de la face supérieure et de la tranche (photo 3). La dalle se révéla de forme générale pentagonale, de 7 m. 40 de périmètre ; sa plus grande dimension est de 2 m. 70, sa largeur maxima de 1 m. 90 et son épaisseur sensiblement constante de 45 cms. Ses deux faces et sa tranche sont brutes, donc non taillées ; la face supérieure est aplatie, comme rabotée, tandis que la face inférieure est plus irrégulière, boursouflée et bosselée. La dalle est en grès tertiaire du landenien supérieur. Le volume total de la pierre est de 1 m³ 600, ce qui lui confère un poids approximatif de 4.000 Kgs.

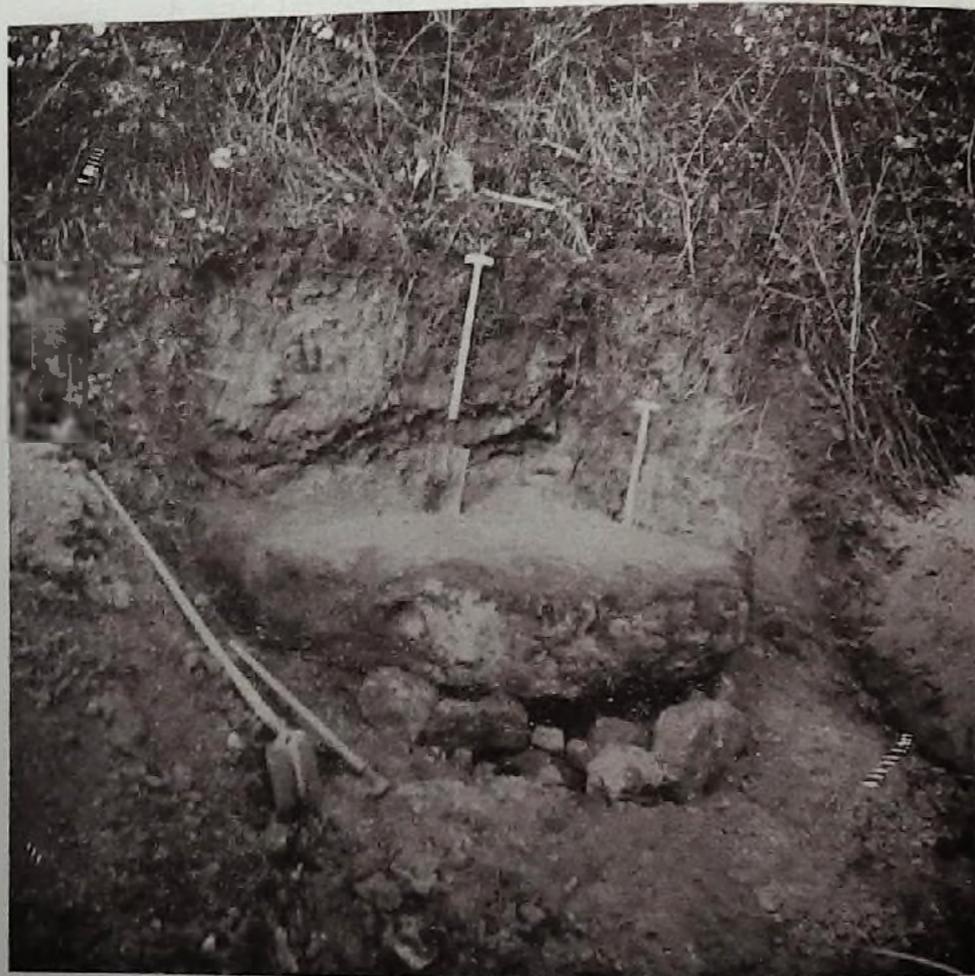


Photo 2
La grande dalle est dégagée ainsi que les moellons enfouis sous sa tranche gauche (20 novembre 1971).

Le grand axe de la dalle couchée est orienté exactement Ouest-Est.

Sur la tranche méridionale de la pierre est gravée une grande croix, les traces du ciseau qu'employa le graveur sont très nettement visibles. La grande branche de la croix à 35 cm. de longueur, la petite branche gravée obliquement sur la grande à 20 cm. de longueur.

La surface supérieure de la dalle débarrassée de sa gangue de terre laissa apparaître à divers endroits des rainures irrégulières et des trous coniques parfois profonds de plusieurs centimètres qu'on appelle souvent dans nos régions des « griffes du diable ». Les unes et les autres semblent naturelles : traces d'érosion ou fossiles foreurs.

Ce qui n'est pas naturel, c'est l'entaille encore existante et très nette sur la face supérieure de cette dalle, contre la tranche nord. C'est la trace d'un coin, comme on en trouve sur d'autres mégalithes de nos provinces. Toutes ces entailles ont la forme d'un tronc de cône fortement aplati : la grande base à 17 cm., la petite 9 cm., la hauteur 20 cm. et le creux varie de 1 à 5 cm. Ces entailles ont été creusées dans la roche-mère, au silex, puis on y a enchâssé des coins de bois bien secs, humidifiés, ceux-ci se gonflent et font se fissurer la roche la plus dure suivant un plan de clivage existant et apparent. E. Harroy en a relevé de nombreuses traces sur les allées couvertes et les pierres levées de WFRIS (Luxembourg).

Plusieurs essais de redressement de la pierre au moyen de tracteurs agricoles furent faits les samedis 4 et 11 décembre. Des ruptures de chaîne



Photo 3.
La surface supérieure de la dalle est nettoyée (20 novembre 1971)

et le patinage des pneus sur l'assiette boueuse du chemin creux ne permirent pas de réaliser le redressement espéré de la pierre sur sa tranche septentrionale. On ne put que la riper horizontalement de quelque 50 cm, ce qui nous permit d'accéder plus aisément sous la pierre (photos 4 et 5).

4. — Une grosse pierre posée à plat sous la dalle (photo 5)

Le 18 décembre, une douzaine de moellons de grès (de 10 à 20 Kg) posés à plat et disposés exactement sous la tranche sud de la dalle furent enlevés et mis de côté.



Photo 4.
Fixation du câble d'acier autour de la dalle (11 décembre 1971)

Puis on dégagait de dessous la grande dalle une pierre plus petite, de même nature géologique et dont les deux grandes faces parallèles sont en forme de trapèze rectangle, mais probablement rectangulaire à l'origine.

Voici les dimensions de cette dalle qui pèse quelque 150 Kg :

- épaisseur de 25 à 32 cm.
- base de 75 x 25 cm.
- hauteur du trapèze = 55 cm.

La grande face supérieure en contact avec la face inférieure de la grande dalle et les tranches sud et est sont planes ; la grande face intérieure et les 2 autres tranches sont brutes. Le grand axe de la pierre était



Photo 5.
Essai manqué de redressement de la dalle sur sa tranche droite (11 décembre 1971)

orienté sud-nord. Sur la tranche orientale est gravée une croix, à entail oblique par rapport au montant.

La face supérieure de la pierre était en contact avec la face inférieure de la grande dalle. Le nettoyage à la brosse dure de cette face fit apparaître une gravure qui nous fit penser à la stylisation de « l'araire », charrue primitive (photo 6) à bâti horizontal et soc oblique.

Le nettoyage prudent de cette surface fit cependant apparaître d'autres rainures ou traces d'érosion, dénaturant profondément la stylisation primitive.



Photo 6.
Une dalle-support couchée (sous la grande dalle est dégagée et remontée à la surface, contre la grande) (18 décembre 1971)

Souvenons-nous que dans le Morbihan (France), certains supports de dolmen sont ornés de gravures sur leur face interne, habituellement la mieux aplanie et la plus verticale ; parfois aussi le dessous de la table ou plafond du dolmen est orné de gravures. Ces figures gravées sont tantôt des haches, emmanchées ou non, tantôt des éléments géométriques (cercles, spirales, ...), tantôt des arabesques indéchiffrables mais très belles (comme au cairn de l'île de GAVRINIS, à Larmor-Baden) ; parfois aussi ce sont des parties de corps humain (tête, seins, pieds) ou encore des crosses (houlettes de pasteur) ou même la stylisation de la charrue primitive (comme sur le support de tête et sur une des dalles-plafond de la Table des Marchands à LOCMARIAQUER)

5. — Une deuxième énorme dalle.

Dans le prolongement de la première dalle et au même niveau, mais dans l'épaisseur du talus, apparut l'extrémité arrondie d'une deuxième énorme dalle, posée à plat sur une de ses faces.

Le travail de dégagement se fit le samedi 24 juin. Pres de 2 m³ de terre argilo-sableuse, mêlée de petites pierres de toutes natures, furent déblayés, ce qui permit de mettre au jour la face supérieure et la tranche périphérique de la pierre.

Elle aussi est oblongue. Ses dimensions maxima sont de 2 m. 05 et 1 m. 42. Son épaisseur varie de 45 à 50 cm. Elle est orientée également Ouest-Est. La surface supérieure de la dalle est bien plane, sauf son extrémité ouest qui s'affaisse en gradins successifs.

Sa tranche méridionale est pratiquement plane et très lisse ; le reste de la tranche est arrondi et hirsouté. Cette dalle, de grès landenien comme les deux précédentes, doit peser quelque 2.500 Kg. Elle repose sur un cailloutis très hétérogène : silex, grès, pierres de sable, quartzites, etc. ; c'est un cailloutis géologique naturel.

6. — Géologie de Beurieux et vestiges antiques à Court-St-Etienne.

Les dalles de Beurieux sont en grès tertiaire du landenien supérieur. Le sol de la région est argilo-sableux. On y trouve fréquemment des «quiniques» ou «bouleaux» mots wallons désignant des cailloux de sable ou masses arrondies de sable aggloméré. En-dessous on trouve l'éocène tertiaire.

Il existe aussi des carrières de schiste assez dur, exploité comme pierre à hâter. Le comte E. Goblet d'Alviella fut l'un des premiers, en 1907, à recueillir des meules et des polissoirs de silex en divers endroits de Court-St-Etienne.

La « pierre-qui-tourne » et les autres blocs de grès landenien semblent être rapportés, probablement des carrières de grès de Blanmont.

J. Tarlier et A. Wouters, en 1864, signalent déjà près du chemin de la sapinière Liboutton le nivellement de trois tumuli, sans doute de la période d'Hallstatt (âge du fer); A. de Loc, en 1891, signale au confluent de l'Orne et du Glory, au sommet d'un promontoire, une fortification avec traces de foyer.

Les fouilles et les déprédations pratiquées dès 1877 au lieu-dit la Quenique ont mis au jour un immense champ d'urnes et d'innombrables objets en fer de la période d'Hallstatt (900 à 500 avant J.-C.) parmi lesquels une épée à deux tranchants et un poignard, conservés au musée d'art et d'histoire du Cinquantenaire, à BRUXELLES. Ce champ d'urnes se prolongeait sur le lieu-dit Beltremont (signalé en 1902 par le comte Goblet); C. Dens, en 1903, signale également sur Noirhat des tombelles avec cendres et mobiliers funéraires. Des tombelles Hallstattiennes ont aussi été découvertes sur les terres de la ferme Blanche (en 1874) et de la ferme Rouge (en 1905).

Enfin, dans les Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique/7e Congrès, Bruxelles 1891, 2me partie, p. 279-280, il est signalé au lieu-dit Ruchaux, sur la pente d'une colline près du Ri Angon, les vestiges d'une construction romaine : tuiles, plafonnages peints, céramique, verrerie et objets en bronze.

On sait que Saint-Lambert est le patron de Beaurieux depuis plus de 10 siècles.

Il y avait aussi à Beaurieux une seigneurie possédant la Haute Justice. Il ne reste rien du château ni de la chapelle, mais la « ferme seigneuriale » existe encore à l'entrée du Chemin de Saussale. Le souvenir de la seigneurie et de ses droits est perpétué par un lieu-dit : l'arbre de la justice.

7. — CONCLUSION : La Pierre-qui-tourne de Beaurieux est un dolmen de l'ère paléolithique.

La Voie de Nivelles-Jodoigne-Landen-Herstal, très importante au Moyen-Age, existait déjà à l'époque gallo-romaine (tumuli, villas et cimetières) et très probablement des millénaires avant la conquête de nos provinces par Jules César (vestiges mégalithiques et néolithiques).

Le chemin de Saussale, trajet le plus court de Beaurieux (berceau de Court-St-Etienne) à cette voie de Nivelles et à l'Arbre de la Justice, coupe la voie antique en un point haut (alt. 150) sur la ligne de crête séparant la vallée du Glory de celle du Beau Rieu.

C'est donc à quelque 250 m. de ce carrefour que se trouvait ce monument mégalithique. Du sommet du talus le dominant, les prêtres de l'ère paléolithique découvraient un remarquable horizon : les fidèles y accédaient par le chemin le plus court, aussi bien de l'agglomération de Beaurieux que de la Voie de Nivelles.

La fouille effectuée sous la dalle antérieure n'a rien livré comme vestiges de civilisation humaine : un seul grand support pierreux a été trouvé. Mais il a pu en exister d'autres, car une grande cavité creusée sous l'avant de la pierre existait à notre arrivée sur le site.

Cette énorme dalle posée sur au moins un support taillé encore existant — nous suggère un rapprochement avec le dolmen de SART-LEZ-SPA, sis au hameau de Solwaster et dégagé en septembre 1887, sur la pente raide d'une colline du bois du Housse. Cette dalle rectangulaire de 3 m. 70 sur 2 m. 60 et de 0,75 à 0,38 m. d'épaisseur est orientée astronomiquement : son grand axe est en effet Nord-Sud. Elle reposait sur quatre supports pierreux, placés sous ses axes de symétrie; ces supports avaient 50 x 60 cm. de dimensions horizontales et 15 cm. de hauteur. La face supérieure de la dalle est nettement plus plane que la face inférieure. Une échancrure profonde, trace d'un coin ayant servi à détacher le bloc de son assise rocheuse stratifiée se remarque sur l'arête supérieure du côté sud de la dalle (photo 7).

Sous la dalle, on n'a trouvé aucune trace de civilisation, sauf quelques fragments de charbon de bois.

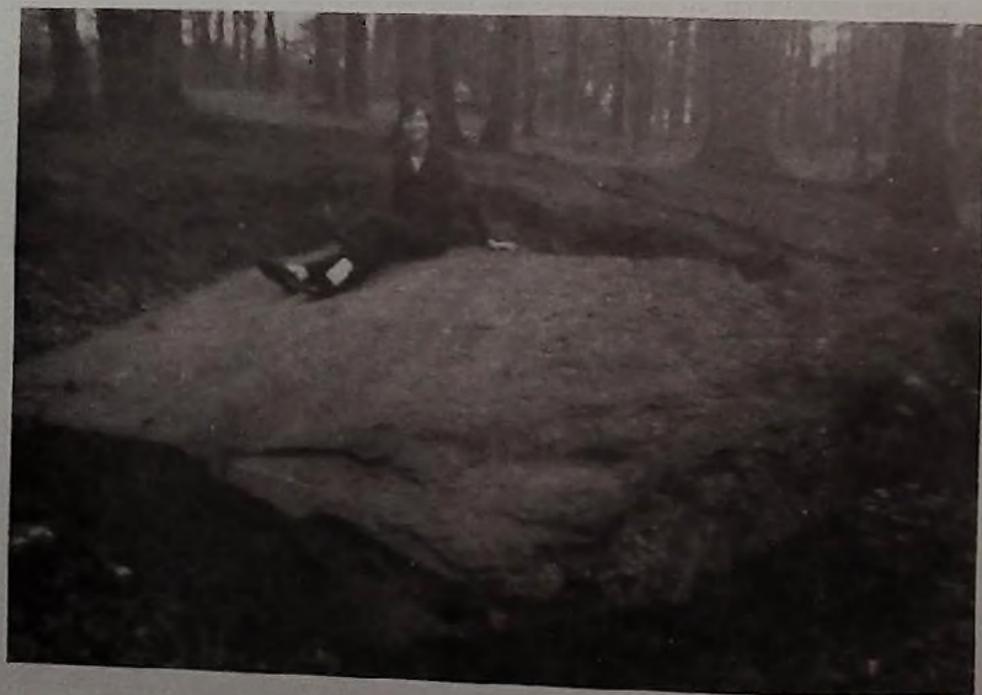


Photo 7.
Le dolmen de Solwaster, à Sart-lez-Spa : les faces est et nord.

La Pierre-qui-tourne de Beaurieux a beaucoup d'analogie avec le dolmen de Solwaster. La dalle a son grand axe orienté ouest-est; elle repose sur un support encore existant mais en avait probablement un ou plusieurs autres : la trace d'un coin figure également sur une de ses arêtes.

Le dolmen de Solwaster se trouve sur un alignement mégalithique qui relie la Pierre-qui-tourne de SAUTIN (Hainaut) à la Broche Pierre, sur la voie préromaine « VIA MANSUERISCA ».

La Pierre-qui-tourne de Beaurieux git elle aussi sur deux alignements mégalithiques remarquables.

D'une part, elle se trouve sur celui qui part de la pierre levée dite « Leeuwensteen » de Bost-lez-Tirlemont, passe par Chaumont-Gistoux et ses mégalithes d'Arnelle et des Tiennes, par Beaurieux village, par les Quatre-Bras de Sart-Dames-Avelines, par Ohais-Buzet, par la pierre Brunchault de Bray et atteint l'antique Bavay ; prolongé au delà de cette ville, l'alignement, toujours très dense en vestiges mégalithiques, atteint Saint Nazaire, à l'embouchure de la Loire, le plus grand fleuve atlantique de la Gaule.

D'autre part, elle est aussi exactement sur l'alignement d'azimut 130° Ysberg (Alesberg), Belle-Vue (Ohain), Buisson du Caillou (Lasnes-Chappelle-St-Lambert), Beaurieux et la Grosse Pierre d'Ernage, alignement en relation directe avec les directions solaires sacrées, issues de la Pierre-qui-tourne de Braine-L'Alleud et matérialisées par les toponymes qui l'entourent dans un rayon de 5 à 10 km.

La Pierre-qui-tourne de Beaurieux nous semble donc bien être un antique dolmen qui dans le chemin creux de Saussale constitue, pour la commune de Court-Saint-Etienne et pour notre patrimoine national, un vestige supplémentaire et émouvant de notre lointain passé.

W. CH. BROU

Ingénieur civil.

BIBLIOGRAPHIE

TARLIER et WALTERS. 1864

A. DE LOË. Annuaire Société Archéologique de Bruxelles (tome II, 1891)

E. GOBLET D'ALVIELLA. Bulletin Société Anthropologique Bruxelles (tome XXVI, 1907)

L. JEANDRAIN (Abbé). Folklore Brabançon. 1924.

LEFÈVRE et L. JEANDRAIN. Quelques vieux chemins du roman pays de Brabant. (Folklore Brabançon. Déc. 1936).

W. et M. BROU. Chaussées Brunehaut et monuments mégalithiques de la Gaule du Nord. 1969 (Ed. Techniques et Scientifiques, rue Borrens 37 — 1050 Bruxelles)

W. et M. BROU. Le Secret des druides. 1970. (idem).